

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS
DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE
APPLIQUÉ AUX CHÂÎNES DE BLOCS

DOSSIER : R-4045-2018 Phase 1

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
M. FRANÇOIS ÉMOND et
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 28 OCTOBRE 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 26

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT et
Me HÉLÈNE BARRIAULT
Avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me SIMON TURMEL et
Me JOELLE CARDINAL
Avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me SERENA TRIFIRO
Avocate de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN
Avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
Avocats de l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
Avocat de Backbone Hosting Solutions inc.
(BITFARMS);

Me MICHEL GAUTHIER
Avocat de la Corporation d'énergie thermique
agricole du Canada (CETAC);

Me ANDRÉ TURMEL
Avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GUILLAUME ENDO
Avocat de Floxis inc.;

Me SÉBASTIEN RICHEMONT
Avocat de Hive Blockchain Technologies ltd (HIVE);

Me DOMINIQUE NEUMAN
Avocat de la Première Nation Crie de Waswanipi et
de la Corporation de développement Tawich (CREE)

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
Avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me HÉLÈNE SICARD
Avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me ANNICK TREMBLAY
Avocate de la Ville de Baie-Comeau.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DU RNCREQ	
PHILIP RAPHALS	
INTERROGÉ PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	12
DISCUSSION	12
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN	49
CONTRE-INTERROGÉ Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	68
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	75
PREUVE DE BITFARMS	
PASCAL CORMIER	
INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	84
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL GAUTHIER	133
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	139
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	157
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	184
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOELLE CARDINAL	210

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
ENG-1 (RNCREQ) : Vérifier la source pour arriver à la ligne pointillée de 400 MW au graphique 6 de la présentation (demandé par l'AREQ)	53
ENG-1 (BITFARMS) : Calcul des revenus d'Hydro-Québec sur la consommation de Bitfarms et calcul du coût pour Hydro-Québec du 300 heures d'effacement s'il n'y a pas d'effacement (demandé par la CETAC)	137
ENG-2 (Bitfarms) Fournir la source d'informations relatives au tarif interruptible et l'information relative au tarif de moyenne et grande puissance au Nouveau-Brunswick (demandé par Floxis)	209
ENG-3 (Bitfarms) Vérifier les données qui sont au Tableau 2 par rapport au marché de court terme et indiquer si ce sont les bonnes données. Puis, si c'est simplement une erreur, fournir un Tableau 2 révisé approvisionnement de long terme (demandé par HQD).	214

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingt-huitième
2 (28e) jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverte. Audience du vingt-huit (28)
8 octobre deux mille vingt (2020) par
9 visioconférence. Dossier R-4045-2018 Phase 1 :
10 Demande de fixation de Tarifs et conditions de
11 service pour l'usage cryptographique appliqué aux
12 chaînes de blocs. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, bonjour à tout le monde. Avant qu'on
15 commence avec le RNCREQ avec vous, Maître Thibault-
16 Bédard, je vais faire quelques petites annonces
17 pour la journée de vendredi telles que mentionnées
18 hier. Alors, voici comment nous allons procéder
19 vendredi.

20 D'abord, nous allons commencer à neuf
21 heures (9 h 00) et nous aurons deux plaidoiries
22 dans la journée, à savoir celles d'Hydro-Québec
23 ainsi que de l'AREQ. Quant aux plaidoiries des
24 intervenants, des autres intervenants, elles seront
25 mercredi à midi (12 h 00). Et pour les répliques,

1 vendredi prochain à midi (12 h 00) pour l'AREQ et à
2 seize heures (16 h 00) pour Hydro-Québec. Par
3 écrit, pardon, les deux autres... les plaidoiries
4 des intervenants. Donc, oral vendredi pour AREQ et
5 Hydro-Québec et par écrit mercredi midi (12 h 00)
6 pour les intervenants, et réplique, vendredi midi
7 (12 h 00) pour l'AREQ, réplique Hydro-Québec à
8 seize heures (16 h 00) vendredi prochain.

9 Si l'AREQ désire... si Hydro-Québec ne
10 s'objecte pas à ce que l'AREQ étire sa réplique
11 pour la même heure, c'est-à-dire vendredi à seize
12 heures (16 h 00), c'est-à-dire si Hydro-Québec n'a
13 pas d'objection à ne pas voir la réplique de l'AREQ
14 vendredi midi (12 h 00), alors l'AREQ pourra
15 s'entendre avec Hydro-Québec pour la déposer à
16 seize heures (16 h 00). Je ne sais pas si c'est
17 clair le dernier bout que j'ai dit, mais je peux le
18 répéter.

19 L'AREQ, c'est vendredi midi (12 h 00) sa
20 réplique et Hydro-Québec c'est seize heures
21 (16 h 00). L'AREQ peut extensionner jusqu'à seize
22 heures (16 h 00) s'il n'y a pas d'objection de la
23 part d'Hydro-Québec, à savoir qu'Hydro-Québec ne
24 verra pas quelques heures à l'avance, la réplique
25 de l'AREQ.

1 Alors, nous allons débiter... Je répète,
2 c'est vendredi, nous commençons oral à neuf heures
3 (9 h 00) au lieu de huit heures et demie (8 h 30).

4 Alors, nous allons débiter, Maître Turmel.
5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Alors, juste
7 pour bien comprendre ce que vous avez dit. Donc, HQ
8 et l'AREQ auront droit à une plaidoirie orale...

9 LE PRÉSIDENT :
10 C'est ça.

11 Me ANDRÉ TURMEL :
12 ... et tous les intervenants sont conscrits à faire
13 une réplique par écrit.

14 LE PRÉSIDENT :
15 Une argumentation par écrit. Oui.

16 Me ANDRÉ TURMEL :
17 Oui. Non. Bien, voilà! Une argumentation par écrit.
18 Et je comprends que vous consentez à donner une
19 réplique à l'intervenant l'AREQ...

20 LE PRÉSIDENT :
21 C'est ça.

22 Me ANDRÉ TURMEL :
23 ... suite à notre discussion d'hier. Écoutez, sous
24 réserve de tous nos droits, moi, je vais
25 probablement vous demander, le cas échéant, de

1 pouvoir, si la situation s'y prête, d'ajouter une
2 supplique parce que j'essaie de comprendre pourquoi
3 cet intervenant aurait plus de droits procéduraux
4 que les autres intervenants.

5 Je veux avoir... je respecte votre
6 décision, mais je vais vous... Par ailleurs, sans
7 enlever la réplique à AREQ, je vous demande à
8 l'avance de pouvoir aller en supplique, le cas
9 échéant, si c'est nécessaire pour nous à ce moment-
10 là.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Turmel, on l'avait indiqué d'abord dans le
13 calendrier.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Par écrit.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Par écrit, dans le calendrier, on l'avait indiqué.

18 On a indiqué également hier et on a motivé

19 l'adjudication pourquoi l'AREQ, en raison de

20 l'entente qu'ils ont signée avec Hydro-Québec.

21 Donc, on ne permettra pas de supplique. Il faut que

22 ce dossier-là chemine, vous avez... Tous les droits

23 d'être entendu sont respectés et on ne peut pas

24 partir une supplique. Si on accorde une supplique,

25 ça peut finir par une... je ne sais pas c'est quoi

1 le terme après. Alors, nous allons... nous allons
2 fixer le calendrier tel que je l'ai annoncé il y a
3 quelques secondes.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 D'accord.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Alors, on peut procéder avec le RNCREQ, Maître
8 Thibault-Bédard.

9

10 PREUVE DU RNCREQ

11 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

12 Oui. Bonjour à tout le monde.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bonjour.

15 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

16 J'ai réalisé hier, lors d'un de mes contre-
17 interrogatoires, je crois que j'ai bu mon café
18 devant la caméra. Alors, je voulais m'excuser pour
19 le petit accroc au protocole, donc voilà.

20 Nous allons commencer avec le voir-dire.

21 Excusez-moi. Là ça va être seulement un verre
22 d'eau.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors, mettez votre café dans un verre d'eau.

25

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Hors de portée. Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Bon. On emporte... Écoutez, vous êtes chez vous,
5 hein, je dirais, alors ça va.

6 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

7 Mais, je veux bien respecter, j'ai bien lu les
8 consignes de la Régie du maintien du protocole
9 malgré l'audience à distance. Alors, bon, trêve de
10 commentaires, nous allons commencer avec le voir-
11 dire.

12 Si je ne fais pas erreur, on devrait
13 assermenter le témoin dès maintenant puisqu'il va
14 témoigner dans le cadre du voir-dire. Est-ce bien
15 le cas? Donc, Madame la Greffière...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui. Allons-y avec l'assermentation.

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingt-huitième
20 (28e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

21

22 PHILIP RAPHALS, directeur général - Centre Hélios,
23 ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint-
24 Joseph Est, Suite 100, Montréal (Québec);

25

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

5 Q. **[1]** D'accord. Donc, nous allons commencer avec
6 quelques questions de ma part à monsieur Raphals.

7 DISCUSSION

8 Me JOELLE CARDINAL :

9 Maître Thibault-Bédard...

10 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

11 Oui.

12 Me JOELLE CARDINAL :

13 ... juste avant que vous commenciez, là, je ne sais
14 pas, c'est vraiment dans l'objectif de faire
15 accélérer les choses, là, je veux juste vous
16 assurer qu'on n'est pas ici pour remettre en
17 question la qualification de monsieur Raphals à
18 titre d'expert en coûts évités, mais bien la
19 nécessité dans le présent dossier. Donc, sur ce, je
20 vous laisse poursuivre.

21 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Je vous remercie de la précision. En effet, on va
23 être plus efficace.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Est-ce que j'ai... je voudrais juste bien

1 comprendre. Donc, il n'y aura pas de contestation
2 de la part d'Hydro-Québec. Est-ce qu'il y avait une
3 contestation de la part de d'autres intervenants en
4 ce qui a trait à la qualification ou...

5 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

6 Oui. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 ... en ce qui a trait à la qualification et non pas
9 à la nécessité? Est-ce que vous avez eu... Je pense
10 que l'AREQ avait annoncé des représentations.

11 Maître Hamelin, est-ce que vous contestez la
12 qualification ou la nécessité?

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Alors, bonjour, Monsieur le Président, pour l'AREQ.
15 Alors, c'est dans la même veine de notre côté, mais
16 on aura donc peut-être des petites questions à
17 monsieur Raphals sur... là-dessus. Alors, je ne
18 sais pas si ça rentre encore...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Sur la qualification?

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Bien, en fait, c'est parce que dans la... ça va
23 être plus sur la nécessité. Mais, dans ce contexte-
24 là, on aura peut-être des questions à monsieur
25 Raphals pour déterminer l'opportunité d'avoir un

1 expert dans le présent dossier.

2 Ça fait que, pour moi, ça fait un peu
3 partie du voir-dire, pas nécessairement
4 effectivement sur les qualités, là, mais sur
5 l'opportunité d'avoir un expert dans le présent
6 dossier.

7 Donc, au niveau du voir-dire, généralement
8 il peut y avoir des questions de qualification,
9 mais également au niveau de la pertinence. C'est ma
10 compréhension, mais je m'en remets à la Régie.

11 LE PRÉSIDENT :

12 O.K. Alors, si la Régie... Laissez-moi... Nous
13 allons ajourner quelques minutes. Ça ne sera pas
14 très long. Alors, nous fermerons nos caméras et nos
15 micros ici.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Cardinal ainsi que Maître Thibault-Bédard et
21 Maître Hamelin. Bon. Alors, on comprend ici que la
22 qualification, on comprend ici que la qualification
23 à titre d'expert n'est pas contestée, c'est ce que
24 nous avons compris. Est-ce que vous entendez?

25

1 Me JOELLE CARDINAL :

2 Oui. Je n'entendais pas très bien, là, mais
3 effectivement.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Est-ce que vous m'entendez? Bon. O.K. Alors, je
6 vois que c'est indiqué ici que la qualité est
7 mauvaise sur mon... sur le système de la Régie.

8 Alors, bon, nous avons compris que la
9 qualification n'est pas contestée, que le statut
10 d'expert n'est pas contesté, c'est ce que j'ai
11 compris de la part de maître Cardinal et maître
12 Hamelin. C'est bien ça? Donc, nous allons
13 reconnaître le statut d'expert demandé par maître
14 Cardinal (sic) pour monsieur Raphals. Alors, c'est
15 un point de fait. Et voici ce que nous allons
16 faire.

17 Ce que vous avez dit, Maître Hamelin ainsi
18 que Maître Cardinal, c'est que vous contestez la
19 nécessité, en tout ou en partie, d'avoir une
20 expertise, l'utilité, la nécessité.

21 Ce qu'on vous propose, c'est qu'un voir-
22 dire n'est pas requis. Vous pouvez le plaider dans
23 le cadre de la plaidoirie finale en disant
24 « écoutez, nous avons bien entendu, nous avons
25 regardé les documents et il n'y avait pas lieu

1 d'avoir d'expertise dans ce cadre-ci ou il n'y
2 avait pas lieu d'avoir une expertise complète sur
3 tel thème ou reconnaître... d'avoir une expertise
4 sur tel sujet, tel sujet, tel sujet de la
5 présentation de monsieur Raphals. » Est-ce que
6 c'est quelque chose qui peut convenir?

7 Me JOELLE CARDINAL :

8 Certainement.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Qu'on reporte le tout aux plaidoiries. Vous pourrez
11 ajouter ceci, pourquoi l'expertise n'était pas
12 requise.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Alors, Monsieur le Président, j'ajouterai ces
15 questions à mon contre-interrogatoire, les
16 questions que j'avais pour le voir-dire dans le
17 cadre de mon contre-interrogatoire.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Ça va.

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Et on le plaidera par la suite.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Comme ça on va pouvoir commencer avec la preuve
24 présentée par le RNCREQ immédiatement. Alors
25 allons-y! Bien, tant mieux, merci.

1 Me JOELLE CARDINAL :

2 Monsieur le Président, dans mon cas, j'avais déjà
3 déposé mon argumentation pour les fins du voir-dire
4 par écrit. Donc, ce que je ferai, c'est que, dans
5 mon argumentation finale, ça donnera lieu à la...
6 Est-ce que je vais pouvoir répliquer? Oui. Oui,
7 parce que l'argumentation d'Hydro-Québec aura déjà
8 été faite. Donc, s'il y a lieu pour une réplique,
9 c'est ce que j'inclurai dans mon argumentation
10 écrite finale.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Excellent!

13 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

14 Ça va comme ça?

15 LE PRÉSIDENT :

16 Tout est attaché. Merci. Alors on vous écoute.

17 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Une solution très efficace. Alors, je change de
19 feuille. Et on va passer à la présentation de la
20 preuve. Je demanderais à madame la greffière s'il
21 vous plaît de bien vouloir afficher la pièce
22 C-RNCREQ-0062. Le témoin a déjà été assermenté.
23 Nous allons procéder à l'adoption de la preuve.

24 Q. **[2]** Monsieur Raphals, pouvez-vous me confirmer que
25 vous êtes bien l'auteur du rapport d'expert déposé

1 à la pièce C-RNCREQ-0053 ainsi que la version
2 révisée déposée à la pièce C-RNCREQ-0061?

3 R. Oui, je le confirme.

4 Q. **[3]** Et vous adoptez ces documents pour valoir comme
5 votre témoignage dans la présente instance?

6 R. Oui, je les adopte.

7 Q. **[4]** Merci. Vous pouvez procéder avec la
8 présentation.

9 R. D'accord. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et
10 Monsieur les Régisseurs. C'est un plaisir d'être
11 avec vous ce matin, de loin. Je vais commencer en
12 faisant mes excuses. Je suis venu à mon bureau ce
13 matin pour avoir accès à une connexion fixe
14 Internet et aussi j'ai redémarré mon ordinateur par
15 précaution, et il ne redémarre pas. Alors, je suis
16 de nouveau sur mon portatif et sur une connexion
17 sans fil. J'espère que le son et l'image seront
18 adéquats, qu'il n'y aura pas de coupure, mais si ça
19 arrive, encore je m'excuse en avance.

20 Alors, pour rentrer dans le vif du sujet,
21 la prochaine acétate s'il vous plaît. Ma
22 présentation toucherait les mêmes sujets de mon
23 rapport dans un ordre un peu différent. Et je vais
24 passer très rapidement sur les choses que vous avez
25 évidemment déjà lues. Pour commencer, les

1 différents éléments des conditions d'application
2 des tarifs CB; ensuite une analyse des coûts
3 d'approvisionnement qui découleraient de ces tarifs
4 selon différents scénarios; et finalement des
5 suggestions concernant le traitement pour ce qui
6 est à la marge de ces coûts d'approvisionnement.

7 Prochain acétate. Sur le domaine
8 d'application, la nouvelle catégorie de
9 consommateurs est définie comme l'usage
10 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, sur
11 laquelle la Régie avait demandé que le Distributeur
12 propose une liste d'exclusions. Mais plutôt qu'une
13 liste d'exclusions, il propose plutôt de
14 restreindre le domaine d'application du tarif aux
15 abonnements qui visent le minage ou le maintien
16 d'un réseau de cryptomonnaie contre rémunération.

17 Alors, cette approche a certains avantages,
18 d'une part elle exclut d'emblée toute utilisation
19 des chaînes de blocs qui ne touche pas les
20 cryptomonnaies, et dans ce sens il laisse aux
21 tarifs réguliers toute autre utilisation de chaînes
22 de blocs. Je trouve que c'est une approche
23 intelligente et utile et je recommande son
24 adoption.

25 Prochain, s'il vous plaît. Alors, la

1 question du seuil de cinquante kilowatts (50 kW).
2 Ce seuil faisait partie de la proposition initiale
3 d'Hydro avec la justification que c'était
4 nécessaire afin de permettre les utilisations de
5 non-cryptomonnaie des chaînes de blocs. Maintenant
6 comme on vient de voir, avec cette précision du
7 domaine d'application, cette justification n'est
8 plus nécessaire. Et donc je questionne
9 l'importance, la nécessité d'appliquer un seuil de
10 cinquante kilowatts (50 kW). Dans une réponse à la
11 Régie, je crois, d'autres explications ont été
12 rajoutées, mais comme je l'ai expliqué dans mon
13 rapport, je trouvais ces explications vraiment pas
14 convaincantes. Par contre, je trouve que le fait de
15 laisser tout usage de moins de cinquante kilowatts
16 (50 kW) à l'extérieur du tarif CB c'est un
17 inconvénient important.

18 D'une part, il n'y a aucune obligation
19 d'effacement à la fine pointe. D'autre part, il n'y
20 a aucune obligation d'informer des structures de
21 l'utilisation et, comme on a vu dans les preuves
22 antérieures, dans les étapes antérieures, dans
23 certains cas ça pourrait affecter la sécurité
24 (inaudible).

25 Par ailleurs, pour les consommateurs non

1 résidentiels avec des puissances installées de plus
2 ou souvent beaucoup plus que cinquante kilowatts
3 (50 kW), finalement ça laisse la porte ouverte à
4 simplement rajouter des mineurs pour jusqu'à
5 quarante-neuf virgule neuf kilowatts (49,9 kW). Et
6 évidemment aussi à la possibilité de
7 fractionnement. Ça pourrait être par ailleurs dans
8 notre propre activité même d'héberger, de louer une
9 partie de notre puissance, une petite partie,
10 j'avoue, à des tiers pour les fins de minage. Alors
11 je vois des inconvénients et pas vraiment des
12 bénéfices de l'exclusion de cinquante kilowatts
13 (50 kW) et pas de bénéfices allégués, selon ce que
14 j'ai compris.

15 Alors prochaine acétate s'il vous plaît. Je
16 peux vous suggérer les solutions suivantes. Pour
17 les consommateurs résidentiels, de créer un tarif
18 CB-D qui, à l'image des autres tarifs CB,
19 refléterait l'ensemble des conditions du tarif D,
20 tout en exigeant l'effacement pendant les heures de
21 fine pointe de la puissance allouée au minage de
22 cryptomonnaies. Et avec ça bien sûr l'obligation de
23 déclarer cette puissance.

24 Par contre, et comme je vais faire la même
25 suggestion pour les autres catégories de tarifs, ce

1 serait comme une sous-consommation à l'intérieur du
2 même abonnement, donc sans créer un deuxième
3 abonnement et un deuxième compteur. Et donc, la
4 question serait posée à tout consommateur
5 résidentiel : est-ce que vous faites du minage? Et
6 si oui, à quelle puissance? Si oui, le dire et
7 évidemment Hydro aura le droit d'enquêter si le
8 profil de consommation suggère que la déclaration
9 n'est pas vraie.

10 Pour les consommateurs des tarifs généraux,
11 dans le même sens, il a l'obligation de déclarer la
12 puissance dédiée aux cryptomonnaies, sans toutefois
13 le devoir d'avoir un abonnement et un compteur
14 dédié. Dans le même sens, l'obligation d'effacement
15 à la fine pointe et dans le même sens, le droit
16 d'Hydro d'enquêter si jamais il y a des raisons de
17 croire que les explications ne sont pas valables.

18 Ça éviterait une possibilité que j'avais
19 mentionnée, je pense, dans ma preuve dans l'étape
20 2, que si... si le... si on garde l'exclusion
21 jusqu'à cinquante kilowatts (50 kW), finalement,
22 moi, comme consommateur résidentiel, je peux
23 acheter quelques machines de minage et je peux les
24 faire rouler en tout temps. Et aucune obligation
25 d'effacer à la pointe, mais à la limite je pourrais

1 même les fermer à la pointe et bénéficier du tarif
2 de la tarification dynamique et me faire créditer
3 et je prends cinquante cents le kilowattheure
4 (50 ¢/kWh) pour la consommation évitée durant la
5 fine pointe. Tout ça c'est totalement contraire à
6 l'intention, tant de la tarification dynamique que
7 de la réglementation du minage de cryptomonnaies.
8 Et c'est pour ça donc que je propose ces solutions.

9 Si par contre, prochain acétate, si par
10 contre vous décidez de ne pas suivre cette
11 suggestion, j'ai quand même deux suggestions à vous
12 faire de façon subsidiaire. D'une part, d'exiger,
13 de demander finalement que tout consommateur sous
14 un tarif autre que les tarifs CB quand même
15 d'informer le Distributeur de l'utilisation aux
16 fins de minage... de l'électricité aux fins de
17 minage de cryptomonnaies. Et demander au
18 Distributeur de leur demander explicitement de
19 fermer les appareils chaque fois qu'une période de
20 restriction est annoncée. Mais ce sera évidemment
21 dans un contexte volontaire, s'il n'est pas
22 obligatoire... obligatoire selon le tarif.

23 Mon prochain petit sujet est la question de
24 tarif de quinze cents le kilowattheure (15 ¢/kWh),
25 qui est qualifié comme un tarif dissuasif.

1 Évidemment, au tout début c'était... c'était ça, un
2 tarif dissuasif. Quelques jours après le dépôt de
3 la demande, vous avez accepté ce tarif, finalement
4 pour figer la situation, pour éviter qu'il y ait
5 des nouveaux consommateurs en cryptomonnaie, avant
6 qu'on puisse décider comment gérer la question.

7 Et, à l'Étape 2, ce tarif était accepté
8 pour toute consommation non autorisée dans le cadre
9 de l'octroi du bloc d'énergie de trois cents
10 mégawatts (300 MW).

11 Alors, il me semble que dans le contexte
12 d'un tarif permanent, il serait mieux de clarifier
13 ce tarif comme un tarif de pénalité, c'est-à-dire
14 pénal plutôt que d'être dissuasif.

15 Finalement, si vous autorisez une certaine
16 consommation et si quelqu'un fait une consommation
17 non autorisée, il peut nécessairement, il peut,
18 évidemment, y avoir des conditions pour le
19 pénaliser. Et ce genre de pénalités n'a pas à se
20 justifier sur les coûts de service. On ne se
21 demande pas exactement quels coûts sont couverts
22 par ce prix, son caractère est une pénalité.

23 Par contre, je trouve, peut-être... Je
24 pense qu'il serait mieux de le qualifier qu'un
25 tarif dissuasif parce que (inaudible). Mais, dans

1 ma connaissance de la Loi de la Régie et aussi des
2 pratiques usuelles de tarification à partir de
3 Bonbright et tout ça, je ne me souviens pas d'avoir
4 vu une discussion des tarifs dissuasifs fixés à des
5 prix qui sont totalement détachés des coûts de
6 service. Alors...

7 Mais, surtout, je trouve problématique
8 d'appliquer une pénalité à l'intérieur du bloc que
9 la Régie a elle-même alloué pour ce type de
10 consommation. Surtout dans un contexte qu'il n'y a
11 aucun moyen, aucun chemin, pour un nouveau
12 consommateur qui veut utiliser l'électricité pour
13 cette fin et qui veut se faire autoriser.

14 Alors, je vois deux solutions possibles.
15 D'une part... Et je pense qu'étant donné les
16 circonstances, c'est une question qui est devant
17 vous dans ce dossier et une question importante :
18 Quoi faire avec ce qui reste de la partie non
19 allouée du bloc dédié.

20 Une possibilité est, bien simplement, de
21 modifier le tarif du bloc dédié et le redéfinir
22 comme étant égal aux mégawatts qui sont souscrits
23 après l'appel de propositions. Comme ça, aucun
24 nouvel abonnement de consommation autorisée ne sera
25 possible, le bloc sera déjà alloué et les coûts de

1 consommation additionnels seraient à l'extérieur du
2 bloc. Et ce tarif pénal, ou dissuasif si vous le
3 voulez, s'appliquera à toute nouvelle consommation
4 pour fins de minage de cryptomonnaie.

5 Par contre, si vous désirez de maintenir le
6 bloc à un niveau au-delà de ce qui est déjà alloué,
7 soit à trois cents mégawatts (300 MW) ou à un autre
8 niveau que vous déciderez, cela veut dire qu'il
9 faut permettre, d'une façon ou une autre, qu'il y
10 ait de nouveaux abonnements à l'intérieur de ce
11 bloc et il restera donc à décider de quelle façon.

12 Évidemment, vous avez déjà décidé une façon
13 de faire qui est l'appel de propositions. Une
14 possibilité serait, évidemment, de faire un nouvel
15 appel de propositions.

16 Par contre, si... et je ne prends pas de
17 position dessus, mais si vous allez conclure des
18 résultats de premier appel de propositions, que
19 finalement la demande pour ce service n'est pas
20 très importante, une solution serait simplement de
21 le laisser aux premiers arrivés, aux premiers
22 servis, jusqu'au point où le bloc est complété.

23 Si tout l'effort d'un appel de
24 propositions, finalement, n'en vaut pas la peine,
25 c'est votre décision. Mais dans les deux cas, le

1 tarif dissuasif, ou le tarif pénal, jouera son rôle
2 punitif pour la consommation non autorisée.

3 Je passe maintenant aux questions de coûts
4 d'approvisionnement des tarifs CB, qui est une
5 question un peu plus complexe. C'était la première
6 partie de mon rapport.

7 Alors, j'aimerais commencer juste en vous
8 donnant un aperçu de l'évolution de l'état actuel
9 des achats de court terme d'énergie et de leur
10 évolution prévue.

11 Alors, le premier graphique sur la page qui
12 est le graphique 1 de mon rapport, démontre, avec
13 les chiffres du Distributeur, la distribution des
14 achats de court terme en énergie pour l'année
15 vingt-vingt (2020).

16 En fait, le graphique vient directement du
17 plan d'approvisionnement. Il démontre, à gauche,
18 que dans une heure, il me semble qu'il y avait des
19 achats jusqu'à presque mille quatre cents mégawatts
20 (1400 MW), mais sur quelques heures seulement.

21 Et avec les offres, on est en ordre
22 décroissant. Évidemment. Et finalement, il y a eu
23 des achats de court terme sur mille neuf cent
24 soixante-dix-huit (1978) heures dans l'année deux
25 mille vingt (2020). C'est prévisionnel, évidemment,

1 prévisions faites en deux mille dix-neuf (2019).
2 Qui est déjà, je crois, en augmentation par rapport
3 au passé.

4 Mais ce qui est vraiment remarquable, c'est
5 l'évolution prévue, encore selon le Plan
6 d'approvisionnement. Le graphique 2, qui vient
7 aussi du Plan, démontre qu'en deux mille vingt-neuf
8 (2029), il y a une augmentation très remarquable,
9 tant de quantité d'achats, mais aussi du nombre
10 d'heures sur lesquelles ils ont lieu. Alors,
11 encore, c'est dans les prévisions du Plan, le
12 maximum dépasse les quatre mille mégawatts
13 (4000 MW). Et la durée, il y a presque cinq mille
14 (5000) heures dans l'année, c'est soixante-six pour
15 cent (66 %) de l'année où les approvisionnements
16 additionnels requis sont nécessaires, sont requis.

17 Par ailleurs, juste pour corriger ce que je
18 viens de dire, le quatre mille mégawatts (4000 MW)
19 ne sont pas tous en achat de court terme. Hydro se
20 donne une limite, je crois, de trois térawattheures
21 (3 TWh)... Excusez-moi, de trois mille mégawatts
22 (3000 MW). Mais donc, ils prévoient aussi un appel
23 d'offres pour l'énergie, pour remplir une partie de
24 cet... ces approvisionnements additionnels requis.

25 Mais l'important est de voir qu'au fil des

1 ans, c'est le graphique 3 qui est... c'est mon
2 graphique, basé sur les chiffres d'Hydro, qui
3 démontre l'évolution, justement, de deux mille
4 vingt (2020) à deux mille vingt-neuf (2029), tant
5 le maximum de mégawatts par heure que le
6 pourcentage des heures de l'année, le nombre
7 d'heures sur l'année où des achats... les
8 approvisionnement additionnels sont requis. Donc,
9 une évolution importante année après année sur les
10 deux paramètres.

11 Alors, la question se pose : ça coûte
12 combien, ces achats? Et la réponse n'est vraiment
13 pas simple. Je viens de produire une expertise dans
14 le cadre du Plan d'apro sur ce sujet. J'aurais
15 pensé que les audiences seraient déjà passées avant
16 qu'on arrive ici, mais finalement, comme vous
17 savez, les audiences sont reportées. Donc, je n'ai
18 pas eu l'occasion encore de présenter mes travaux,
19 sur ces questions, à la Régie. Et pour ça, je vais
20 prendre un peu plus de temps. J'aimerais que vous
21 compreniez ce que j'ai fait, parce que finalement,
22 c'est la base des conclusions que je vais tirer
23 plus tard.

24 Alors, d'abord, il faut se poser la
25 question : qu'est-ce que ça veut dire, « quel est

1 le coût à la marge d'un kilowattheure, d'un
2 kilowatt? » Et je pense que la définition la plus
3 logique est la suivante : que pour une heure où il
4 y a effectivement des achats de court terme, le
5 coût à la marge est le prix de ces achats. En
6 réalité, ce serait le prix du dernier achat, parce
7 que souvent, il y a plusieurs transactions qui
8 achètent des kilowattheures pour la même heure.
9 Mais on peut le traiter comme la moyenne des prix
10 payés pour une heure.

11 Par contre, dans une heure où il n'y a pas
12 d'achats de court terme, évidemment, le coût à la
13 marge ou le coût évité, ça revient à la même chose,
14 est le prix de l'électricité patrimoniale. Alors,
15 le graphique que je montre ici, qui vient de mon
16 autre rapport d'expertise, sont les données réelles
17 de l'hiver deux mille dix-sept (2017), deux mille
18 dix-huit (2018). Chaque point est une heure et
19 donc, pour chaque heure, il y a la charge, pendant
20 l'heure, qui est l'axe « X » : les besoins
21 réguliers domestiques en mégawatts. Donc, plus on
22 va vers la droite, on va vers la pointe, vers une
23 charge plus élevée. Et sur l'axe « Y », c'est le
24 coût évité réel, ou le coût à la marge, selon cette
25 définition.

1 Et alors, on voit en haut à droite qu'il y
2 a quelques points qui sont très élevés. Donc,
3 effectivement, il y a eu des achats à des prix de
4 plus que deux cent cinquante (250), même presque
5 trois cents dollars le mégawattheure (300 \$/MWh),
6 et qui se trouvent surtout dans les heures de fine
7 pointe, dans les heures où la charge dépasse les
8 trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW). Et
9 justement la ligne verticale verte, qui est marquée
10 cent (100) heures, toutes les heures, tous les
11 points à droite de cette ligne verte sont les cent
12 (100) heures de plus grande charge de cette année-
13 là.

14 Et on constate effectivement que les achats
15 de court terme pendant les cent (100) heures se
16 trouvent surtout entre cent dollars et deux cents
17 dollars le mégawattheure (100-200 \$/MWh). De la
18 même façon, la ligne rouge représente les trois
19 cents (300) heures. Et entre cent (100) heures et
20 trois cents (300) heures, il y a quand même
21 beaucoup d'achats de court terme à des prix quand
22 même entre, je dirais, entre quatre-vingts et cent
23 cinquante dollars le mégawattheure (80-150 \$/MWh) à
24 l'oeil.

25 Et plus qu'on descend à gauche, il y a

1 quand même les achats de court terme. Et rappelons,
2 ici, on parle de l'hiver, pas toute l'année. Mais
3 il y a aussi des achats de court terme que la
4 charge est vingt et un mille mégawatts (21 000 MW),
5 mais à des prix plus raisonnables. Et la ligne
6 horizontale bleue, ce n'est pas une ligne
7 finalement, c'est juste beaucoup de points, ce sont
8 toutes les heures où il n'y avait pas d'achats de
9 court terme. Et donc où le prix réel, le prix à la
10 marge était le prix du patrimonial, environ trente
11 dollars le mégawattheure (30 \$/MWh).

12 Ça, c'est donc... Bon. Je veux dire aussi,
13 ça été uniquement possible de faire ces analyses
14 sur deux ans, parce qu'il y a juste deux ans où
15 Hydro a présenté à la Régie et, apparemment, a fait
16 lui-même un recensement des prix réels des achats
17 de court terme sur une base horaire. Mais pour les
18 deux ans, les deux années qui sont analysées dans
19 le rapport sur le Plan d'appro, ce patron, cette
20 image est très similaire. Les détails changent,
21 mais on constate toujours qu'il y a énormément
22 d'heures au prix du patrimonial. Et que plus on
23 avance vers la pointe, plus le prix tend à
24 augmenter.

25 Je passerai très rapidement. Ce n'est pas

1 le but ici de parler des méthodes. Mais dans le
2 Plan d'appro, à la demande de la Régie, Hydro avait
3 proposé une méthode justement pour estimer les
4 coûts évités pendant les heures de fine pointe. Et
5 ce graphique vous montre l'application de cette
6 méthode-là, justement ce même hiver deux mille dix-
7 sept deux mille dix-huit (2027-2028). La ligne
8 verte qui se lit sur l'axe gauche est la demande
9 horaire. Évidemment c'est en puissance classée. Les
10 barres rouges sont les prix des achats de court
11 terme. Donc, si on commence à gauche, pour l'heure
12 où la charge est la plus élevée, le prix, comme on
13 voit, la première petite barre rouge à gauche était
14 plus que deux cent cinquante dollars (250 \$)...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Je voyais quelqu'un que son micro est ouvert. Nous
17 allons vérifier. Nous allons regarder qui a un
18 micro ouvert actuellement.

19 PROBLÈME DE TRANSMISSION

20 LE PRÉSIDENT :

21 Vous allez rentrer dans votre temps, Monsieur
22 Raphals? Je veux le rappeler par équité à tout le
23 monde vu que j'ai encadré tout le monde sévèrement.
24 D'ailleurs, j'ai encadré tout le monde sévèrement.
25 Alors c'est très important.

1 M. PHILIP RAPHALS :

2 R. Oui. Je pense que j'ai commencé à neuf heures moins
3 dix (8 h 50).

4 LE PRÉSIDENT :

5 C'est ça. Vous aviez annoncé trente-cinq (35)
6 minutes.

7 M. PHILIP RAPHALS :

8 R. Oui. Voilà, il n'y aura pas de problème.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Excellent! Merci.

11 M. PHILIP RAPHALS :

12 R. C'est la partie la plus longue parce que j'ai un
13 peu plus expliqué. Alors... alors sur ce graphique
14 les... les barres ou les lignes, la ligne bleue
15 représente effectivement le résultat en appliquant
16 la méthode d'Hydro. Et on voit évidemment que dans
17 la fine pointe ils sous-estiment beaucoup le prix
18 des achats à court terme, mais aussi que dans les
19 heures où les... le prix à la marge est
20 patrimonial, ils le surestiment. Donc, pour toutes
21 ces raisons, j'ai cru important et je pense que
22 c'est pas une méthode qui allait résoudre nos
23 problèmes, nous donner une vraie image de... du
24 prix des achats de court terme dans le futur.

25 Et donc, je suis allé à la recherche d'une

1 autre méthode. Et la méthode que j'ai trouvé le
2 plus satisfaisant était une méthode régression
3 linéaire, mais segmentée. Parce qu'effectivement,
4 le nuage de... ce nuage de points, si on le met en
5 une seule ligne, il... il donne un faux résultat,
6 mais avec une ligne qui est cassée comme ça, qui
7 est une méthode reconnue dans la science,
8 effectivement ça reproduit assez bien la
9 distribution.

10 C'est-à-dire que pour la partie en bas d'un
11 certain seuil, il y a une régression linéaire qui
12 est plus ou moins horizontale, qui reflète
13 énormément l'effet du patrimonial. Mais par contre,
14 dans les heures au-delà de ce seuil, quand on passe
15 dans la partie de la demande plus élevée, il y a
16 une relation assez étroite entre la charge et le
17 prix. Alors c'est cette méthode que j'ai appliquée
18 dans ce rapport.

19 Maintenant revenons aux achats de court
20 terme et le tarif CB. Alors ce graphique, je vais
21 prendre un instant pour l'expliquer. Alors la ligne
22 bleue fait effectivement, c'est les mêmes, encore
23 une fois, les besoins réguliers du Distributeur, en
24 ordre décroissant. La ligne rouge qui se lit sur
25 l'axe droit sont les achats horaire de court terme

1 en mégawatts. Alors donc, ça commence à mille huit
2 cents (1800) pour la première heure et ça descend
3 très rapidement. Et il y a... ça diminue
4 graduellement de mille (1000) à zéro sur... sur
5 environ deux mille heures (2000 h).

6 Et on voit, j'ai marqué ici, la ligne
7 rouge, c'est neuf cent vingt heures (920 h). Bien
8 j'irai d'abord la ligne verte est en réalité la
9 charge du... ah, c'est pas marqué dans la légende,
10 je m'excuse. C'est la charge pour le bloc dédié au
11 tarif CB, donc c'est trois cents... trois cents
12 quelques mégawatts, je me souviens... en tout cas,
13 c'est le nombre fixe de mégawatts, sauf qu'à la
14 fine pointe où il y a l'effacement et donc c'est
15 presque zéro, c'est cinq pour cent (5 %).

16 Et donc, ce qu'il est intéressant de voir,
17 que le point... le point d'intersection de la ligne
18 rouge et de la ligne verte tiret, à gauche de ce
19 point-là toute la consommation de... c'est-à-dire
20 que l'achat de court terme dépasse le tarif CB,
21 c'est-à-dire que l'ensemble des tarifs ou des
22 achats selon le tarif CB a été (inaudible) par les
23 achats de court terme.

24 Pour la partie entre les deux lignes, qui
25 est le prochain mille heures (1000 h), il y a comme

1 un mélange entre les deux. Et pour les dernières
2 six mille sept cent quatre-vingts heures (6780 h),
3 effectivement l'ensemble de la consommation au
4 tarif CB a été alimenté par le patrimonial.

5 Alors ça, je pense... c'est un point très
6 important parce que plusieurs intervenants ont
7 exprimé leur compréhension que l'ensemble de la
8 consommation CB sera alimenté par le patrimonial
9 inutilisé. Et on voit ici que c'est pas... c'est
10 pas vrai. Il y a une partie importante qui est
11 alimentée par le patrimonial inutilisé, mais il y a
12 une autre partie importante qui est alimentée par
13 les achats de court terme, avec évidemment des prix
14 très différents entre les deux. Et tenant compte de
15 ce qu'on a vu dans la première acétate, l'évolution
16 prévue dans les prochains neuf ans, dix (10) ans,
17 où le nombre d'heures avec des achats et la
18 quantité d'achats augmentent de façon très
19 importante, évidemment ce pourcentage des achats au
20 tarif CB qui sont alimentés par les achats de court
21 terme ne peut qu'augmenter.

22 Alors voici le même graphique, mais en
23 rajoutant le prix des achats. Et qui est la ligne
24 bleu tiret et, encore une fois, on voit que pendant
25 la période d'effacement les prix sont très élevés

1 et ça implique évidemment que si on enlève
2 l'obligation d'effacement, ce sera des coûts
3 d'approvisionnement assez importants qui vont se
4 rajouter pour desservir cette charge-là avec les
5 achats à court terme aux prix les plus élevés.

6 Mais aussi sur la prochaine partie, il y a
7 comme un plateau, qu'on a remarqué dans les prix
8 d'achat, qui est autour de quatre-vingt dollars le
9 mégawattheure (80 \$/MWh), entre soixante-quinze
10 (75 \$/mWh) et quatre-vingt-cinq (85 \$/MWh), je
11 pense, sur un nombre assez important d'heures qui,
12 en fait, va alimenter aussi une partie importante
13 de la consommation CB, même avec de l'effacement.

14 Alors, passons aux résultats. Je vous
15 épargne toute la mécanique de comment ces résultats
16 ont été obtenus, c'est expliqué dans le rapport.
17 Alors, commençons avec le scénario qui a été prévu
18 à votre dernière décision, C-2019-052, qui consiste
19 d'un total de six cent soixante-huit mégawatts
20 (668 MW), au CB. Vous voyez la ventilation.

21 Et le résultat qu'il y aura des coûts
22 additionnels considérables avec l'hiver. Alors, les
23 coûts sont les coûts d'approvisionnement
24 additionnels avec et sans effacement. Et sans... en
25 dollar nominal, il y aura des coûts additionnels

1 avec effacement, quatre cent soixante-dix-sept
2 millions de dollars (477 M\$), et sans effacement,
3 de près de six cent huit millions (608 M\$) qui, en
4 dollars actualisés devient quatre cents millions
5 (400 M\$) avec effacement et cinq cents (500 M\$)
6 sans effacement, pour une différence de cent
7 millions de dollars (100 M\$) actualisés sur
8 seulement cinq ans. Donc, ce sont des montants, je
9 dirais, assez importants.

10 Dans un deuxième temps, regardons le
11 scénario proposé dans ce dossier par le
12 Distributeur qui comptait soixante mégawatts
13 (60 MW) pour l'appel d'offres et un bloc
14 supplémentaire de quarante mégawatts (MW) pour les
15 réseaux municipaux.

16 Alors, dans ce scénario, on constate une
17 différence de soixante-neuf millions de dollars
18 (69 M\$) actualisés sur cinq ans. Une différence
19 entre le scénario avec et sans effacement. Encore,
20 soulignant l'importance de l'effacement dans le
21 contrôle des coûts additionnels créés par la
22 consommation au tarif CB.

23 Et si on regarde uniquement le bloc de
24 quarante mégawatts (40 MW) proposé pour les réseaux
25 municipaux où, si je comprends bien, le service non

1 ferme n'est pas contesté mais, simplement, donc on
2 parle de coûts, les approvisionnements additionnels
3 qui découleraient de cet ajout de quarante
4 mégawatts (40 MW) qui sont de presque quarante
5 millions de dollars (40 M\$), actualisés sur cinq
6 ans.

7 Maintenant, parlons de l'analyse qui a été
8 présentée par le Distributeur. Dans sa lettre, le
9 document B-0219, ils ont mentionné, c'était comme
10 une information additionnelle par rapport à une
11 demande de renseignement que nous avons faite, que
12 le retrait complet de la condition d'effacement,
13 pour l'ensemble de la charge cryptographique,
14 entraînerait une hausse du prix d'approvisionnement
15 d'au moins cent trente-cinq millions de dollars
16 (135 M\$), actualisée sur dix (10) ans.

17 Alors, les calculs sont détaillés, à
18 l'engagement 9. D'abord, le montant a été corrigé à
19 cent quarante-trois millions (143 M\$). Mais
20 l'examen du chiffrier Excel démontre clairement que
21 tous les coûts inclus dans ce calcul, sont des
22 coûts de puissance de court terme et de long terme.

23 En même temps, le Distributeur a reconnu, à
24 différentes places dans la preuve, ici, maintenant
25 et dans les autres étapes, que les coûts en énergie

1 augmentent aussi. Et, donc, ces montants seraient
2 au dessus des cent quarante-trois millions de
3 dollars (143 M\$) mentionnés par le Distributeur,
4 dans ce document, dans la lettre.

5 Et je pense que c'est important de
6 souligner que malgré le fait qu'à plusieurs
7 reprises, il a été reconnu qu'effectivement, la
8 charge additionnelle va faire augmenter les achats
9 de court terme et donc les coûts, mais il n'y
10 aucune quantification qui a été présentée sur cette
11 augmentation. Qui est, en fait, je pense que... un
12 des bénéfiques... La raison d'être de mon rapport,
13 c'est d'essayer de quantifier ces coûts.

14 Et alors, mon analyse était lui-même sur
15 cinq ans, eux, ils ont fait sur neuf ans. Mais en
16 travaillant avec leur chiffrier, j'ai pu isoler
17 finalement les années deux mille vingt et un (2021)
18 à deux mille vingt-cinq (2025). Et donc, les coûts
19 additionnels en puissance identifiés par Hydro, qui
20 sont indiqués ici : cent cinquante-deux millions
21 (152 M), actualisé avec effacement, et deux cent
22 trente-huit (238), sans effacement, auxquels il
23 faut aussi ajouter les coûts additionnels en
24 énergie, d'où toute la logique que je viens de
25 présenter, qui monte à cent cinquante millions

1 (150 M) avec effacement et deux cent vingt (220)
2 sans effacement.

3 Donc, les totaux sont, comme vous voyez,
4 trois cent deux millions (302 M) avec effacement et
5 quatre cent cinquante-huit (458) sans effacement,
6 du coût additionnel d'approvisionnement. Avec un
7 écart de 156 millions de dollars (156 M) actualisé
8 qui se rapporte précisément et uniquement au
9 service non ferme. Donc, ça, je pense que c'est une
10 conclusion importante, mais il est aussi important
11 de reconnaître l'ampleur de ces chiffres, quatre
12 cent cinquante-huit millions de dollars (458 M) en
13 coût d'approvisionnement additionnel, n'est pas
14 nul.

15 Alors, pour clore cette section, je vous
16 recommande de maintenir l'obligation d'effacement
17 pour les contrats existants, étant donné les
18 importants coûts d'approvisionnement additionnels
19 en énergie qui découleraient d'un service ferme. Et
20 aussi, je vous recommande de réduire
21 significativement la taille du bloc dédié pour
22 exactement cette même raison. Mais par contre, je
23 ne formule pas aucune recommandation à la taille
24 appropriée.

25 Pour mon dernier sujet : les questions des

1 tarifications au coût marginal. Alors, dans la
2 décision D-2019-052, la Régie a décidé d'appliquer
3 les tarifs M et LG à la consommation du tarif CB.
4 Mon rapport démontre que les coûts
5 d'approvisionnement du tarif CB sont plus élevés
6 que pour un consommateur typique du tarif M ou LG.

7 Les proportions...Alors, j'ai calculé, avec
8 les rapports de coûts de service antérieurs, la
9 proportion des revenus de ces tarifs qui sont
10 dédiés aux achats d'électricité et qui sont
11 présentés ici dans le tableau. Alors, pour la
12 classe M, en moyenne, tout ensemble, les
13 consommateurs aux classes M, quarante-quatre pour
14 cent (44 %) des revenus représentent des achats
15 d'électricité. Et pour les classes LG, c'est
16 soixante-trois pour cent (63 %). Évidemment,
17 l'autre partie représente tous les coûts fixes :
18 les réseaux de transport, le réseau de distribution
19 lorsque c'est appelé, et cetera.

20 Alors, j'ai remarqué qu'à l'étape 2, dans
21 la preuve du regroupement CREE, il y avait une
22 suggestion que le tarif dissuasif, appliqué à la
23 consommation non autorisée, soit basé sur le coût
24 marginal. Mais en fait, l'application d'une
25 tarification au coût marginal, au tarif CB,

1 permettra d'éviter une prévision tarifaire à la
2 hausse sur l'ensemble des autres consommateurs, dû
3 précisément à l'augmentation des coûts
4 d'approvisionnement que je viens de vous
5 mentionner.

6 Ici, c'est le tableau 15 de mon rapport qui
7 résume les résultats des différents scénarios que
8 j'ai étudié. Et j'ai souligné le contexte actuel
9 après l'appel d'offres, ça avait été basé sur la
10 prémisse de soixante mégawatts (60 MW), qui était
11 plus à le moment où j'ai préparé le rapport, qui
12 créerait un surcoût additionnel de soixante-deux
13 point trois millions de dollars (62.3 M) si
14 l'obligation d'effacement est enlevée. Et enlever
15 l'obligation d'effacement pour les contrats
16 existants aurait l'effet d'augmenter le surcoût de
17 cinquante-trois point cinq millions de dollars
18 (53.5 M\$), qui est quatre-vingt-six pour cent
19 (86 %) de ce montant.

20 Il s'agit seulement du surcoût relié aux
21 achats de court terme, auquel s'ajoute, encore une
22 fois, les achats de court terme en puissance et les
23 coûts de devancement des appels d'offres en énergie
24 et en puissance, déjà identifiés par le
25 Distributeur.

1 Alors, la grande question : Est-ce justifié
2 de faire un tarif à la marge pour cette nouvelle
3 catégorie de consommateur? C'est évidemment pas la
4 façon usuelle de régler. Je crois que c'est
5 justifié. Et une raison, et il y a plusieurs
6 raisons qui sont déjà dans le dossier, surtout à
7 l'Étape 2. Mais (inaudible) c'est que, je pense que
8 c'est très éloquent cette situation qui vient du
9 magazine Forbes « Mining Bitcoin is about
10 converting electricity into money ».

11 Ainsi, ça veut dire que si les conditions
12 tarifaires sont favorables, il n'y a aucune
13 limitation à la demande potentielle. Et je vais
14 dire entre parenthèses, je travaille depuis des
15 années sur ces comités (inaudible) du Labrador où
16 le prix est différent parce que c'est surtout les
17 coûts de transport qui sont créés. Mais étant donné
18 que les tarifs sont encore beaucoup moins élevés
19 qu'ici, la demande potentielle est vaste.

20 On a eu une preuve que (inaudible) est plus
21 ou moins stable. Mais si les conditions sont
22 suffisamment favorables, rien n'empêche que toutes
23 ces demandes (inaudible) étaient apparemment la
24 situation au tout début du dossier.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous allez devoir conclure, Monsieur Raphals.

3 D'autant plus que le son commence à être très
4 mauvais. Donc, je veux sauver un peu votre batterie
5 puis votre bande passante.

6 M. PHILIP RAPHALS :

7 R. D'accord. Alors, je passerai donc à la prochaine
8 acétate. Une mention d'un tarif qui a été mentionné
9 déjà à l'Étape 2, le tarif du NYMPA dans l'État de
10 New York, une situation très similaire finalement
11 d'une allocation d'énergie de faible coût, mais des
12 ajouts, des excédents qui sont au prix du marché.
13 Et alors le régulateur là-bas a « implémenté » un
14 tarif qui précisément alloue à la nouvelle classe
15 qui représente effectivement, un, le minage du
16 cryptomonnaie à la marge où, finalement, tous les
17 coûts d'approvisionnement qui sont engagés pour
18 desservir cette catégorie sont rajoutés, sont mis
19 ensemble pour fixer un tarif.

20 Et alors, si on va à la dernière acétate,
21 ma recommandation sur ce sujet serait de baser les
22 tarifs CB sur le coût réel d'approvisionnement.
23 Parce que, d'une part, la socialisation des coûts
24 d'approvisionnements additionnels causés par la
25 consommation CB va à l'encontre de l'esprit du

1 Décret.

2 Deuxièmement, alors, je recommande
3 l'adoption d'une tarification à la marge pour les
4 coûts d'appro pour la consommation CB aux Réseaux
5 municipaux. Et afin d'être équitable, il serait
6 également approprié, selon moi, que la Régie
7 applique ce même type de tarification à l'ensemble
8 du bloc dédié, surtout si elle décide de le
9 maintenir à un niveau au-delà des abonnements déjà
10 souscrits.

11 Pour le faire, il faudrait éventuellement
12 modifier les tarifs CB-MP et CB-GP, pour qu'ils
13 soient fixés sur la base de l'énergie réellement
14 acquise afin de les desservir, qui peuvent être
15 estimés à l'avance et ajustés par un compte
16 réglementaire de type pass-on. Advenant le cas où
17 la plupart de cette énergie vienne du patrimonial
18 inutilisé, il faut souligner, le tarif CB serait
19 moins élevé que le tarif M et LG, mais je pense
20 qu'il y a peu de chance que ce soit le cas.

21 Dès maintenant, évidemment modifier ces
22 tarifs, je ne pense pas que vous allez le faire
23 tout de suite, je ne pense pas que vous pouvez le
24 faire dans le cadre de la présente phase. Mais ce
25 que vous pouvez faire dès maintenant, et ce que je

1 pense qui serait souhaitable, serait d'exiger que
2 le Distributeur fasse un suivi des coûts
3 d'approvisionnement additionnels qui sont liés au
4 tarif CB, avec un rapport annuel à la Régie. Alors,
5 ça vous permettrait de convoquer des audiences
6 ultérieures si vous constatez que ces ventes créent
7 une pression importante à la hausse sur les tarifs.
8 Et ça complète mes remarques. Merci de votre
9 patience.

10 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

11 Merci, Monsieur Raphals. Le témoin est disponible
12 pour les questions.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui, je me posais une question, Maître Thibault-
15 Bédard. Est-ce que monsieur Raphals, si on lui
16 laissait cinq (5) minutes pour revoir si son
17 ordinateur repartait? Est-ce que ça pourrait
18 améliorer le son Si ça fonctionnait?

19 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

20 Je pense que c'est une excellente idée.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Donc, on va ajourner cinq (5) minutes. Donc, on
23 revient à et trente-sept. Si vous avez besoin de
24 plus de temps vous nous le direz. Merci.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LE PRÉSIDENT :

3 Donc, nous reprenons. Est-ce que ce fut un succès?

4 Maître Thibault-Bédard?

5 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

6 Euh... je l'ignore. Mon témoin n'a pas communiqué
7 avec moi, donc je suis dans l'attente, comme vous,
8 de le voir réapparaître.

9 M. PHILIP RAPHALS :

10 Non, malheureusement, ça va prendre le service de
11 (inaudible) ou un nouvel ordinateur.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui, effectivement. Alors, bon, nous commençons le
14 contre-interrogatoire avec l'AREQ. J'y vais par
15 ordre alphabétique parce qu'il me semble... je
16 regarde mon calendrier... personne n'a annoncé de
17 temps en particulier pour vous. Donc, Maître
18 Hamelin.

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN :

20 Alors, rebonjour, Monsieur le Président. Paule
21 Hamelin pour l'AREQ.

22 Q. **[5]** Bonjour Monsieur Raphals.

23 R. Bonjour, Maître Hamelin.

24 Q. **[6]** Alors, tout d'abord, je prends... Puis je vais
25 faire référence à votre rapport. Et j'attire votre

1 attention, plus particulièrement, au début, au
2 sommaire des recommandations que vous avez.

3 R. Oui.

4 Q. **[7]** Juste m'assurer avec vous que la portion qui
5 est relative au domaine de l'application du tarif
6 CB, on ne traite pas de coûts évités dans cette
7 portion-là du rapport? C'est exact?

8 R. Euh... pardon? Pouvez-vous répéter la question?

9 Q. **[8]** Dans la section « Domaine d'application du
10 tarif CB »...

11 R. Euh... oui.

12 Q. **[9]** ... vous êtes d'accord avec moi qu'on ne traite
13 pas de coûts évités? C'est exact?

14 R. Oui, c'est exact.

15 Q. **[10]** Votre réponse serait la même pour ce qui est
16 du seuil de cinquante kilowatts (50kW)? On ne
17 traite pas de la question des coûts évités?

18 R. Effectivement.

19 Q. **[11]** Et, également, pour ce qui est du tarif
20 dissuasif, il n'est pas question de coûts évités,
21 dans cette section-là de votre rapport? Exact?

22 R. Oui, c'est exact.

23 Q. **[12]** Et je comprends, Monsieur Raphals, que la
24 qualification qui a été demandée, en est une de
25 coûts évités, mais vous n'êtes pas reconnu, dans le

1 présent dossier, comme expert en tarification?

2 Exact?

3 R. Bien, à ma compréhension, je ne suis pas encore
4 retenu, qualifié comme expert dans le présent
5 dossier, c'est une question en réserve.

6 Q. **[13]** Je pense que vous avez été reconnu, par la
7 Régie, comme expert en coûts évités. Je comprends,
8 par ailleurs, que vous n'avez pas demandé de
9 qualification en matière de tarification, de façon
10 spécifique? C'est exact?

11 R. Oui. Oui, oui, c'est exact.

12 Q. **[14]** Et que vous n'avez pas demandé de
13 qualification, non plus, en matière de causalité
14 des coûts? C'est exact?

15 R. Hum... oui... oui.

16 Q. **[15]** D'accord. J'aimerais qu'on prenne le graphique
17 qui se retrouvait à la page 6 de votre rapport,
18 mais que vous avez repris dans votre présentation,
19 à la page 16.

20 R. Oui, excusez-moi, Maître Hamelin. Est-ce que je
21 peux juste rajouter. Effectivement, maître
22 Thibault-Bédard n'a pas demandé que je sois
23 qualifié comme expert en tarification, mais j'ai
24 souvent, ailleurs, témoigné comme expert en
25 tarification. Je veux juste que vous le sachiez.

1 Q. **[16]** Parfait. À la page 16, je ne suis pas certaine
2 d'avoir saisi votre explication, Monsieur Raphals,
3 au niveau de la détermination du quatre cents
4 mégawatts (400 MW), le pointillé vert et la
5 ligne... je vais l'appeler la ligne horizontale,
6 pointillé vert, qui est la « Consommation classe
7 CB ». Est-ce que j'ai compris que vous avez dit que
8 c'était en lien avec le bloc dédié de trois cents
9 mégawatts (300 MW)?

10 R. Un instant s'il vous plaît, je vais juste vérifier.
11 En fait, Maître Hamelin, pour vous dire précisément
12 je vais devoir retourner... ça fait longtemps que
13 j'ai pas travaillé avec ces graphiques et les
14 chiffriers sur lesquels ils sont basés datent du
15 mois d'août. Je peux vérifier exactement d'où vient
16 cette valeur, mais peu importe la valeur précise,
17 si c'est quatre cents (400 MW) ou si c'est trois
18 cents (300 MW), c'est surtout la forme qui est
19 importante pour les fins de l'illustration, mais si
20 vous voulez je serai heureux de prendre
21 l'engagement de vérifier exactement c'est quoi que
22 ça représente ce chiffre et de l'indiquer.

23 Q. **[17]** D'accord. Alors je vais vous demander de
24 prendre comme engagement de vérifier la source
25 finalement pour arriver à la ligne pointillée de

1 quatre cents... quatre cents mégawatts (400 MW) au
2 graphique 6 de votre présentation.

3 LE PRÉSIDENT :

4 L'engagement 1 pour RNCREQ.

5

6 ENG-1 (RNCREQ) : Vérifier la source pour arriver à
7 la ligne pointillée de 400 MW au
8 graphique 6 de la présentation
9 (demandé par l'AREQ)

10

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Q. **[18]** Exact. Mais je vais peut-être juste... quand
13 même je vais essayer de poser certaines questions
14 parce que naturellement j'avais une série de
15 questions, Monsieur le Président, qui découlaient
16 de cette réponse-là. Est-ce que vous avez tenté de
17 faire ce graphique-là, pour ce qui est de la
18 consommation CB, uniquement au niveau des Réseaux
19 municipaux?

20 R. Non, je ne l'ai pas fait, je pourrais bien le faire
21 si vous voulez, mais je ne l'ai pas fait.

22 Q. **[19]** O.K. Toute chose étant égale par ailleurs,
23 vous êtes d'accord avec moi, Monsieur Raphals, que
24 si on baisse le pointillé de la ligne verte au
25 niveau des... ça va avoir un impact au niveau des

1 achats de court terme, là, on risque d'avoir moins
2 d'espace sous la courbe, donc moins d'achats court
3 terme en mégawatts. Vous êtes d'accord avec moi?

4 R. Mais attention. La ligne rouge c'est l'ensemble des
5 achats court terme du Distributeur. En fait, si...
6 si on descend la ligne, si on baisse la ligne,
7 c'est-à-dire qu'il y aura encore plus d'heures où
8 cent pour cent (100 %) de la consommation est
9 desservie par les achats de court terme. Donc, je
10 ne suis pas convaincu que c'est le sens que vous
11 voulez.

12 Autrement dit, rappelons que la partie où
13 la ligne rouge est plus élevée que la ligne verte
14 c'est la zone où l'ensemble de la consommation de
15 la ligne verte est alimentée par les achats de
16 court terme.

17 Q. **[20]** Je comprends. Je vous amène à la page 11 de
18 votre présentation aujourd'hui. Le graphique 2029.

19 R. Oui.

20 Q. **[21]** Au niveau des coûts d'approvisionnement, est-
21 ce que je comprends qu'on ne peut pas
22 nécessairement déterminer dans ces achats de...
23 dans ces coûts d'approvisionnement qu'est-ce qui
24 serait la part véritable, là, de la consommation
25 CB, c'est exact?

1 R. Euh...

2 Q. **[22]** Qui cause...

3 R. Premièrement, ces deux graphiques sont (inaudible).

4 Q. **[23]** Je vais reposer ma question. Est-ce que vous
5 êtes d'accord avec moi, Monsieur Raphals...

6 R. (Inaudible).

7 Q. **[24]** ... que les... les coûts d'approvisionnement,
8 là, ce que l'on voit au niveau de 2029, on ne peut
9 pas nécessairement attribuer ces coûts
10 d'approvisionnement-là à l'usage cryptographique de
11 façon spécifique. On ne peut pas dire que c'est la
12 cause nécessairement de cette augmentation-là de
13 l'approvisionnement. C'est exact? C'est en partie
14 ça, mais pas nécessairement juste ça.

15 R. Ce graphique (inaudible). Ce graphique, qui vient
16 du Plan d'approvisionnement de l'année dernière et
17 donc si aujourd'hui on faisait un graphique
18 similaire, il ne serait pas identique. Quoique en
19 fait j'ai remarqué que la nouvelle prévision de la
20 demande a plus d'approvisionnements additionnels
21 requis en deux mille vingt-neuf (2029) que
22 l'ancien. (inaudible) Ça veut dire que pendant plus
23 que la moitié de l'année, il y aura des achats de
24 court terme. Et donc que ce n'est pas le
25 patrimonial qui est à la marge, mais c'est l'achat

1 de court terme qui est à la marge.

2 Alors, si aujourd'hui on se pose les
3 questions : devrait-on ou non augmenter la charge
4 par quarante mégawatts (40 MW)? Il me semble
5 logique de présumer que ces quarante mégawatts
6 (40 MW), qui sont additionnels à la charge, qui est
7 indiquée dans ce graphique, seraient donc à la
8 marge. Et donc, ces nouveaux achats seront
9 alimentés... Pardon. Ces nouvelles ventes seront
10 alimentées par les nouveaux achats qui, pendant
11 cinquante pour cent (50 %) de l'année, ou un peu
12 plus, sera des achats de court terme. Et pendant
13 quarante-quatre pour cent (44 %) de l'année, seront
14 du patrimonial utilisé.

15 Il me semble que c'est la façon plus claire
16 de regarder ça.

17 Q. **[25]** Je comprends que c'est votre position. On
18 pourra aller à... On va aller à votre rapport,
19 Monsieur Raphals.

20 R. Hum-hum.

21 Q. **[26]** C'est la page 25 de votre rapport. Qui est la
22 pièce...

23 R. Qui est la pièce?

24 Q. **[27]** La révisée, c'est 61...

25 R. Un instant. Page 25 imprimée ou page 25 du PDF?

1 Q. **[28]** Moi, j'ai imprimé... Attendez, je vais juste
2 vous le dire.

3 R. Il me semble que c'est marqué « page 25 » sur le
4 dessus, sur la page... C'est beau, je l'ai.

5 Q. **[29]** Oui, c'est écrit « page 25 » sur le dessus.

6 R. Oui. Je suis là.

7 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

8 Q. **[30]** Ça veut dire que ça ne sera pas nécessairement
9 à la même page du PDF, pour Madame la Greffière.
10 Donc, vous devez vous fier à la pagination qui est
11 écrite, là. Donc, si on est à 21...

12 R. (inaudible)

13 Q. **[31]** ... alors, descendre quatre pages plus bas,
14 s'il vous plaît. Ah! Vous étiez là.

15 Me PAULE HAMELIN :

16 Q. **[32]** Alors, je vous réfère au deuxième paragraphe.
17 On comprend... Bon, vous indiquez :

18 Selon l'approche à la tarification
19 appliquée depuis longtemps par la
20 Régie, l'ensemble des consommateurs
21 partagent au pro rata le coût de
22 l'ensemble des approvisionnements.
23 Ainsi, les coûts d'approvisionnement
24 de chaque classe tarifaire incluent la
25 même proportion d'électricité

1 patrimoniale, des achats de long terme
2 et des achats de court terme.

3 Je comprends, Monsieur Raphals, que ça, c'est la
4 méthode traditionnelle, reconnue par la Régie, là.
5 C'est la façon de faire usuelle de la Régie en
6 matière de tarification. C'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[33]** On prend... Je vais continuer :

9 Toutefois, rien n'empêche le
10 régulateur d'affecter à une classe
11 tarifaire les coûts
12 d'approvisionnement qu'elle
13 occasionne, s'il le considère la
14 meilleure façon de respecter la
15 causalité des coûts. Ce rapport
16 analyse les coûts d'approvisionnement
17 qui résultent de la consommation aux
18 tarifs CB à la marge, en y affectant
19 les achats de court terme (lorsqu'il y
20 en a), plutôt qu'une affectation au
21 pro rata.

22 Donc, si je comprends bien, vous dites ici, à la
23 Régie, que malgré la tarification habituelle, ce
24 que vous proposez, c'est une approche... une
25 tarification à la marge. Je comprends toujours

1 bien, jusqu'à date?

2 R. Oui.

3 Q. **[34]** Voilà. Vous continuez en disant que :

4 Ce traitement serait justifié par les
5 distinctions fondamentales qui
6 existent entre l'usage cryptographique
7 appliqué aux chaînes de bloc qui vise
8 le minage ou le maintien d'un réseau
9 de cryptomonnaie contre rémunération,
10 et les multiples usages d'électricité
11 des clients réguliers du Distributeur.

12 Puis là, vous énoncez différentes caractéristiques.
13 Alors, si je comprends bien, juste le fondement
14 même de votre proposition, c'est à cause de l'usage
15 particulier de la cryptographie que vous suggérez
16 d'appliquer la méthode de tarification à la marge,
17 versus la méthode habituelle. Est-ce que je
18 comprends encore toujours bien?

19 R. Oui, mais pas à la cryptographie, mais le minage de
20 cryptomonnaie. Oui, effectivement.

21 Q. **[35]** Oui. J'essaye de... On s'entend que c'est cet
22 usage-là. Effectivement.

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[36]** Les caractéristiques que vous avez énumérées,
25 puis on peut peut-être les descendre un petit peu,

1 Madame la Greffière. On comprend que c'est les
2 caractéristiques qui ont été mentionnées par le
3 Distributeur. Et si je comprends bien, c'est
4 essentiellement les mêmes caractéristiques, vous
5 serez d'accord avec moi, Monsieur Raphals, que ce
6 qui avait été discuté à l'Étape 2 du présent
7 dossier. C'est exact?

8 R. Oui. Hum-hum.

9 Q. **[37]** Est-ce que c'est exact de dire que l'approche
10 que vous proposez, au niveau de la tarification à
11 la marge, est essentiellement l'approche que vous
12 aviez proposée également à l'Étape 2, pour ce qui
13 est du bloc dédié? C'est exact? Donc, une
14 tarification à la marge, c'est ce que vous aviez
15 proposée à l'Étape 2, c'est exact?

16 R. Oui, je crois. Ça fait longtemps que je ne l'ai pas
17 relue, mais effectivement.

18 Q. **[38]** D'accord. Vous allez être d'accord avec moi
19 aussi que si...

20 R. Et c'était aussi, c'était aussi une approche
21 utilisée à différentes juridictions, pas seulement
22 pour ce dossier-ci.

23 Q. **[39]** Oui, c'est ça. Vous avez également, dans ce
24 dossier-ci, en fait, pour les fins de cette étape-
25 ci, comme pour les fins de l'Étape 2, vous avez

1 référé au New York Municipal Power Agency, à la
2 tarification NYMPA, là. Donc, l'approche que vous
3 avez proposée à l'Étape 2, c'est la même que vous
4 proposez maintenant à l'Étape 3, c'est exact? Au
5 niveau de la tarification à la marge.

6 R. De mémoire, je dirais que oui, mais idéalement
7 j'aimerais relire ce qui était peut-être à l'Étape
8 2, plus voir si c'est bien le même ou non. Je ne
9 l'ai pas fait récemment.

10 Q. **[40]** O.K. Je vous réfère à la page 27 de votre
11 présent rapport.

12 R. Oui.

13 Q. **[41]** Moi, j'avais la page Les sujets identifiés.
14 Attendez, il manque une référence. Si on peut
15 descendre juste un petit peu plus bas, Madame la
16 Greffière. Parfait. Et juste avant que j'aille à ce
17 passage-là, Monsieur Raphals, je comprends que pour
18 ce qui est du bloc dédié, la Régie n'a pas retenu
19 une tarification à la marge. Vous êtes d'accord
20 avec moi?

21 R. Oui, mais il n'y avait pas non plus une... une
22 preuve sur l'ampleur des coûts.

23 Q. **[42]** D'accord. Mais quand même, ultimement, je
24 comprends votre justification, mais dans les faits,
25 pour le bloc dédié, aujourd'hui on est... on a un

1 prix pour l'énergie, un prix pour la puissance,
2 elle n'est pas... ça n'a pas été établi en fonction
3 d'une tarification à la marge, c'est exact?

4 R. Oui, effectivement, mais les prix pour les Réseaux
5 municipaux, nous ne sommes pas encore fixés sur
6 (inaudible)

7 Q. **[43]** On va y venir. Vous avez indiqué dans le
8 rapport, je suis...

9 Les sujets identifiés pour l'étape 3
10 de la phase 1 du dossier ne permettent
11 pas de revenir sur la structure
12 tarifaire établie à l'étape 2.

13 Toutefois...

14 c'est ce que vous venez de dire

15 ... les tarifs applicables aux Réseaux
16 municipaux n'ont pas encore été fixés
17 et sont identifiés...

18 comme

19 ... les sujets de l'étape 3.

20 Votre demande de tarification à la marge, est-ce
21 que je comprends qu'elle est pour l'ensemble de la
22 tarification CB des Réseaux municipaux ou seulement
23 pour les quarante... le bloc additionnel des
24 quarante mégawatts (40 MW)?

25 R. C'est mon point de vue puis ce sera... ce sera

1 logique et ce serait la meilleure solution de
2 l'appliquer pour l'ensemble de la consommation CB.

3 Maintenant, le « décortiquement » de telles
4 questions sera à valider dans cette étape 3. Son
5 (inaudible) était alors, c'est la recommandation
6 précisément sur le bloc de quarante mégawatts
7 (40 MW) qui fait l'objet de... qui est un sujet
8 identifié pour cette étape, mais tout en qualifiant
9 comme, selon mon analyse, selon mon opinion, comme
10 ce serait la solution la plus adéquate pour
11 l'ensemble de la consommation CB.

12 Q. **[44]** O.K. J'essaie de comprendre votre réponse. Je
13 m'excuse si... Donc, peut-être qu'au niveau de la
14 tarification à la marge, au niveau du principe,
15 votre position, c'est que ce serait peut-être plus
16 justifié pour le bloc, mais que, par ailleurs, vous
17 demandez quand même une recommandation complète
18 pour une tarification à la marge pour l'usage CB
19 des Réseaux municipaux. Est-ce que je résume bien
20 votre position?

21 R. Mais pas exactement. Ma position, mon opinion,
22 c'est que, étant donné ce qui est prévisible dans
23 l'évolution des coûts, ce sera vraiment souhaitable
24 pour l'ensemble de consommation de CB. Mais si la
25 partie de cette question qui est précisément sur la

1 table aujourd'hui, ce sont les quarante mégawatts
2 (40 MW), le bloc de quarante mégawatts (40 MW) des
3 réseaux municipaux, alors, je présenterais
4 également cette recommandation pour ce volet.

5 Q. [45] O.K. Ultimement si votre position de
6 tarification à la marge est retenue, est-ce que
7 vous êtes d'accord avec moi pour dire que, pour un
8 même usage cryptographique avec les mêmes
9 caractéristiques essentiellement que l'on a vues
10 tout à l'heure, les caractéristiques identifiées
11 par le Distributeur, je vais avoir pour le bloc
12 dédié une tarification spécifique, qui est la
13 tarification que je vais appeler traditionnelle,
14 mais que je vais avoir une tarification à la marge
15 pour les réseaux municipaux, pour l'usage des
16 réseaux municipaux? Donc, pour un même usage aux
17 mêmes caractéristiques, je vais avoir deux
18 traitements tarifaires différents, vous êtes
19 d'accord avec moi, selon votre recommandation?

20 R. Bien, enfin il y aura trois, parce que pour un
21 nouveau consommateur, dans le réseau du
22 Distributeur, il y a aussi une tarification à
23 quinze cents (0,15 ¢). Donc, effectivement, je suis
24 d'accord qu'il y a des incohérences qui découlent
25 des changements, des circonstances, qui découlent

1 de différentes choses. Donc, je vois ce qui devrait
2 être, je crois, la meilleure solution éventuelle.
3 Mais ce n'est pas à moi de vous prescrire
4 exactement dans quel ordre de prendre les décisions
5 et comment évoluer. Je pense que c'est plus aux
6 avocats de gérer cet aspect du dossier.

7 Q. **[46]** Et seriez-vous d'accord avec moi pour dire
8 aussi qu'il y aurait une distinction entre les
9 abonnements existants du Distributeur au niveau de
10 la tarification qui, elle, continuerait d'être sur
11 la méthode traditionnelle versus une tarification à
12 la marge pour les réseaux municipaux? Encore une
13 fois, je rajoute...

14 R. Si je vous comprends bien, je dirais que je suis
15 d'accord avec vous que si la situation finale est
16 qu'il y a une tarification à la marge uniquement
17 pour les quarante mégawatts (40 MW) du bloc
18 additionnel pour les réseaux municipaux et une
19 tarification au prorata, aux moyens, au tarif
20 régulier pour tout le reste que, effectivement, ce
21 serait une situation non souhaitable.

22 Q. **[47]** Mais vous êtes d'accord avec moi que,
23 présentement, la tarification à la marge pour les
24 abonnements existants du Distributeur, ce n'est pas
25 quelque chose que vous demandez, c'est exact?

1 R. Répétez s'il vous plaît!

2 Q. **[48]** Que la tarification à la marge pour les
3 abonnements existants du Distributeur n'est pas
4 demandée par le RNCREQ, c'est exact?

5 R. Je ne parle pas pour le RNCREQ. Je parle pour moi.
6 Et mon opinion...

7 Q. **[49]** Non, mais votre opinion...

8 R. ... est que ce sera... Mon opinion est que ce sera
9 la façon la plus appropriée de faire une
10 tarification. Alors, je laisse le RNCREQ de
11 formuler les recommandations précises dans le cadre
12 de cette étape du dossier.

13 Q. **[50]** D'accord. J'attire votre attention sur le
14 dernier paragraphe de cette page. Vous dites :

15 Évidemment, pour être équitable, il
16 serait souhaitable que la Régie
17 applique également ce type de
18 tarification à l'ensemble du bloc
19 dédié.

20 Je comprends que, dans ce paragraphe-là, vous
21 reconnaissez qu'il y a un enjeu d'équité, c'est
22 exact? Vous ne m'entendez pas? Est-ce que vous
23 m'entendez tout le monde?

24 LE PRÉSIDENT :

25 Nous vous entendons très bien.

1 Me PAULE HAMELIN :

2 D'accord.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Monsieur Raphals, vous n'entendez pas la question?

5 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

6 On vient d'avoir une perte de son comme hier.

7 Donnez-moi un instant, je vais lui téléphoner.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Hamelin, pour planification, vous prévoyez
10 combien de temps encore?

11 Me PAULE HAMELIN :

12 J'ai deux questions. J'achève. Je complète.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Ça va.

15 M. PHILIP RAPHALS :

16 R. Pardon. Je n'ai rien entendu après ma dernière
17 réponse.

18 LE PRÉSIDENT :

19 O.K. Alors voici la dernière question. Pardon. La
20 dernière question qu'avait posée maître Hamelin.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Je vais reprendre.

23 Q. [51] Je vous référais au dernier paragraphe de
24 votre rapport. Et je lis :

25 Évidemment, pour être équitable, il

1 serait souhaitable que la Régie
2 applique également ce type de
3 tarification à l'ensemble du bloc
4 dédié.

5 Vous êtes d'accord avec moi, Monsieur Raphals, que
6 pour ce paragraphe-là vous soulevez un enjeu
7 d'équité, c'est exact?

8 R. Oui.

9 Q. **[52]** Avez-vous tenté d'évaluer l'impact de votre
10 proposition sur la tarification? Ce que ça aurait,
11 votre impact de tarification à la marge sur la
12 tarification que les réseaux municipaux devraient
13 faire auprès de leurs propres clients? Est-ce que
14 c'est quelque chose que vous avez analysée?

15 R. Non.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Ça complète mes questions, Monsieur le Président.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Hamelin. Est-ce qu'il y avait
20 d'autres intervenants qui souhaitaient poser des
21 questions? Maître Charlebois, la parole est à vous.

22 CONTRE-INTERROGÉ Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

23 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Monsieur,
24 Madame les régisseurs. Bon matin, Pierre-Olivier
25 Charlebois pour Bitfarms.

1 Q. **[53]** Bonjour, Monsieur Raphals.

2 R. Bonjour, Maître Charlebois.

3 Q. **[54]** Je vous demanderais... Alors, je n'en aurai
4 pas pour longtemps là, beaucoup de mes questions
5 ont été abordées par ma consœur, maître Hamelin.
6 Monsieur Raphals, je voudrais juste qu'on revienne
7 sur la page numéro 11 de la présentation que vous
8 avez faite ce matin. S'il vous plaît, Madame la
9 Greffière.

10 R. Oui.

11 Q. **[55]** Parfait. Merci beaucoup. À une question de
12 maître Hamelin, en ce qui concerne ce tableau-là,
13 et je veux juste confirmer quelque chose avec vous,
14 vous avez indiqué que les ventes sur les marchés
15 court terme, telles qu'indiquées sur ces tableaux,
16 étaient associées à des... et vous avez utilisé le
17 terme « nouveaux abonnements » ou « nouveaux
18 clients »... « nouvelles ventes »? Est-ce que j'ai
19 bien compris?

20 R. Bon, premièrement, ce sont des achats qui sont
21 représentés ici. Je pense... J'avais utilisé cette
22 expression en réponse à une question précise de
23 maître Hamelin. Alors... Ces graphiques-là ne font
24 aucune référence aux nouvelles ventes. C'est en
25 référence à la question précise qu'elle avait

1 posée.

2 LE STÉNOGRAPHE :

3 Est-ce que c'est possible de fermer un micro? Peut-
4 être, Maître Charlebois, s'il vous plaît? Merci.

5 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 Q. [56] Je voudrais juste confirmer avec vous,
7 Monsieur Raphals. Donc, juste pour bien comprendre
8 les tableaux en question. Par exemple, si on prend
9 le tableau pour deux mille vingt-neuf (2029), vous
10 avez indiqué à ma consœur que ces ventes-là,
11 l'évolution des achats de court terme se sont
12 associés à des nouvelles ventes?

13 R. Non. Non, ce n'est pas correct. J'ai dit que...
14 Bon, premièrement que ce graphique, on parle de
15 celui qui est marqué deux mille vingt-neuf (2029),
16 qui vient directement du plan d'approvisionnement
17 original déposé en novembre dernier. Ça représente
18 uniquement sa prévision des achats de court terme
19 pour l'année deux mille vingt-neuf (2029) et rien
20 d'autre.

21 Q. [57] Vous avez indiqué, également, en réponse à ma
22 consœur que, par exemple, pour un achat
23 additionnel de quarante mégawatts (40 MW) associé à
24 des clients pour un usage cryptographique, que ces
25 clients-là devraient être assujettis à une

1 tarification à la marge parce qu'ils sont
2 considérés comme des nouvelles ventes, des nouveaux
3 clients.

4 R. Bon, une chose, c'est... Oui, la recommandation que
5 j'ai faite pour un traitement à la marge. Autre
6 chose, par rapport à ce graphique en particulier,
7 je ne me souviens pas exactement sa question, mais
8 je pense que la question était : « S'il y a un
9 nouveau bloc alloué de quarante mégawatts
10 (40 MW)... » bon, je ne veux pas citer sa question
11 parce que... mais si la question est : Qu'est-ce
12 qui se passe si, en plus du scénario qui était à la
13 base de cette prévision, il y aura un nouveau bloc
14 de quarante mégawatts (40 MW), je dirais
15 qu'effectivement, ces nouveaux quarante mégawatts
16 (40 MW) seront additionnels à ce qui est prévu
17 aussi.

18 Et, donc, s'ajouteraient, aux achats de
19 court terme, pour chaque heure où il y en a déjà.
20 Et, aussi, bon, il y a une prime, peut-être qu'il y
21 a un deux heures, il y en aura deux où ça ferait
22 une différence entre pas d'achat et un petit achat.
23 Mais, généralement, la moitié de l'année, ces
24 quarante mégawatts (40 MW) seraient alimentés par
25 les achats additionnels et l'autre moitié de

1 l'année, ils seraient alimentés par le patrimonial
2 inutilisé.

3 Q. **[58]** Vous êtes d'accord avec moi que pour certains
4 clients crypto puis on a référé beaucoup aux
5 abonnements existants. Ces abonnements existants-là
6 consomment depuis, pour certains, là, depuis deux
7 mille dix-huit (2018). Vous êtes d'accord avec moi?

8 R. Je ne connais pas cet état-là.

9 Q. **[59]** Vous n'êtes pas au fait que certains clients
10 cryptographiques consomment de l'énergie depuis
11 deux mille dix-huit (2018)?

12 R. Ça semble vrai, mais de ma propre connaissance je
13 ne peux pas... je vais prendre votre parole que
14 c'est vrai, mais je... je ne doute pas que c'est le
15 fait, mais... Je n'ai pas cette information
16 précise.

17 Q. **[60]** Êtes-vous d'avis, Monsieur Raphals, qu'à
18 l'Étape 3, donc dans le cadre de l'étape dans
19 laquelle nous sommes en ce moment, êtes-vous d'avis
20 que la tarification, donc les tarifs que doivent
21 payer les abonnements existants sont un sujet prévu
22 à l'Étape 3?

23 R. Un sujet... pardon? Je n'ai pas compris.

24 Q. **[61]** Êtes-vous d'avis que la tarification, que les
25 tarifs que doivent payer les abonnements existants,

1 donc ceux qui ont été reconnus comme des
2 abonnements existants dans le cadre de la décision
3 D-2019-052, les tarifs que ces gens-là doivent
4 payer sont un sujet prévu à l'Étape 3?

5 R. Selon ma compréhension, la question de s'ils
6 sont... si c'est un service ferme ou non ferme,
7 s'ils sont obligés de... de s'effacer pendant les
8 heures de la pointe est une question précise
9 (inaudible), mais que le tarif applicable à ces...
10 à ces abonnements n'est pas un sujet fixé pour
11 notre Étape 3.

12 Q. **[62]** Juste pour bien comprendre, que le tarif
13 applicable n'est pas un sujet de l'Étape 3, c'est
14 ce que vous avez dit?

15 R. Pas précisément. Mais comme j'avais dit, le fait
16 que la nouvelle question qui n'était même pas
17 connue avant les audiences, qui est : quoi faire
18 avec le bloc dédié? Quoi faire, est-ce qu'il y a...
19 est-ce qu'il y a encore une puissance de soixante-
20 dix mégawatts (70 MW) à allouer (inaudible) ou il
21 n'y en a pas? C'est une question importante et il
22 s'ajoute, selon ma compréhension, aux sujets
23 identifiés dans les décisions antérieures. Et... et
24 quand je... qui est... qui est... à mon avis ouvre
25 une série d'autres questions, notamment quels

1 seraient les coûts pour l'ensemble des
2 consommateurs si... si ce bloc est alloué.

3 Q. **[63]** D'accord, mais je veux juste bien confirmer
4 avec vous. Est-ce que vous faites une
5 recommandation quant aux tarifs que doivent payer
6 les abonnements existants dans le cadre de l'Étape
7 3? Et si oui, laquelle?

8 R. Comme je l'ai dit, il me semble que c'est à mon
9 client de formuler ces recommandations précises
10 dans l'Étape 3. Je vous ai présenté ma
11 compréhension des enjeux qui affectent ces
12 décisions. Et qui a fait qu'il a fondé les
13 recommandations sur des questions précises parfois,
14 mais aussi sur des restrictions qui peuvent aller
15 au-delà de ça.

16 Q. **[64]** Merci, Monsieur Raphals. Je n'aurai pas
17 d'autres questions, Monsieur le Président.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Charlebois. Est-ce qu'il y avait des
20 questions de la part d'autres intervenants? Pour
21 Hydro-Québec maintenant.

22 Me JOELLE CARDINAL :

23 On n'aura pas de questions.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Vous n'avez pas de questions. En ce qui a trait aux

1 avocats de la Régie? Il n'y a pas de questions? Pas
2 de questions de la part des avocats de la Régie,
3 donc ma collègue, Madame Falardeau?

4 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

5 Mme ESTHER FALARDEAU :

6 Q. **[65]** Bonjour, Monsieur Raphals, juste une question
7 rapide. À votre connaissance, est-ce que la Régie a
8 déjà adopté une approche de tarification au coût
9 marginal pour une catégorie de client? À votre
10 connaissance.

11 R. Bonne question. C'est une bonne question. J'ai pas
12 une question précise, mais je crois qu'il existait,
13 je ne sais pas si ça existe encore, mais il a
14 existé, je crois, un tarif au prix de marché. Un
15 tarif... je... peut-être par engagement vous
16 revenir avec (inaudible) un tarif qui était
17 principalement fixé au prix marginal des achats.
18 Mais mes connaissances sont très vagues
19 présentement sur ça.

20 Q. **[66]** Merci.

21 M. FRANÇOIS ÉMOND :

22 Q. **[67]** J'aurais une question, mais ce n'est pas une
23 question nécessairement pour monsieur Raphals. Ça
24 s'adresse plus à maître Cardinal pour le
25 Distributeur. Dans la planche numéro 6 de votre

1 présentation, Monsieur Raphals, vous proposiez une
2 solution, là, pour les consommateurs au tarif B,
3 puis ceux aux tarifs G, M et L et LG.

4 Donc, Maître Cardinal, la Régie
5 souhaiterait que vous puissiez en argumentation
6 clarifier votre position concernant ces
7 recommandations-là pour la suite du dossier, s'il
8 vous plaît. Merci beaucoup.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. **[68]** Une simple question. Monsieur Raphals, c'est
11 votre rapport? Oui. À la page 9, je crois. Par
12 rapport aux solutions proposées. J'ai posé la
13 question à Hydro-Québec et je vous la pose
14 également. Je l'ai posée à d'autres intervenants.
15 L'option 1... Vous avez deux options par rapport
16 aux blocs.

17 La première, c'est redéfinir le bloc dédié
18 comme égal - oups - comme égal aux mégawatts
19 souscrits selon l'appel de propositions 2019-01. Et
20 là, vous indiquez : « Aucun nouvel abonnement de
21 consommation autorisée ne sera possible. » Alors,
22 si j'ai une entreprise qui veut investir un
23 mégawatt (1 MW) en cryptomonnaie... J'arrive avec
24 l'argent, les garanties au complet pour les
25 travaux, avec toutes les garanties nécessaires,

1 requises des coûts de construction... Et c'est un
2 projet subventionné, qui pourra recevoir des
3 subventions pour un développement « XYZ » dans une
4 région « XYZ »...

5 Un mégawatt (1 MW), par exemple. Il sonne à
6 la porte d'Hydro-Québec... Donc, la réponse sera :
7 « Non, cette année. Ni l'an prochain ni l'autre
8 année après ni l'autre année après ni l'autre année
9 après. » Est-ce que c'est ce que je comprends de
10 votre position par rapport à l'option 1? Donc,
11 c'est terminé pour tout nouveau projet au Québec?

12 R. Mais en fait, l'option 1 décrie ma compréhension de
13 la position du Distributeur.

14 Q. **[69]** C'est... Exactement.

15 R. J'ai compris que selon lui, il n'y en a plus, c'est
16 fini. Alors, n'importe qui, qui vient après, peu
17 importe son projet, c'est quinze cennes (15 ¢)
18 parce que c'est non autorisé. Donc, dans ma tête,
19 l'option 1 représente ce qui est proposé par le
20 Distributeur.

21 Q. **[70]** Je comprends. O.K. Et le tarif dissuasif,
22 selon vous, est-ce que... Bon, vous n'avez
23 probablement pas fait l'analyse sur la rentabilité
24 de l'entreprise à ce tarif-là, mais est-ce que
25 c'est un tarif... viable pour une entreprise? Ou

1 raisonnable? Si vous le savez.

2 R. Ça serait douteux, je crois. Selon le peu que je
3 sais du monde des cryptomonnaies, il n'y a aucun
4 intérêt à s'installer pour payer quinze cennes le
5 kilowattheure (15 ¢/kWh).

6 Q. **[71]** Merci. Alors, nous n'avons pas d'autres
7 questions. Alors, vous êtes libéré, Monsieur
8 Raphals. Merci beaucoup. À moins qu'il y ait une
9 question additionnelle de la part de maître
10 Thibault en réinterrogatoire?

11 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

12 Non, pas de question additionnelle. Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Ça va? Il y a deux engagements que vous devez
15 déposer. Vous prévoyez déposer en cours de journée?

16 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

17 En fait, je me questionnais si effectivement le
18 deuxième en était un. Madame Falardeau, je ne sais
19 pas si ça s'était conclu par un engagement ou non,
20 votre question au sujet d'antécédents de tarifs à
21 la marge?

22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. **[72]** Non. Non, ça va. Donc, un seul engagement. Au
24 cours de l'après-midi?

25 R. Oui, avec plaisir.

1 Q. [73] Merci. Alors, nous avons complété. Nous allons
2 prendre une pause dîner, qui sera plus longue, et
3 revenir avec... À quelle heure vous êtes
4 disponible, Maître Charlebois? Est-ce que votre
5 client va mieux? Le représentant de votre client.

6 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

7 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Alors, nous
8 devrions être disponibles au retour du lunch,
9 autour de treize heures (13 h). Je pense que
10 c'est... ça pourrait fonctionner. Malheureusement,
11 mon client ne va pas bien aujourd'hui. Alors, il ne
12 sera pas en mesure de témoigner, mais monsieur
13 Pascal Cormier pourra témoigner, il sera le
14 représentant Bitfarms pour les fins du témoignage
15 de cet après-midi.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Et rappelez-moi le temps que vous aviez annoncé.
18 Une heure. Ça va.

19 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

20 Nous avons annoncé une heure, effectivement.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ça va. Maître Sicard?

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à tous. Ma
25 question a à voir avec le témoignage de Bitfarms.

1 J'aurai un contre-interrogatoire pour Bitfarms.
2 Maintenant, j'aimerais savoir de maître
3 Charlebois... Je comprends, là, que son client est
4 malade. J'en suis désolée, j'espère qu'il ira
5 mieux.

6 Mais si nous avons des questions pour le
7 panel auxquelles... qui concernent l'entreprise et
8 ses activités, auxquelles monsieur Cormier ne
9 serait pas capable de répondre pour une raison ou
10 pour une autre, là... Parce que ce n'est peut-être
11 pas lui qui a les connaissances de l'entreprise et
12 de sa situation avec les nouveaux tarifs et tout
13 ça...

14 Est-ce que son client... est-ce qu'il sera
15 en mesure d'y avoir des engagements auxquels le
16 client pourra répondre, à brève échéance, ou s'il
17 est vraiment trop malade et puis, on le laisse se
18 reposer?

19 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

20 Hum... Est-ce que vous m'entendez?

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Oui, oui, oui.

23 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

24 D'accord. Merci, Maître Sicard, pour votre
25 question. Oui, tout à fait, c'est ce qui a été

1 entendu avec mon client, à ce sujet. Donc, si les
2 procureurs, les intervenants de la Régie avaient
3 des questions spécifiques sur les opérations
4 Bitfarms, il nous fera plaisir de les recevoir par
5 engagement et nous allons agir avec diligence pour
6 donner des réponses le plus tôt possible.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Je vous remercie. Monsieur le Président, ça répond
9 à ma question.

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'est fort apprécié. Alors, merci beaucoup, Maître
12 Charlebois. Alors, nous reprenons à treize heures
13 (13 h). Bon dîner, merci.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 LE PRÉSIDENT :

18 Nous revoilà. Alors, Maître Charlebois, la parole
19 est à votre panel.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Avec votre permission, Monsieur le Président,
22 Madame, Monsieur les Régisseurs, nous informons la
23 Régie simplement que nous avons déposé avant...
24 pendant l'heure du dîner, nous avons déposé deux
25 pièces. D'une part, une pièce sur EDF qui

1 correspond à ce qui a été mentionné notamment, en
2 réponse aux questions de la Formation par monsieur
3 Schiettekatte durant son témoignage avant-hier.
4 Nous n'avons pas pris l'engagement d'aller
5 rechercher cette pièce pendant le témoignage,
6 mais... en fait, nous invitons respectueusement la
7 Régie à permettre le dépôt de cette pièce qui
8 correspond... qui documente ce que monsieur
9 Schiettekatte a mentionné il y a deux jours.

10 Et l'autre chose, nous avons également
11 déposé un document qui date d'avant... qui existe
12 depuis avant-hier de Bitfarms concernant une
13 annonce d'investissements en Amérique du Sud. Et
14 j'ai parlé pendant la pause à maître Charlebois
15 pour lui faire part de cette pièce. Et j'aurai
16 simplement une très brève question au témoin là-
17 dessus, mais... Je me suis entendu avec maître
18 Charlebois que je pourrai poser la question là-
19 dessus, même si logiquement, même si la pièce date
20 d'avant-hier, j'aurais dû la trouver avant puis on
21 aurait dû la déposer hier, mais on l'a trouvée
22 seulement aujourd'hui.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Neuman.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Alors, Maître Charlebois, vous êtes prêt à entendre
5 monsieur Cormier?

6

7 PREUVE DE BITFARMS

8 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

9 Oui, tout à fait, Monsieur le Président. Oui.

10 Alors, rebonjour, Monsieur le Président. Pierre-
11 Olivier Charlebois pour Bitfarms. Nous allons
12 procéder au témoignage de Bitfarms dans le présent
13 dossier. Comme je vous l'ai annoncé ce matin,
14 Monsieur le Président, monsieur Vachon n'est pas
15 disposé à témoigner aujourd'hui, donc le panel sera
16 composé seulement de monsieur Cormier.

17 Par ailleurs, comme je l'ai indiqué à
18 maître Sicard également, s'il devait y avoir des
19 questions adressées à monsieur... qui auraient dû
20 être adressées à monsieur Vachon, nous pourrions les
21 prendre en engagement et formuler les réponses très
22 rapidement. Alors, ceci étant dit, si ça vous
23 convient, le témoin est prêt à être assermenté.

24

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingt-huitième
2 (28e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

3

4 PASCAL CORMIER, économiste, ayant une place
5 d'affaires au 4299, avenue de Lorimier, Montréal
6 (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

12 Q. [74] Bonjour, Monsieur Cormier. Nous allons débiter
13 l'interrogatoire avec l'adoption de la preuve.
14 Donc, Monsieur Cormier, dans le présent dossier
15 vous avez déposé un rapport d'analyse, lequel est
16 coté C-BITFARMS-0088, de même que des réponses à
17 une demande de renseignements de la Régie laquelle
18 est cotée C-BITFARMS-0090. Je comprends que ces
19 documents ont été préparés par vous ou sous votre
20 supervision?

21 M. PASCAL CORMIER :

22 R. Oui, c'est le cas. Et j'invite également la Régie à
23 relire le document qu'on a produit à l'étape... à
24 l'Étape 2 de la présente phase parce qu'il y a
25 certains éléments qui ont été traités dans ce

1 rapport-là, qui ont été discutés lors des audiences
2 au cours des dernières journée. Par exemple, les
3 deux petits réseaux dans l'État de Washington,
4 ainsi que certains principes réglementaires
5 auxquels on va... on va référer au cours du présent
6 témoignage.

7 Q. **[75]** Vous avez également déposé la pièce C-
8 BITFARMS-0093, intitulé Graphique Prévision des
9 ventes Pâte et papier qui est essentiellement une
10 consolidation des informations qui étaient déjà
11 présentes dans votre rapport d'analyse. Et donc
12 juste confirmer que ça a été préparé par vous ou
13 sous votre supervision?

14 R. Oui, oui, effectivement. C'est une représentation
15 graphique des chiffres qui sont au tableau 1 de la
16 preuve qui a été déposée dans la présente étape.

17 Q. **[76]** Avez-vous des modifications à apporter à ces
18 documents aujourd'hui?

19 R. Non. Mis à part certains chiffres qui auraient pu
20 être modifiés, par exemple, le prix du bitcoin, le
21 tableau du prix du Bitcoin, consommation d'énergie
22 ou ne serait-ce que le nombre de mégawatts qui peut
23 être modifié, là. Mais, essentiellement le rapport
24 n'a pas à être modifier. C'est juste apporter à
25 l'attention qu'il y a des données de marchés qui

1 évoluent de jour en jour, ainsi que les données au
2 présent dossier.

3 Q. **[77]** Très bien. Et donc adoptez-vous ces documents
4 pour valoir votre témoignage en l'instance?

5 R. Oui.

6 Q. **[78]** Merci, Monsieur Cormier. Alors, nous allons
7 passer à l'interrogatoire comme tel maintenant.
8 Pourriez-vous, dans un premier temps, nous décrire
9 le mandat que vous avez reçu de Bitfarms dans le
10 cadre de l'Étape 3?

11 R. Le mandat consistait à évaluer la demande du
12 Distributeur à cette étape-ci en fonction des
13 différentes décisions procédurales qui ont eu lieu,
14 avec une attention particulière à l'évaluation des
15 bilans en puissance et en énergie qui ont été
16 déposés suite aux démarches qui ont été faites dans
17 le présent dossier. Donc oui.

18 Q. **[79]** Pourriez-vous, à votre connaissance, nous
19 décrire en date des présentes les installations
20 existantes en opération de Bitfarms au Québec?

21 R. Oui. Il y a cinq centres de puissance de calcul
22 totalisant une infrastructure de soixante-neuf
23 mégawatts (69 MW) sur le réseau d'Hydro-Québec et
24 les Réseaux municipaux.

25 Q. **[80]** Nous allons maintenant regarder les grandes

1 conclusions de votre rapport d'analyse. Et,
2 Monsieur le Président, rassurez-vous, nous sommes
3 tout à fait conscient que vous avez bien lu le
4 rapport. Donc, nous allons nous concentrer sur les
5 principales conclusions. Avant de rentrer dans les
6 trois sujets que nous voulions aborder avec vous,
7 Monsieur Cormier, avez-vous des remarques
8 préliminaires à formuler?

9 R. Oui, bien sûr. Avant de discuter des éléments clés
10 de la preuve de Bitfarms, nous tenons à réitérer
11 que l'application du tarif basé sur l'usage est
12 contraire aux bonnes pratiques de l'industrie, tel
13 qu'il a été reconnu dans différents dossiers
14 passés. Ça a été discuté en long et en large dans
15 le premier rapport de Bitfarms qui a été déposé à
16 l'Étape 2. En effet, l'imposition d'un tarif CB, je
17 fais l'abréviation CB pour chaînes de blocs, bien
18 sûr, ne respecte pas les principes selon nous de
19 causalité des coûts, de neutralité tarifaire ainsi
20 que du principe d'équité intergénérationnelle
21 auquel je référerai plus tard dans mon témoignage
22 pour expliquer exactement ce qu'on a en tête par le
23 principe d'équité intergénérationnelle.

24 De plus, il faut comprendre que le
25 caractère exceptionnel du présent tarif, à notre

1 connaissance, il n'y a pas d'autre juridiction au
2 Canada qui impose un tel tarif basé sur l'usage.
3 Les seuls exemples que l'on connaît, c'est les deux
4 réseaux dans l'État de Washington où on parle de
5 réseaux de petite taille, on parle d'un réseau, par
6 exemple, de neuf mille (9000) clients avec des
7 pointes qui étaient autour de cinq cents mégawatts
8 (500 MW) de mémoire. Le détail est dans la preuve
9 qu'on a faite précédemment.

10 Donc, les comparatifs entre ces réseaux et
11 le réseau d'Hydro-Québec devraient être pris avec
12 considération. C'est-à-dire qu'il faut considérer
13 la taille des différents réseaux qui appliquent ces
14 tarifs-là qui, dans les faits, il faut également le
15 répéter, se le rappeler, ce n'est pas des tarifs à
16 l'usage, mais bien un tarif basé sur une
17 caractéristique de consommation qui est une
18 intensité de consommation par surface de plancher.

19 Bien que nous étions en désaccord avec
20 l'évaluation des risques associés à la
21 matérialisation d'une demande soudaine et massive
22 du raccordement de plusieurs milliers de mégawatts,
23 qui a été discuté initialement dans le dossier,
24 nous comprenons que la décision D-2019-052 qui a
25 fait en sorte d'écrire le tarif CB s'expliquait

1 principalement par le risque lié à une nouvelle
2 industrie ayant des caractéristiques méconnues à
3 l'époque.

4 Après deux ans d'expérience, force est de
5 constater que la forte demande envisagée ne s'est
6 pas matérialisée. On note plutôt qu'il y a eu une
7 croissance soutenue, même une décroissance et une
8 croissance soutenue qui montre... à travers le
9 monde, j'entends, qui montre que l'industrie
10 s'installe tranquillement et a un certain niveau de
11 maturité.

12 Comme nous allons en traiter ci-dessous,
13 les caractéristiques de cette industrie ne
14 requièrent pas, à notre avis, un tarif particulier
15 défavorable aux quelques clients visés. Parce qu'on
16 s'entend ici que le nombre de clients visés par ce
17 tarif-là peut se compter sur les doigts d'une main.
18 Quand je parle de ce « tarif-là », c'est les
19 clients existants. Il y a Bitfarms bien sûr. Il y a
20 quelques autres clients dont les intervenants au
21 présent dossier.

22 Donc, mis à part... Puis en ce qui a trait
23 aux risques associés à cette industrie-là, par
24 rapport aux plus petits clients, à notre avis, mis
25 à part quelques cas anecdotiques, dont le cas où

1 c'est le réseau de Joliette qui parlait d'un seul
2 client qui avait une consommation somme toute
3 relativement petite par rapport aux clients que je
4 représente ici, il n'y a pas eu d'événements qui
5 auraient mis en danger la sécurisation des
6 approvisionnements du Distributeur selon ce que je
7 comprends de ce qui est observé depuis deux ans.

8 Q. [81] Merci, Monsieur Cormier. Maintenant pourriez-
9 vous s'il vous plaît commenter les résultats de
10 l'appel de propositions en référant
11 particulièrement au contexte invoqué par le
12 Distributeur depuis le début du présent dossier?

13 R. Oui, bien sûr. Les résultats, à ce que je comprends
14 à ce jour, il y a uniquement un point cinq
15 mégawattheure (1,5 MWh), qui a eu une entente, où
16 il y a eu une entente, je ne me rappelle pas du
17 terme exact, là, mais c'est une entente préalable à
18 un branchement éventuel, là, donc il n'y a pas
19 encore eu de branchement. Donc, on parle de un
20 point cinq mégawatts (1,5 MW) sur trois cent
21 mégawatts (300 MW) qui ont été offerts et c'est un
22 volume qui a été approuvé par la Régie, là, dans
23 une décision précédente.

24 Selon nous, l'analyse qui a justifié la
25 création de ce bloc-là à l'époque par le

1 Distributeur s'est avérée ne pas être la bonne
2 parce qu'il n'y a pas eu la... ce bloc-là, ma
3 compréhension, était pour limiter l'impact d'une
4 demande accrue, massive, là. Je me perds dans les
5 superlatifs, là, mais une demande importante de
6 mégawatts qui aurait pu mettre en danger
7 l'approvisionnement des approvi... en danger la
8 stratégie d'approvisionnement du Distributeur.
9 Donc... donc, on comprend qu'il reste toujours deux
10 cent quatre-vingt-dix-huit point cinq mégawatts
11 (298,5 MW) qui pourraient potentiellement être
12 disponibles, là, pour... pour répondre à une
13 demande de cryptomonnaie... ou de cryptomonnaie...
14 ou de blockchains associés à la cryptomonnaie.
15 Plutôt que d'imposer des restrictions
16 supplémentaires à cette industrie, le Distributeur
17 devrait à notre avis plutôt favoriser son
18 développement. En effet, comme démontré dans notre
19 preuve... dans notre preuve, les prix de l'énergie
20 dans les réseaux voisins sont en constante
21 diminution pour des raisons qui sont expliquées
22 dans la preuve, là. Il y a des raisons
23 fondamentales qui font en sorte que les prix des
24 réseaux voisins descendent relativement au prix de
25 l'électricité au Québec. Il y a eu un gel, là,

1 compte tenu de la loi 34, mais dans les réseaux
2 voisins, compte tenu du gaz naturel, de la
3 prolifération d'énergie renouvelable, là, qui...
4 qui soumettent leur énergie à très faible coût,
5 bien les prix ont baissé. Donc, la situation
6 concurrentielle d'Hydro-Québec... la situation
7 relative concurrentielle d'Hydro-Québec s'est
8 détériorée. De plus, la crise... la pandémie à
9 laquelle a résulté une crise économique importante,
10 sans précédent, là, qui fait en sorte qu'il y a
11 certaines charges industrielles qui sont parties.

12 Donc, dans ce contexte-là, on pense qu'il
13 devrait y avoir... au lieu de défavoriser
14 l'implantation de cette industrie-là, il devrait y
15 avoir un encouragement à les maintenir sur place
16 puisque c'est des industries qui... qui consomment
17 de l'électricité et qui génèrent des
18 investissements dans les municipalités dans
19 lesquelles elles sont installées.

20 L'exemple soulevé... à titre d'exemple,
21 l'exemple soulevé par Hydro-Québec lors du contre-
22 interrogatoire de HQ, on parle qu'il y a un client
23 qui était supposé de consommer deux mégawatts
24 (2 MW), le client... d'abonnement existant, qui est
25 parti. Dans les faits il n'est pas parti, il a

1 juste décidé de ne pas développer son deux
2 mégawatts (2 MW) au Québec. Plutôt il a développé,
3 ce que j'ai compris en preuve, une installation de
4 trente-cinq mégawatts (35 MW) au Montana.

5 Donc, à mon avis, ça, ça ne représente pas
6 un risque pour le Québec, qui démontre que cette
7 industrie-là est volatile, ça démontre juste qu'il
8 y a une opportunité d'affaires qui est partie, là,
9 c'est-à-dire que ces gens-là ont décidé d'investir
10 dans des machines, dans des infrastructures, des
11 bâtiments, de la ventilation, dans une autre
12 juridiction, ils créent des emplois là-bas. Donc,
13 ça répond à votre question je crois.

14 Q. **[82]** Oui. Monsieur Cormier, dans l'optique où le
15 Distributeur n'a pas vendu, comme vous l'avez bien
16 dit, l'ensemble du bloc de trois cents mégawatts
17 (300 MW), que pensez-vous de l'affirmation du
18 témoin du Distributeur à l'effet que celui-ci vise
19 à vendre son énergie à d'autres usages plutôt qu'au
20 secteur des chaînes de blocs?

21 R. Oui, ma compréhension de cette partie du
22 témoignage-là est à l'effet qu'il fallait se garder
23 une marge de manoeuvre pour répondre à des besoins
24 éventuels associés, par exemple, à la
25 décarbonisation, à des mesures gouvernementales à

1 venir, là, pour favoriser l'électrification des
2 véhicules, et caetera. Donc, on aimerait - ce que
3 j'ai compris - on aimerait conserver ce bloc-là, ce
4 qu'il reste du bloc, qui est autour de trois cents
5 mégawatts (300 MW), pour éventuellement répondre à
6 des besoins... à d'autres usages.

7 Selon nous, le Distributeur... puis là je
8 vais parler un petit peu plus large, là, du rôle...
9 dans le forum dans lequel on est, là, le
10 Distributeur est un monopole qui est réglementé par
11 la Régie afin de protéger les... les clients, peu
12 importe leur usage, incluant les clients que je
13 représente. Cette protection des intérêts des
14 consommateurs est mentionnée à l'article 5 de la
15 Loi sur la Régie. Dans ces circonstances, je doute
16 que la Régie puisse permettre au monopole de
17 fourniture d'électricité, de discriminer, entre les
18 usages, de façon généralisée.

19 Ici, j'entends par généralisé, c'est
20 qu'ici, on a parlé... On va conserver un bloc
21 d'énergie qui pourrait être dédié à la
22 cryptomonnaie pour d'autres usages. C'est ce que
23 j'entends par mon affirmation.

24 Selon nous, une telle pratique, ça serait
25 au rôle de la Régie qui est de réguler un monopole

1 afin qu'il n'utilise pas sa propre position
2 concurrentielle, justement, pour discriminer, pour
3 imposer des tarifs différenciés par client.

4 De cette manière, le monopole pourrait
5 s'accaparer... euh... là, c'est mon côté
6 économiste, mais pourrait s'accaparer de ce que les
7 économistes appellent « le surplus du
8 consommateur ».

9 Il faut rappeler que la création d'un
10 régulateur indépendant a pour objectif, entre
11 autre, de dépolitiser la gestion des secteurs
12 énergiques ayant les caractéristiques de monopole
13 naturel. J'ai fait des recherches. J'ai relu des
14 documents qui ont été faits lors de la création de
15 la Régie, puis c'est les arguments qu'on apportait
16 à l'époque.

17 À titre d'exemple, sur le site de l'OEB,
18 qui est l'équivalent de la Régie en Ontario, le
19 régulateur remplace ou réplique les forces du
20 marché qui sont inexistantes dans un cas de
21 monopole naturel.

22 Donc, ici, on parle d'un marché de
23 l'énergie, un marché de la puissance. Mon
24 expérience professionnelle passée, j'ai travaillé
25 pour des entités, des producteurs électriques, qui

1 opéraient dans ces marchés-là, puis, effectivement,
2 on parle de la même chose, ici, là. C'est l'offre
3 et la demande pour des produits qui sont énergie et
4 puissance.

5 Donc, c'est dans ce contexte-là qu'on croit
6 qu'il ne devrait pas y avoir une discrimination.
7 Puis si la demande est présente, pour de la
8 cryptomonnaie, pour prendre possession du bloc
9 d'énergie qui est disponible, il n'y a rien qui
10 peut empêcher l'utilisation pour une usine qui
11 consomme de l'énergie, comme tout autre client
12 industriel ayant chacun leurs propres
13 caractéristiques de risques associés à leurs
14 industries.

15 Q. **[83]** Monsieur Cormier, vous le savez, la Régie,
16 dans le cadre du présent dossier, a demandé au
17 Distributeur, lors de l'Étape 3, de soumettre un
18 complément de preuve sur le contexte contemporain
19 de certaines demandes dans le présent dossier. On
20 va aborder ces questions-là dans les prochaines
21 questions.

22 Donc, dans un premier temps, Monsieur
23 Cormier, d'un point de vue de consommation
24 d'énergie, pourriez-vous commenter les affirmations
25 du Distributeur à l'effet que le secteur d'activité

1 crypto est énergivore, présente un facteur
2 d'utilisation élevé et dont la pérennité est
3 incertaine. La charge des entreprises concernées
4 est facilement fractionnable et déplaçable dans
5 d'autres juridictions. Et, finalement, que les
6 demandes concernant le secteur d'activité sont
7 fortement influencées par la valeur des
8 cryptomonnaies.

9 R. Bien, je vais essayer de couvrir l'ensemble des
10 éléments de votre question. Premièrement, en ce qui
11 a trait à la caractéristique d'activité énergivore,
12 à ma connaissance, depuis que j'oeuvre dans ce
13 milieu-là, que ça soit dans le domaine du gaz ou de
14 l'électricité, le client idéal pour un réseau
15 d'électricité, c'est un client qui consomme de
16 façon fixe parce que ses besoins en puissance...

17 Il utilise l'équipement nécessaire pour sa
18 desserte, de façon constante. Donc, il n'y a pas un
19 moment dans la période, ou très, très peu là, on
20 parle de... que ça soit les alumineries ou les
21 papetières ou les gens qui font des centres de
22 calculs comme Bitfarms. Ils utilisent, de façon
23 constante, l'énergie. Donc, l'ensemble des
24 équipements pour les desservir est utilisé à cent
25 pour cent (100 %).

1 Donc, au niveau économique, c'est une
2 utilisation des ressources qui est très efficace.
3 Et, de plus, bien, ça apporte un revenu stable pour
4 les fournisseurs d'électricité.

5 Concernant la pérennité du secteur
6 spécifique dans lequel oeuvre Bitfarms, c'est des
7 centres de données qui sont présentement utilisés
8 pour produire de la cryptomonnaie ou pour faire des
9 calculs qui...

10 Évidemment, je ne suis pas un spécialiste
11 dans la cryptomonnaie, vous comprendrez. Toutefois,
12 c'est un secteur industriel qui démontre un intérêt
13 marqué, croissant. À titre d'exemple, c'est une
14 étude qui a été produite par le University of
15 Cambridge Judge Business, qui est en référence à la
16 DDR numéro 2 de la Régie. C'est une des sources
17 qu'on a utilisée pour nous poser la question où on
18 mentionne que depuis deux mille dix-huit (2018), le
19 nombre d'utilisateurs est passé de vingt-cinq
20 millions (25 000 000) à cent un millions
21 (101 000 000).

22 Comme économiste, je me dis que c'est un
23 produit qui est en demande. Ce n'est pas un produit
24 en déclin. Donc, de toute évidence, c'est un
25 secteur qui est vigoureux, puis je n'ai aucune

1 raison de croire avec ce que j'ai lu que ça
2 pourrait disparaître rapidement.

3 Il faut se rappeler aussi que le Bitcoin
4 est là depuis - on parle ici du Bitcoin, qui est la
5 principale monnaie transigée, qui est la monnaie
6 dans laquelle Bitfarms est impliquée - ça existe
7 depuis dix (10) ans. Puis ça va être là encore pour
8 longtemps selon ma compréhension du protocole
9 informatique qui a créé cette monnaie-là.

10 De plus, il est intéressant de souligner
11 que la semaine dernière, lorsqu'on était en
12 audience, il a été annoncé que PayPal, qui est un
13 site de transactions sur Internet, bien, un moyen
14 de paiement, plutôt, pour des transactions sur
15 Internet, accepte maintenant le Bitcoin. Ici, on
16 parle... C'est un article de Forbes, si les gens le
17 veulent en référence, je pourrai très bien le
18 donner à... le fournir, si on le désire.

19 Dans cet article-là, on mentionne que par
20 exemple, il va être possible d'acheter et de
21 transiger des Bitcoins sur la plate-forme PayPal et
22 que ça va donner également accès ou en tout cas, ça
23 va permettre aux vingt-six millions (26 M) de
24 détaillants de faire des transactions ou d'accepter
25 le Bitcoin comme monnaie d'échange, au même titre

1 que le dollar canadien ou dollar américain, et
2 caetera. Donc, ça, ça montre, à notre avis, qu'il y
3 a une certaine pérennité dans ce secteur-là.

4 De plus, l'historique de ce secteur montre
5 que les installations québécoises - on retourne
6 maintenant au Québec - sont permanentes et de
7 tailles appréciables. On parle d'anciennes...
8 souvent des anciennes installations industrielles
9 qui ont été converties, par exemple. On parle de
10 bâtiments industriels de tailles significatives,
11 avec des infrastructures en ventilation, en
12 électricité, qui sont considérables. Puis ça ne se
13 fait pas du jour au lendemain, là. Donc, on parle
14 d'entreprises de tailles importantes.

15 Et de plus, avec la hausse du facteur de
16 difficulté pour le minage de bitcoins - bien là, je
17 parle du « halving » - la façon que le Bitcoin est
18 fait, à tous les quatre ans, il y a un niveau de
19 difficulté qui est augmenté. Bien, avec cette
20 réalité du marché, le facteur de difficulté qui est
21 en hausse, bien, la tendance est plutôt à
22 l'accroissement de la taille des industries qui
23 répondent à ça. Comme dans plusieurs autres
24 industries, d'ailleurs.

25 Puis, ici, on ne parle pas d'un

1 accroissement qui va faire en sorte qu'un seul
2 utilisateur va contrôler éventuellement cent pour
3 cent (100 %) du marché du Bitcoin, là. On parle
4 d'un marché... Hier, monsieur... le représentant de
5 Floxis parlait d'une consommation de six mille
6 mégawatts par heure (6000 MW/h) en moyenne, on
7 parle d'une consommation autour de soixante (60),
8 soixante-dix térawattheures (70 TWh) par année. À
9 notre connaissance, les plus grands centres de
10 calcul sont d'une taille d'autour de trois cents
11 mégawatts (300 MW). Donc, on est loin, là, d'avoir
12 une position où est-ce qu'il pourrait y avoir une
13 centralisation comme on a pu le prétendre par
14 certains autres témoignages que j'ai entendus.

15 Donc, évidemment, comme toute autre
16 industrie, que ce soit pour faire des biens
17 industriels, il y a un principe d'économie
18 d'échelle qui s'installe. Puis, c'est ça qu'on a pu
19 regarder, ne serait-ce qu'en regardant les... en
20 considérant les installations de Bitfarms. On parle
21 de centres de dix mégawattheures (10 MWh) là, ou à
22 peu près.

23 Donc, cela démontre que ces installations
24 sont difficilement fractionnables sur des sites
25 géographiquement différents. À titre d'exemple, on

1 a mentionné qu'il y avait effectivement eu... que
2 le Distributeur avait effectivement eu un exemple
3 où il y avait un projet de cinquante mégawatts
4 (50 MW) avec des fractions de dix mégawatts
5 (10 MW). Sauf que c'était sur le même site. Donc,
6 c'est un petit peu comme Bitfarms, qui pourrait
7 augmenter sa production sur un même site, c'est des
8 chaînes... c'est l'équivalent d'une chaîne de
9 montage. D'une usine qui augmente la chaîne de
10 montage sur le même site, avec le même lieu
11 géographique.

12 Donc, on ne pense pas que c'est un exemple
13 de fractionnement, là. L'historique démontre plutôt
14 l'inverse, là, où est-ce qu'il y a une tendance à
15 concentrer géographiquement ce type de...
16 d'installations. Donc, ça couvre à peu près les
17 éléments qui composent votre question, je crois.

18 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19 Q. **[84]** Merci, Monsieur Cormier. Maintenant, pourriez-
20 vous indiquer à la Régie quels seraient les impacts
21 pour le Distributeur de n'avoir aucune mesure
22 tarifaire spécifique associée au secteur
23 cryptographique, notamment en ce qui concerne la
24 sécurité des approvisionnements et les besoins en
25 puissance?

1 R. Oui... Il faut comprendre que... À titre d'exemple,
2 là, nous l'avons démontré dans le tableau 1, puis
3 dans la pièce... Là, je n'ai pas la pièce du
4 graphique qui démontre l'adéquation entre la baisse
5 de la prévision des... du secteur des pâtes et
6 papiers entre les deux...

7 Q. **[85]** Voulez-vous qu'on le mette à l'écran? C'est la
8 C-Bitfarms-0093.

9 R. 0093. Je vais attendre qu'elle soit à l'écran,
10 parce qu'une image vaut mille mots.

11 Q. **[86]** Oui, tout à fait.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Elle est en production.

14 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

15 Merci, Madame la Greffière.

16 R. Donc, juste pour vous guider dans la lecture de ce
17 graphique-là. Quand le dossier a été déposé, ou
18 enfin les éléments de preuve dans la présente étape
19 initialement, le Distributeur utilisait le bilan en
20 puissance du Plan d'approvisionnement qui avait été
21 produit. En fait, ça a été déposé en novembre deux
22 mille dix-neuf (2019), de mémoire, dans le dossier
23 R-4110. C'est la ligne bleue. C'est la prévision.
24 Évidemment, ici, c'est la prévision des ventes du
25 secteur des pâtes et papiers seulement.

1 À gauche, l'échelle de gauche où on voit
2 cette prévision-là en térawattheures. La ligne
3 bleue, c'est ce qui était initialement prévu en
4 novembre deux mille dix-neuf (2019). Et la ligne
5 rouge, c'est ce qui est prévu pour ce secteur
6 d'activité-là seulement en date du premier (1er)
7 octobre deux mille vingt (2020). On note qu'il y a
8 une baisse de la prévision de la demande.

9 De mémoire, avoir entendu le, je pense que
10 c'était monsieur Aucoin, là, qui était responsable
11 de la prévision, enfin quand Hydro-Québec
12 présentait sa preuve, on expliquait que la pandémie
13 avait eu un impact sur certains secteurs, puis ça
14 avait accéléré ce qui était déjà anticipé, des
15 baisses de demandes. Mais à tout événement, les
16 barres vertes qu'on voit ici représentent la
17 différence. Puis les barres, c'est l'échelle de
18 droite. La barre verte, c'est la variation entre la
19 ligne bleue et la ligne rouge. C'est comme les
20 surplus énergétiques supplémentaires associés au
21 fait que le Distributeur anticipe moins de demandes
22 provenant de ce secteur-là.

23 Puis les barres en mauve représentent la
24 chaîne de blocs pour les clients, telle que prévue,
25 dans le dernier bilan en puissance du Distributeur

1 déposé... en énergie - excusez-moi - déposé au
2 début octobre. Puis on voit qu'il y a une
3 adéquation. C'est-à-dire que quand je vois ces
4 chiffres-là, je me dis que la baisse de demande
5 anticipée du secteur pâtes et papiers compense en
6 grande partie la demande des clients existants. Ça,
7 ça inclut, clients existants, ça inclut également
8 ce qui était initialement prévu. Je crois que
9 c'était vingt-trois mégawattheures (23 MWh),
10 l'équivalent de vingt-trois mégawattheures (23 MWh)
11 en énergie, pour les clients qui ont gagné le
12 bloc... l'appel d'offres de trois cents mégawatts
13 (300 MW).

14 Donc, évidemment, comme on a dit un petit
15 peu plus tôt, on ne parle pas de vingt-trois (23),
16 mais bien de un point cinq (1,5) en ce moment. Mais
17 à tout événement, ça peut varier de quelques
18 térawattheures... quelques points de
19 térawattheures. Mais on voit qu'il y a une
20 adéquation. Donc, selon nous, il n'y a pas lieu de
21 penser qu'il y a une problématique de fiabilité en
22 énergie.

23 Puis j'ai utilisé la comparaison avec les
24 pâtes et papiers parce que c'est un secteur qui est
25 fortement énergivore, comme le secteur des centres

1 de calcul. Donc, on peut penser qu'au niveau de la
2 demande de puissance, bien, ces usines-là ou enfin
3 ces unités de production-là de pâtes et papiers
4 avaient un facteur d'utilisation assez élevé, comme
5 la cryptomonnaie. Donc, pour ces raisons-là, on
6 voit que... on ne pense pas que les volumes qu'on
7 parle pour les abonnements existants représentent
8 un danger pour les approvisionnements, pour la
9 sécurité d'approvisionnement du Distributeur.

10 Q. [87] Monsieur Cormier, que pensez-vous des propos
11 du Distributeur à l'effet que le maintien du
12 service ferme pour les abonnements existants
13 pourrait devancer de deux ans les besoins pour des
14 produits de puissance de long terme, soit en deux
15 mille vingt-quatre (2024), deux mille vingt-cinq
16 (2025)?

17 R. À cet effet-là, je... il faut rappeler que... il y
18 a comme un - j'ai le terme anglais - un
19 « threshold », il y a un volume maximal qui peut
20 être atteint pour l'approvisionnement sur les
21 marchés de court terme qui est établi à onze cents
22 mégawatts (1100 MW). Ayant un petit peu
23 d'expérience dans le domaine, je note que ce onze
24 cents-là (1100) provient de la capacité... ça a été
25 discuté dans de nombreux autres dossiers de plan

1 d'approvisionnement ou tarifaires, ce onze cents
2 mégawatts-là (1100 MW) provient de la capacité
3 d'importation en provenance de l'État de New York.
4 Ça a été discuté. C'est ce qui est considéré comme
5 pouvant alimenter le réseau du Québec sur le marché
6 de court terme.

7 En réponse à une demande de Bitfarms,
8 Hydro-Québec a toutefois confirmé que la puissance
9 pouvait également provenir d'unités de production
10 qui sont situées au Québec, donc en excédant disons
11 cent mégawatts (100 MW). On se rappellera que dans
12 la... ce qui déclenchait, là, le « trigger », on
13 atteignait... je pense que c'était dix mégawatts
14 (10 MW) de plus, là, j'y vais de mémoire, peut-être
15 que je me trompe de quelques... de quelques
16 mégawatts, mais c'était ce déclenchement-là. Puis,
17 moi, je dis qu'il y a de la marge supplémentaire,
18 ne serait-ce que les centrales d'énergie La Lièvre,
19 qui sont situées au Québec, qui ont déjà participé
20 pour répondre à des besoins de puissance de court
21 terme, il y a les centrales d'Hydro-Québec
22 Production également qui sont disponibles. Donc, on
23 pense que le onze cents mégawatts (1100 MW), il y a
24 de la flexibilité en haut de ça qui existe.

25 Donc, on n'est pas convaincu qu'il y

1 aurait... on pense qu'il y a de la latitude de la
2 part du Distributeur pour s'alimenter et pas
3 déclencher un besoin en puissance de long terme,
4 d'autant plus que l'année d'après on voit qu'il y a
5 une baisse de la demande de consommation provenant
6 du marché de court terme. Donc, il faut toujours
7 avoir en tête, là, qu'on parle d'une centaine de
8 mégawatts sur un réseau, là, qui a quarante mille
9 mégawatts (40 000 MW).

10 De plus, nous nous questionnons sur la
11 logique d'attribuer... puis là, ultérieurement,
12 j'ai parlé du... du principe d'équité
13 intergénérationnelle, puis j'aimerais aborder cet
14 aspect-là quand on parle de puissance.

15 En effet, nous questionnons la logique
16 d'attribuer la responsabilité des besoins de long
17 terme, par exemple dans ce qui a été apporté par le
18 Distributeur, en deux mille vingt-quatre-deux mille
19 vingt-cinq (2024-2025), aux abonnements existants
20 provenant en grande partie d'installations en
21 opération depuis plusieurs années. Ces
22 installations-là, comme les installations de ma
23 cliente, Bitfarms, ont commencé leurs opérations en
24 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018)
25 jusqu'en deux mille vingt (2020) et même plus

1 éventuellement.

2 En effet, quand nous analysons les
3 prévisions des besoins en puissance aux usages au
4 tableau R-3.2, on peut peut-être le sortir si vous
5 le jugez nécessaire, nous constatons que les
6 nouveaux besoins observés en deux mille vingt-
7 quatre-deux mille vingt-cinq (2024-2025) sont
8 plutôt attribuables à d'autres usages. Dans les
9 faits, je pense que ce serait bien de sortir la
10 pièce R-3.2, c'est la pièce B-0244. J'espère que
11 mon débit n'est pas trop rapide, j'ai la bouche
12 sèche. Oui.

13 Donc, basé sur cette prévision-là qui, elle
14 aussi, date du premier (1er) octobre deux mille
15 vingt (2020), enfin elle est... moi, j'en ai pris
16 connaissance, là, au début octobre, nous observons
17 que les nouveaux besoins observés en deux mille
18 vingt-quatre-deux mille vingt-cinq (2024-2025)...
19 Puis évidemment, je ne vous demanderai pas de faire
20 de l'arithmétique, là, vous devez me faire
21 confiance. Peut-être que je me trompe de quelques
22 mégawatts, mais je pense que non, mais on note que
23 de deux mille vingt-trois-deux mille vingt-quatre
24 (2023-2024) à deux mille vingt-quatre-deux mille
25 vingt-cinq (2024-2025), les deux colonnes, que

1 l'augmentation de la puissance provenant des
2 centres de données c'était plus quatre-vingt-treize
3 mégawatts (+93 MW). Les serres, plus seize
4 mégawatts (+16 MW). Les véhicules électriques, plus
5 cinquante-sept (+57 MW). La chaîne de blocs, moins
6 seize (-16 MW).

7 Donc, on a de la misère à voir la...
8 l'adéquation entre un besoin qui est... qui
9 provient d'une installation qui est en consomma...
10 qui consomme depuis plusieurs années pour un besoin
11 qui arrive en deux mille vingt-quatre-deux mille
12 vingt-cinq (2024-2025), car dans les faits la
13 consommation à la marge ne provient pas du client
14 visé par la démarche actuelle au présent dossier.
15 Donc, nous, on pense qu'il y a une problématique
16 d'équité intergénérationnelle ou même de causalité
17 des coûts. Ça complète.

18 Q. **[88]** Merci, Monsieur Cormier. Juste pour m'assurer
19 que la réponse que vous donnez couvre également la
20 question des impacts pour le Distributeur de
21 conserver les abonnements existants en service
22 ferme, avez-vous quelque chose à ajouter à ce... à
23 ce sujet-là?

24 R. Oui. Je tiens à mentionner que... il faut rappeler
25 que le... dans le nouveau bilan de puissance, la

1 pièce... le tableau A-1, dans le même document où
2 le tableau R-3.2 a été produit, on note que le
3 surplus énergétique, soit le patrimonial inutilisé,
4 totalise trente point huit térawattheure
5 (30,8 TWh). Quand on additionne, là, sur la
6 somme... l'ensemble des dix (10) ans, soit sept
7 point un térawattheure (7,1 TWh) de plus que ce qui
8 était prévu au plan d'approvisionnement deux mille
9 vingt, deux mille vingt-neuf (2020-2029) déposé en
10 novembre deux mille dix-neuf (2019), soit au début
11 de ce présent dossier.

12 Il faut également souligner que la baisse
13 des surplus, à partir de deux mille vingt-sept
14 (2027), que l'on note à cette pièce-là... Aussi, on
15 pourrait ouvrir c'est le tableaux A-1, je ne sais
16 pas si vous voulez... C'est dans le même document,
17 donc c'est à la fin du document.

18 Excusez-moi, je parlais de la DDR-2...
19 Euh... excusez-moi, le complément... Excusez, je me
20 suis peut-être trompé, c'est le complément de
21 réponse en lien avec les... le complément de
22 réponse aux questions 3.1 à 3.3 de Bitfarms. C'est
23 en annexe de ce document-là. Désolé pour la
24 confusion s'il y a eu confusion.

25 Q. [89] Je pense, Monsieur Cormier, que vous réferez à

1 la pièce B-0244.

2 R. Oui, désolé.

3 Q. **[90]** O.K. La pièce HQD-6, document 5.1.

4 R. Effectivement, c'est le complément de réponse
5 produit par Hydro-Québec à notre réponse... euh...
6 à nos questions.

7 Q. **[91]** Et le tableau A-1 se trouve à la...

8 R. À l'annexe.

9 Q. **[92]** À la page 13 de 14 de ce document.

10 R. Donc, ici, on voit que les surplus énergétiques,
11 l'énergie disponible, dans le bas du graphique,
12 passent de trois point six (3,6 MW) en deux mille
13 vingt-cinq (2025), à trois point sept (3,7 MW) en
14 deux mille vingt-six (2026). Ensuite, ça tombe à
15 point neuf (0,9 MW).

16 Cette baisse de surplus-là correspond à la
17 fin des contrats offerts par Hydro-Québec et des
18 contrats de base et cyclables d'Hydro-Québec. Ce
19 que je voulais souligner, c'est que l'énergie
20 provenant de cette centrale existante-là qui, je
21 l'assume, vont toujours être en fonction après, va
22 être disponible.

23 Je ne prétends pas qu'elle va être
24 disponible au même prix parce que ça va être des
25 nouveaux contrats, mais qu'au niveau du bilan en

1 puissance, il va y avoir de l'énergie disponible au
2 Québec. Ces centrales-là vont devoir alimenter soit
3 de la charge au Québec ou de la charge à
4 l'extérieur, ou arrêter de produire, ce qui serait
5 étonnant. Donc, c'est pour démontrer qu'il y a de
6 l'énergie disponible au plan.

7 Finalement, il faut avoir en tête également
8 que, de façon globale, le Producteur, qui n'est pas
9 ici mentionné, mais c'est quand même un joueur
10 important dans l'offre d'énergie au Québec, exporte
11 plus de trente térawattheures (30 TWh) par année.

12 Je dis plus de trente (30 TWh), à titre
13 d'exemple, dans le rapport annuel deux mille dix-
14 neuf (2019), le Producteur a mentionné exporter
15 trente-trois point sept térawattheures (33,7 TWh).
16 Ça, ça représente plus de trois mille mégawatts
17 (3000 MW) à chaque heure.

18 Donc, c'est de l'énergie qui est vendue sur
19 les marchés de court terme avec des contrats, peu
20 importe l'engagement commercial du Producteur qui
21 n'est pas connu. Mais l'idée est qu'il y a de
22 l'énergie qui transite sur nos interconnexions.

23 Donc, pour ce qui est de
24 l'approvisionnement, des risques
25 d'approvisionnement pour la charge locale, il n'y a

1 pas de problème d'approvisionnement, on est en
2 surplus net au Québec, quand on regarde la
3 province, au total.

4 Il est donc faux de prétendre que le
5 maintien des tarifs fermes pour les clients crypto
6 mettrait en péril les approvisionnements du
7 Distributeur. Je vous rappelle, également, que les
8 besoins en énergie ferme des clients crypto du
9 Distributeur, on parle...

10 Puis, selon les prévisions qui ont été
11 déposées récemment, on parle de quatre-vingt-dix
12 mégawatts (90 MW) des abonnements existants. Plus,
13 un vingt-trois mégawatts (23 MW) provenant de
14 l'appel d'offres... euh... de l'appel de
15 propositions représente point neuf térawattheure
16 (0,9 TWh) sur les sur les cent soixante-dix huit
17 (178 TWH) qui sont prévus en deux mille vingt
18 (2020). Soit zéro point cinq, deux pour cent
19 (0,52 %) de l'énergie... euh... des ventes
20 régulières du Distributeur.

21 Comme le démontre la comparaison des
22 nouveaux bilans avec ceux initialement utilisés
23 pour justifier la présente demande, ceux-ci sont
24 beaucoup moins contraignants et ne justifient pas
25 l'imposition d'un tarif non ferme à des clients.

1 Le Distributeur a mentionné que la
2 situation était serrée, mais il faut mettre en
3 perspective que même en utilisant les bilans
4 initiaux, là, qui étaient déposés... du plan
5 d'appro, on parle quand même d'une petite charge
6 des cryptomonnaies par rapport à la charge totale.

7 Même chose pour les besoins en puissance.
8 Les cent treize (113) - là, je parlais de
9 l'énergie - les cent treize mégawatts (113 MW)
10 représentent zéro point vingt-huit pour cent
11 (0.28 %) de ce qui était... de ce qui est prévu en
12 deux mille vingt (2020)... deux mille vingt-deux,
13 deux mille vingt-trois (2022-2023). Cent treize
14 (113) étant l'année que la charge est la plus
15 élevée, là, pour les demandes en puissance.

16 D'ailleurs, monsieur Aucoin d'Hydro-Québec
17 a reconnu le faible impact relatif des nouveaux
18 clients de ce secteur. Évidemment, il parlait du...
19 est-ce que c'est vingt mégawatts (20 MW) qui va
20 être dans l'appel de propositions ou trente-sept
21 (37)... À ma connaissance, c'est de ça qu'il
22 parlait. Puis il mentionnait que - ça vaut la
23 peine - dans sa réponse... Aux notes
24 sténographiques, la pièce A-0178, on lui
25 demandait : « D'ailleurs, Monsieur Aucoin... »

1 Excusez-moi. On lui demandait : « O.K. » à la
2 question 245 :

3 Q. O.K., donc le Distributeur, dans
4 sa prévision sur l'ensemble de la
5 période couverte par le plan,
6 évidemment, ça ne sera pas
7 modifié entre maintenant et le
8 trente (30) octobre? C'est la
9 position du Distributeur à
10 l'effet qu'il va y avoir
11 vingt-trois mégawatts (23 MW), au
12 maximum, en vingt vingt-deux,
13 vingt vingt-trois (2022-2023)?

14 R. En effet, on ne pense pas
15 remettre à jour la prévision.
16 C'est ça qu'on va déposer ce
17 positionnement-là pour le
18 blockchain. C'est ça qu'on va
19 déposer dans l'état d'avancement
20 au premier (1er) novembre. Par
21 contre, je ne dis pas qu'il n'y a
22 pas de risque relié à ces
23 éléments-là. La prévision est un
24 paquet de risque... Puis, je vais
25 vous avouer, à la hauteur des

1 répondre à ça. Et on m'a également dit que c'est
2 impossible de mettre ça en place pour l'hiver, là,
3 deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-
4 2021) à si courte échéance.

5 Et à ça, là - c'est l'économiste qui va
6 vous parler - je vais vous dire qu'avec la crise
7 actuelle, je ne pense pas que la situation est plus
8 périlleuse qu'elle ne l'était l'hiver dernier, où
9 les installations de Bitfarms étaient fermes.
10 Donc... Au contraire, moi, je crois qu'avec la
11 baisse de demande que l'on vit actuellement à cause
12 de la pandémie, je ne pense pas qu'il y a un danger
13 immédiat. Mais à tout événement, on parle de trois
14 cent cinquante à cinq cent mille dollars (350-
15 500 000 \$) d'investissement.

16 Q. [94] Monsieur Cormier, toujours selon votre
17 connaissance, les ententes de Bitfarms avec les
18 villes de Sherbrooke et Magog sont déjà en service
19 non ferme. Pourriez-vous indiquer à la Régie, selon
20 vous, pourquoi Bitfarms a signé ces ententes-là en
21 service non ferme?

22 R. Ma compréhension, c'était que c'est des conditions
23 de marché qui existaient au moment de signer ces
24 ententes-là. C'est des ententes commerciales qui
25 ont été signées selon les conditions de l'époque.

1 Donc, ce n'est pas garant de ce qui se passe
2 présentement. Ou des conditions qui ont été
3 utilisées pour les décisions d'affaires qui ont
4 fait en sorte qu'il y a des installations
5 existantes qui profitent d'un service ferme
6 présentement.

7 Donc, c'était comme toute transaction
8 d'affaires, là. C'était spécifique à une
9 transaction, spécifique dans un contexte
10 spécifique.

11 Q. **[95]** Finalement, dernière question, Monsieur
12 Cormier. Quelles sont les principales
13 recommandations que vous souhaitez que la Régie
14 retienne de vos représentations, aujourd'hui?

15 R. Oui... Quand je réfléchissais à l'ensemble du
16 dossier, je me... C'est en me préparant, là, pour
17 les audiences, je me suis dit : « Bon, je vais
18 aller retourner... Je vais aller relire la décision
19 D-2019-052, qui a justifié la création du tarif
20 pour l'énergie qui allait être sujet au bloc de
21 trois cents mégawatts (300 MW). »

22 On comprend que, compte tenu de tous les
23 développements, les installations existantes
24 n'étaient pas affectées par ça pour l'instant. Mais
25 quand même, il y a eu création d'un tarif CB. Puis

1 je vais relire le paragraphe 73 en premier puis
2 ensuite 72 avec des explications pour chacun des
3 éléments qui y sont mentionnés.

4 Alors, au paragraphe 73, on indique, la
5 Régie indique :

6 La Régie convient, avec le
7 Distributeur, que c'est la combinaison
8 de ces caractéristiques...

9 caractéristiques qui ont été décrites au paragraphe
10 72 que je vais lire tantôt

11 ... qui rend cette demande plus
12 risquée que celle des autres clients.
13 En effet, le risque est davantage lié
14 à l'usage plutôt qu'à un client en
15 particulier.

16 Premièrement, on parle d'un client en particulier.
17 Je veux juste rappeler qu'il y a quelques clients
18 qui sont impactés, là, par la mesure à laquelle on
19 discute. Donc, je retourne au paragraphe 72 un
20 petit peu plus haut :

21 La Régie constate également que cette
22 nouvelle clientèle présente les
23 caractéristiques similaires suivantes:

24 Là je vais lire les caractéristiques puis ensuite,
25 je vais faire des commentaires

1 - secteur énergivore présentant un
2 facteur d'utilisation élevé;

3 Bon. À ça, nous aimerions soulever que cette
4 caractéristique est généralement, comme je l'ai
5 mentionné plus tôt, est généralement appréciée des
6 opérateurs de système et des économistes puisqu'ils
7 ont un facteur d'utilisation plus élevé des
8 équipements et réduisent ainsi les besoins
9 d'équipements utilisés moins souvent pour répondre
10 à des besoins de pointe.

11 D'ailleurs, cette caractéristique explique
12 pourquoi les clients grande puissance paient
13 généralement un tarif moins élevé que les clients
14 domestiques, besoin de chauffe en période de
15 pointe. Les deuxièmes points, les deuxièmes... les
16 deux autres caractéristiques c'est-à-dire :

- 17 - secteur d'activité mobile et
18 fractionnable;
19 - technologie utilisée dans
20 n'importe quel endroit et sans
21 égard au lieu du site;

22 Comme mentionné précédemment, l'historique de ce
23 secteur montre que les installations québécoises de
24 ce secteur sont permanentes et d'une taille
25 appréciable, donc difficilement déplaçable.

1 Avec la hausse du facteur de difficulté
2 pour le minage de bitcoins, la tendance est plutôt
3 à l'accroissement de la taille des installations
4 pour ainsi pouvoir bénéficier d'économies
5 d'échelle, exemple : ventilation, infrastructure.
6 On parle d'infrastructure massive de bâtiments,
7 centralisation des opérations également.

8 Et je devrais aussi mentionner, je pourrais
9 ajouter au niveau du financement, plus qu'une
10 entreprise est grande, plus c'est facile d'aller du
11 financement, naturellement pour une compagnie
12 publique comme Bitfarms. Ça démontre que ces
13 installations sont difficiles fractionnables sur
14 des sites géographiquement différents. De plus,
15 fractionner de telles installations serait pas
16 économiquement viable vu les économies d'échelle
17 qui seraient réduites.

18 Autres facteurs :

19 - pérennité incertaine, évolution
20 rapide de la technologie;

21 Comme mentionné précédemment, le nombre
22 d'utilisateurs de cryptomonnaie est passé de vingt-
23 cinq millions (25 M) à cent un millions (101 M) en
24 deux mille vingt (2020). Cette seule statistique
25 démontre la pérennité de ce secteur, selon nous.

1 De plus, il y a des institutions
2 financières qui ont commencé à produire des
3 produits dérivés, comme c'est le cas pour le gaz
4 naturel ou l'électricité. Donc, ça démontre qu'il y
5 a un intérêt des grands joueurs financier pour
6 cet... pour ce nouveau moyen d'échange, cette
7 nouvelle monnaie.

8 Dernier point, la :

9 - consommation fortement influencée
10 par le cours des cryptomonnaies;

11 À ça, on a répondu de façon assez détaillée,
12 j'assume que vous l'avez lue en réponse à la DDR de
13 la Régie. Comme nous l'avons démontré, comme si
14 c'est le cas pour les autres industries, il n'y a
15 pas de juste... juste le prix du produit vendu qui
16 affecte la rentabilité d'une entreprise. Mais
17 aussi, également, les coûts de production. C'est la
18 combinaison de ces deux grands facteurs qui
19 contribuent à attendre l'équilibre entre l'offre et
20 la demande.

21 Donc, la cryptomonnaie, le prix de la
22 cryptomonnaie, c'est un des enjeux, mais
23 effectivement comment le produire qui est un autre
24 enjeu important.

25 Autre caractéristique qui a justifiée,

1 enfin qui était une des caractéristiques qui
2 pouvait justifier l'établissement d'un tarif CB.
3 C'est la demande pour :

4 - [...] des raccordements et des
5 montées en charge rapides.

6 Comme mentionné, la réalité de cette industrie est
7 qu'il existe des délais importants entre le moment
8 de décider d'augmenter la production et la
9 réalisation de cette nouvelle production. Ne
10 serait-ce que l'exemple des installations de
11 Bitfarms à Sherbrooke, il y a eu une montée en
12 charge graduelle qui était limitée par des
13 contraintes opérationnelles, que ce soit
14 l'obtention des machines pour faire le... pour
15 faire les calculs utilisés ou, ne serait-ce que
16 l'installation des équipements de ventilation, et
17 caetera.

18 Selon nous, l'expérience des dernières
19 années démontrent que l'analyse de ces
20 caractéristiques n'est pas plus risquée que
21 d'autres secteurs industriels présents au Québec.
22 Ce n'est pas plus... C'est-à-dire qu'il y a des
23 niveaux de risque qui sont variables d'une
24 industrie à l'autre, d'une période à l'autre.

25 On voit ce qui est arrivé au secteur des

1 pâtes et papiers, l'impact de la pandémie avec le
2 télétravail, avec les gens qui utilisent de plus en
3 plus Internet, il y a une moins grande demande pour
4 les produits papiers. Enfin, il y a de
5 l'incertitude dans plusieurs secteurs. Et les
6 centres de calcul produisant des cryptomonnaies
7 sont sujets à de l'incertitude également. C'est une
8 industrie comme une autre qui est nouvelle, je
9 l'accorde. Puis v'là deux ans, on en connaissait
10 pas mal moins que maintenant. En tout cas, c'est le
11 cas pour moi. Puis on note qu'il y a une certaine
12 pérennité qui s'installe dans cette industrie-là.

13 Donc, si je résume un peu la position pour
14 faire le sommaire de notre preuve. Probablement,
15 les résultats de l'appel d'offres démontrent que le
16 produit offert ne répondait pas aux besoins de la
17 clientèle visée, si tel était l'objectif de vendre
18 ça pour de la cryptomonnaie. Au contraire, les
19 mesures restrictives ont eu comme effet de lancer
20 le message contraire à l'industrie. C'est-à-dire
21 que cette industrie-là n'était pas nécessairement
22 bienvenue.

23 Il faut comprendre qu'il y a de
24 l'incertitude associée à tout le débat qu'on a
25 devant vous pour cette industrie, qui est une

1 industrie qui, comme le document qui a été déposé
2 sur la - j'ai juste le « press release » en tête -
3 l'annonce de Bitfarms à l'effet que cette
4 entreprise-là en croissance a décidé, dans plein de
5 projets de croissance potentiels, de s'installer en
6 Amérique du Sud pour une consommation significative
7 de deux cents mégawatts (200 MW). Puis ce que je
8 comprends, c'est que Bitfarms a l'intention de se
9 développer au Québec également.

10 Mais il ne faut pas mettre des bâtons dans
11 les roues du développement chaque fois qu'il y a de
12 l'incertitude. C'est des compagnies publiques,
13 c'est jamais bon pour n'importe quelle industrie
14 d'avoir de l'incertitude par rapport à un enjeu
15 aussi important qu'un coût d'approvisionnement en
16 électricité pour une entreprise énergivore comme
17 Bitfarms.

18 Comme mentionné précédemment, l'expérience
19 des dernières années démontre qu'il n'y a plus lieu
20 de maintenir un tarif, qui est discriminatoire
21 parce que c'est discriminé à un usage en
22 particulier. Subsidiairement, si la Régie jugeait
23 qu'il devait y avoir un maintien du tarif CB,
24 celui-ci ne devrait pas d'appliquer aux abonnements
25 existants. En effet, Bitfarms a entrepris des

1 investissements importants au Québec basés sur
2 l'accès à un approvisionnement en électricité ferme
3 et fiable.

4 D'ailleurs, Bitfarms paie une prime de
5 puissance de treize point vingt-six dollars par
6 kilowatt/mois (13,26 \$/kW/mois) soit l'équivalent
7 de cent cinquante-neuf point douze dollars du
8 kilowatt/année (159,12 \$/kW/an), pour avoir accès à
9 de l'énergie à toutes les heures de l'année.

10 Finalement, il faut mentionner que, dans la
11 mesure où Bitfarms ne peut pas accéder à un tarif
12 de... à un service ferme, nous, on pense qu'il ne
13 devrait pas y avoir lieu de Bitfarms de payer une
14 prime de puissance pour un service qu'elle
15 n'obtient pas.

16 Finalement, la Régie doit considérer
17 l'impact que pourrait avoir sa décision sur ce
18 secteur industriel. En effet, avec trente
19 térawattheures (30 TWh) de surplus, avec un prix
20 d'approximativement vingt-neuf point... autour de
21 trente dollars (30 \$), je ne sais pas où on est
22 rendu dans le coût du patrimonial avec l'indexation
23 à chaque année, c'est autour de trente dollars du
24 mégawattheure (30 \$/Mwh), soit trois sous du
25 kilowattheure (0,03 ¢/kWh), la baisse de demandes

1 de ce secteur ou tout autre secteur de l'industriel
2 a un impact à la hausse sur les revenus du
3 Distributeur. Parce que, par exemple, au tarif LG,
4 le coût de l'énergie, c'est trente-quatre point six
5 dollars par mégawattheures... Excusez-moi! Je suis
6 toujours en dollars. C'est mes années d'expérience
7 à Brookfield. Mais trois point quarante-six sous
8 par kilowattheure (3,46 ¢/kWh) versus un prix payé
9 de deux point quatre-vingt-dix-sept sous (2,97 ¢)
10 pour l'énergie.

11 Puis on rappelle qu'il paie, un client au
12 tarif LG paie cent soixante dollars du
13 kilowatt/année (160 \$/kW/an) versus un coût de
14 court terme, de la puissance, ce qui est le cas
15 pour la plupart des années du plan, autour de vingt
16 dollars (20 \$) selon ce qui a été utilisé dans
17 différents autres dossiers pour les coûts
18 d'opportunité de la puissance pour évaluer, par
19 exemple, les programmes d'efficacité énergétique.

20 Et finalement il faut rappeler que les
21 produits de puissance de court terme sont
22 relativement peu élevés ces jours-ci, ces temps-ci,
23 ces années-ci, je devrais dire. À titre d'exemple,
24 en janvier deux mille vingt (2020), le coût de la
25 puissance était de cinquante-sept sous par kilowatt

1 (57 ¢/kW) en sous canadiens ou... je crois que
2 c'est des sous américains, mais ça ne change pas
3 grand chose quand on met en perspective le treize
4 point vingt-six dollars payés par kilowattheure
5 (13,16 \$/kWh) par Bitfarms pour un service qui, si
6 la demande du Distributeur est acceptée, ne sera
7 plus ferme pour Bitfarms malgré qu'il devra payer
8 cette prime de puissance-là.

9 Et un dernier point par rapport au
10 témoignage de l'AHQ-ARQ qui a été fait hier. Le
11 témoignage nous démontrait notre compréhension de
12 la situation des bilans en énergie et en puissance.
13 C'est-à-dire au Québec, il n'y a pas de
14 problématique, la situation n'est pas serrée pour
15 la puissance. Il y a des besoins, il y a des outils
16 pour répondre aux besoins. Puis ce n'est pas une
17 quantité de cent vingt-neuf (129 MW), cent trente
18 (130 MW), cent vingt-trois mégawatts (123 MW), peu
19 importe le chiffre, par rapport à des besoins...
20 des outils en puissance qui peuvent compenser
21 grandement cet aléa.

22 Donc, selon nous, la sécurité des
23 approvisionnements en puissance n'est pas en péril
24 avec le maintien du tarif ferme pour les clients
25 crypto. Ce qui est devant vous, c'est plutôt une

1 question tarifaire. C'est-à-dire qu'il y a un usage
2 qui va être modulé avec une tarification.

3 Puis, la problématique que l'on voit, c'est
4 si on veut offrir un tarif non ferme,
5 interruptible, à ce client-là, on se demande
6 pourquoi il devrait payer la puissance pour un
7 service qu'il n'a pas.

8 Puis, selon ma compréhension du débat, en
9 deux mille dix-huit (2018), lorsqu'il n'y avait pas
10 la Loi 34, s'il y avait des revenus supplémentaires
11 qui étaient apportés par cette clientèle-là, ça
12 allait dans le coût de service, dans un mode coût
13 de service, dans un monde coût de service, je
14 devrais dire ou une détermination des tarifs au
15 coût de service. Donc, s'il y a un client qui paie
16 plus, nécessairement, ça va en baisse de tarif pour
17 les autres clients.

18 Toutefois, avec la Loi 34, c'est un petit
19 peu différent. Une chose est sûre, si Bitfarms ou
20 les différents crypto doivent payer une prime de
21 puissance et ne bénéficient pas de la puissance,
22 c'est un revenu supplémentaire qui est alloué à
23 Hydro-Québec qui ne sera pas transféré aux clients
24 jusqu'à deux mille vingt-cinq (2025). Le cas
25 échéant, lorsqu'il aura le « rebasing ». Je veux

1 juste mettre ça en perspective.

2 Donc, en piste de solution, je sais qu'il y
3 a eu plusieurs questionnements par rapport à
4 qu'est-ce qu'on fait dans une situation, si jamais
5 la Régie décide d'encadrer cette industrie-là et
6 considère qu'il y a un risque qu'il y ait une
7 demande soudaine, massive, et qu'on veut imposer un
8 tarif interruptible à cette industrie-là.

9 À notre avis, il y a deux solutions
10 possibles, si on veut respecter les principes
11 réglementaires, équitables. Soit qu'on conserve le
12 tarif existant et que les clients crypto peuvent
13 décider de se retirer en pointe, avec rémunération,
14 pour être traités de façon équitable avec les
15 autres clients qui, eux, peuvent bénéficier des
16 tarifs GDP ou bien de l'électricité interruptible,
17 ou tout autre besoin, programme, qui pourrait être
18 déterminé.

19 Donc, la sécurité des approvisionnements,
20 si jamais il y avait un risque, qu'on voulait une
21 sécurité supplémentaire malgré l'ensemble des
22 outils disponibles. Ça pourrait être une option.

23 L'autre option, là, on s'en va dans des
24 terrains inconnus. Ça serait d'avoir un tarif
25 interruptible où il n'y aurait pas de prime de

1 puissance. Parce qu'on s'entend, le client, il n'a
2 pas un tarif ferme, donc, on ne peut pas lui
3 imposer une prime de puissance s'il n'a pas la
4 puissance qui vient avec.

5 Et, à ça, j'aimerais... À ma connaissance,
6 il existe un exemple qui est au Nouveau-Brunswick
7 où il y a un tarif qui s'appelle le tarif
8 interruptible où le client paie pour l'énergie
9 seulement qui est basée sur les prix de marché.

10 Je pourrais donner les références, si la
11 Régie le désire. Mais il existe, effectivement, un
12 tarif interruptible qui... il n'y a pas de prime de
13 puissance, c'est basé sur le prix de l'énergie.

14 Puis le principe de causalité des coûts est
15 respecté parce que c'est les coûts
16 d'approvisionnement pour alimenter ce client-là qui
17 est chargé, avec... Puis c'est un tarif qui a été
18 approuvé par le régulateur, dans cette juridiction.

19 Désolé, ça faisait beaucoup de... de mots,
20 ça termine ma présentation.

21 Q. [96] Je vous remercie beaucoup, Monsieur Cormier,
22 pour votre témoignage. Nous sommes à deux minutes
23 de l'heure que nous avons indiquée, alors nous
24 avons respecté le temps. Maintenant, Monsieur le
25 Président, le témoin est disponible pour les

1 contre-interrogatoires.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Charlebois. Merci, Monsieur Cormier.

4 Maître Sicard, vous avez une question?

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Non, j'ai... je vous ai annoncé tout à l'heure que
7 j'avais un contre-interrogatoire, mais je ne sais
8 pas s'il y en a d'autres avant moi, j'attendais vos
9 instructions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Je vais suivre le calendrier parce que le
12 calendrier il y avait des gens... des intervenants
13 qui avaient annoncé du temps, donc c'était écrit et
14 par la suite ce sera les intervenants qui n'avaient
15 pas donné de temps en particulier, on invitera.

16 Donc, on commence avec la CETAC qui avait annoncé
17 trente (30) minutes.

18 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL GAUTHIER :

19 Q. [97] J'arrive, Monsieur le Président. Alors
20 rebonjour à tous. Bonjour, Monsieur Cormier. Vous
21 avez répondu à peu près à toutes mes questions.
22 J'avais une interrogation. Je me demande si c'est
23 possible de calculer, notamment pour Bitfarms, à
24 savoir les revenus que Bitfarms rapporte à Hydro-
25 Québec étant donné l'électricité qui est payée

1 versus ce que Hydro-Québec prétend qu'elle devrait
2 acheter sur le court terme si Bitfarms ne se
3 déleste pas pour le trois cents heures (300 h) qui
4 est demandé.

5 R. O.K. Évidemment, c'est pas... c'est pas une réponse
6 que je peux vous offrir comme ça, je vous dirais
7 sur le « fly », mais je peux vous dire que de façon
8 générale, dans un contexte où il y a des surplus
9 énergétiques, c'est-à-dire du patrimonial
10 inutilisé, pour ce qui est de la portion énergie,
11 c'est assez facile à savoir, c'est le prix de
12 l'énergie payée sur les factures d'un client comme
13 Bitfarms par rapport au coût d'acquisition, qui est
14 le coût du... de l'électricité patrimoniale.

15 Pour ce qui est de la puissance, un peu
16 comme je l'ai mentionné dans mon témoignage,
17 Bitfarms paye treize dollars vingt-six (13,26), de
18 mémoire, qu'il doit assumer tous les... tous les
19 mois de l'année, donc c'est autour de cent
20 cinquante-neuf dollars (159 \$). Et donc... et les
21 coûts de la puissance à court terme, si on se fie
22 au bilan de puissance qui a été déposée, c'est le
23 tableau A-0002, mais peu importe l'année, si je me
24 trompe, là, mettons que les besoins en puissance de
25 long terme commencent en deux mille vingt-sept

1 (2027), jusqu'en deux mille vingt-sept (2027) ça
2 devrait être les coûts d'opportunité de puissance
3 de court terme qui devraient être appliqués dans
4 cet exercice-là. Ils sont autour de vingt dollars
5 (20 \$). Donc, à ma compréhension des choses, c'est
6 que pour l'instant, un client comme Bitfarms génère
7 plus de revenus qu'il en coûte pour le desservir.
8 C'est correct parce que c'est comme ça que le tarif
9 a été décrit, parce qu'il y a déjà eu des
10 approvisionnements de long terme qui ont coûté très
11 cher, mais là en ce moment la situation actuelle,
12 ma compréhension c'est que si on regarde à la
13 marge, les derniers mégawatts consommés c'est le
14 patrimonial inutilisé, puis... Donc, je ne sais pas
15 si ça vous aide, là, mais on parle de cent soixante
16 (160 \$) versus vingt dollars (20 \$) pour les trente
17 mégawatts (30 MW) de Bitfarms. Donc, c'est cent
18 soixante (160)... cent quarante (140) fois mille
19 (1000) fois trente (30). Ça, c'est pour la
20 puissance. Et pour l'énergie, bien c'est l'énergie
21 consommée. Là, je pourrais... je pourrais le faire
22 en engagement, mais ce serait difficile pour moi de
23 produire un chiffre exact.

24 Q. [98] Je ne vous demande pas un chiffre exact. Mais
25 évidemment si vous pouviez le faire en engagement

1 ça pourrait être, nous, nous aider et peut-être
2 aider d'autres intervenants et peut-être la Régie
3 également.

4 R. O.K. Juste pour que ce soit clair, si la Régie
5 accepte que je produise l'engagement, on parle pour
6 la consommation des... de Bitfarms pour les
7 installations situées au Québec sur le réseau
8 d'Hydro-Québec.

9 Q. **[99]** C'est exact.

10 R. En mégawatts, je vais valider avec le client à
11 savoir le nombre exact de mégawatts, mais c'est
12 autour de trente (30) puis dans un contexte, avec
13 les bilans, basés sur l'information des bilans en
14 puissance et en énergie déposés au premier octobre.
15 Je vais produire une analyse qui ne sera pas
16 parfaite mais qui va donner une indication de...
17 pour répondre à votre question.

18 Q. **[100]** En d'autres mots...

19 LE STÉNOGRAPHE :

20 Excusez pourriez-vous formuler l'engagement?

21 Me MICHEL GAUTHIER :

22 C'est moi qui reformule?

23 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

24 Bien, Maître Gauthier, c'est vous qui demandez
25 l'engagement, donc je vous invite à le formuler,

1 s'il vous plaît.

2 Me MICHEL GAUTHIER :

3 Calcul des revenus d'Hydro-Québec sur la
4 consommation de Bitfarms et calcul du coût pour
5 Hydro-Québec du trois cents (300) heures
6 d'effacement s'il n'y a pas d'effacement. C'est-tu
7 assez clair pour vous?

8

9 ENG-1 (BITFARMS) : Calcul des revenus d'Hydro-Québec
10 sur la consommation de Bitfarms
11 et calcul du coût pour Hydro-
12 Québec du 300 heures d'effacement
13 s'il n'y a pas d'effacement
14 (demandé par la CETAC)

15

16 M. PASCAL CORMIER :

17 R. O.K.

18 Q. **[101]** C'est assez clair pour vous?

19 R. Oui, oui. Puis je vais mettre les hypothèses là
20 pour que... pour les personnes qui vont relire
21 l'engagement vont pouvoir valider la technique
22 utilisée, les hypothèses surtout, là. Le diable est
23 dans les détails, là, mais... Les gens de la Régie,
24 d'Hydro-Québec et des autres intervenants, là, je
25 vais faire ça le plus clair possible pour qu'on

1 soit sûr de comprendre qu'est-ce que j'ai indiqué
2 dans mes calculs.

3 Q. [102] Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres
4 questions.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci. L'engagement sera déposé quand, Maître
7 Charlebois et Monsieur Cormier? On ne l'avait pas
8 déterminé.

9 Me MICHEL GAUTHIER :

10 Techniquement, on va... nous allons agir avec
11 diligence, là. Probablement que... je ne peux pas
12 parler pour monsieur Cormier, mais je présume que
13 quelque part à la fin de la journée de demain, ça
14 va être... ça va être possible.

15 LE PRÉSIDENT :

16 O.K. Maître Hamelin, vous avez une question? Vous
17 apparaissez et disparaaissez. Ah! Vous avez disparu
18 maintenant. Donc, prochaine question... Maître
19 Hamelin, oui.

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Excusez, j'allais dire, j'ai le piton pas collé.
22 Justement, j'avais de la misère à... Pardon,
23 Monsieur le Président. Je voulais juste comprendre
24 au niveau de l'engagement si on faisait référence
25 naturelle aux abonnements existants du

1 Distributeur.

2 LE PRÉSIDENT :

3 C'est ça.

4 Me MICHEL GAUTHIER :

5 C'est notre compréhension, Maître Hamelin.

6 Me PAULE HAMELIN :

7 C'est bon.

8 LE PRÉSIDENT :

9 J'ai compris que ça va être du Distributeur.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 De HQD. Maître Neuman. Maître Neuman.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui. Merci

16 LE PRÉSIDENT :

17 Vous aviez annoncé effectivement que vous avez des
18 questions.

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui. Absolument.

21 Q. **[103]** Donc, Monsieur le Président, Madame, Monsieur
22 les régisseurs, Dominique Neuman pour le
23 Regroupement CREE. Donc, bonjour au témoin.
24 Bonjour, Monsieur Cormier.

25

1 M. PASCAL CORMIER :

2 R. Bonjour.

3 Q. **[104]** Donc, j'attire votre attention sur votre
4 rapport qui est C-BITFARMS-0088, page 5. Celui-là.

5 R. Je suis là.

6 Q. **[105]** D'accord. Donc, attendez un instant. Dans le
7 texte, dans ce texte, vous indiquez, je vais lire
8 le paragraphe que :

9 Selon Bitfarms, les résultats de cet
10 Appel de propositions ne s'expliquent
11 pas par un ralentissement de la
12 demande de ce secteur, mais plutôt par
13 une détérioration de la position
14 concurrentielle de l'offre
15 d'électricité d'Hydro-Québec pour ce
16 secteur. Les contraintes
17 discriminatoires imposées par le
18 nouveau tarif à ce secteur spécifique
19 expliquent en grande partie la
20 détérioration de la position
21 concurrentielle du Québec par rapport
22 aux autres marchés qui accueille les
23 entreprises oeuvrant dans ce secteur.

24 Et plus loin, un autre paragraphe indique :

25 Finalement, il faut également

1 souligner que Bitfarms a constaté
2 qu'il existe plusieurs autres
3 juridictions en Amérique du Nord et
4 ailleurs qui offrent de l'électricité
5 à des prix très compétitifs, et ce,
6 sans contraintes spécifiques à
7 l'usage.

8 Et dans ce rapport, vous donnez plusieurs exemples
9 de trois États Américains notamment, qui offrent
10 des prix plus compétitifs.

11 Et j'attire également votre attention sur
12 une pièce que nous avons déposée aujourd'hui et
13 dont j'ai fait état tout à l'heure à la reprise de
14 la pause, qui est la pièce C-CREE... attendez que
15 je vois c'est quel numéro, C-CREE-0068, je pense,
16 C-CREE-0068.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Est-ce que vous la voulez à l'écran, Maître Neuman.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui, s'il vous plaît.

21 R. En fait, moi, moi, j'aimerais également l'avoir
22 parce que cette pièce-là, je ne l'ai pas.

23 Q. **[106]** Oui. Mais, je vais... mais je ne vais pas
24 vous poser des questions sur le détail de cette
25 pièce. Il s'agit d'une annonce, donc de Bitfarms

1 qui annonce avoir conclu une entente préliminaire
2 pour un investissement représentant deux cents
3 mégawatts (200 MW) d'électricité en Amérique du
4 Sud, à un prix moyen de deux sous (2 ¢) américains
5 le kilowattheure.

6 Donc, on voit effectivement que les prix
7 qui existent dans le marché, puis on en a parlé
8 d'autres prix, on a parlé du Kazakhstan, on a parlé
9 de la Chine, on a parlé d'autres prix dans le
10 courant de l'audience qui étaient substantiellement
11 plus bas que ceux qui existent chez Hydro-Québec et
12 non seulement... non seulement plus bas que le prix
13 du tarif CB mais le prix des tarifs généraux
14 offerts à des clients de consommation similaire qui
15 n'auraient pas de tarif spécifique au Québec. C'est
16 dans ce contexte que je vous amène à la page 22 de
17 votre rapport qui est B... Pardon. C-Bitfarms-0088,
18 à la page 22, qui est votre recommandation. Vous
19 indiquez :

20 Dans ces circonstances, nous
21 soumettons qu'il n'y a pas de
22 justifications pour le maintien d'un
23 tarif spécifique à l'usage et
24 suggérons le retour à une tarification
25 aux coûts de service standards, basés

1 sur les caractéristiques de
2 consommation, comme c'est le cas pour
3 les autres clients du Distributeur.
4 Je suis surpris de cette recommandation et c'est
5 l'objet de ma question. Est-ce que vous trouvez que
6 c'est assez bas? Ou est-ce que même si votre
7 recommandation était accueillie, ça ne réglerait
8 pas le problème du manque de compétitivité du
9 Québec par ses tarifs généraux, par rapport à
10 d'autres juridictions, que ce soit l'Amérique du
11 Sud ou que ce soit d'autres juridictions qu'on a
12 mentionnées?

13 R. Oui, je comprends votre question. Puis vous
14 comprendrez que je ne répondrai pas pour Bitfarms,
15 ici, là. Je vais répondre selon un économiste qui a
16 regardé la situation.

17 Il y a plus qu'un enjeu, il y a plus que le
18 prix de l'électricité qui détermine une décision
19 d'affaires ou le coût d'un bien de production ou...
20 On peut poser la même question pour une aluminerie
21 qui s'installe au Qatar, où le prix de
22 l'électricité est très, très bas. Mais il y a
23 d'autres enjeux, il y a d'autres aspects qui
24 peuvent déterminer une décision d'affaires qui
25 entrent en jeu, là, dans une décision d'affaires.

1 Donc, je ne ferai pas l'adéquation entre le
2 prix de l'électricité seulement et la décision de
3 faire un investissement. Je vais vous donner un
4 exemple, là, Bitfarms est installé au Québec. Ils
5 ont un siège social ici, ils ont une expertise, ils
6 ont des employés qui connaissent ça. Ils ont une
7 bonne connaissance des... du contexte
8 réglementaire, bien qu'il y a de l'incertitude par
9 rapport aux tarifs, là, mais je parle du contexte
10 pour installer des installations électriques, et
11 ceatera.

12 Donc, ce n'est pas une adéquation un pour
13 un. Puis, pour remettre en perspective
14 l'utilisation des données de prix que j'ai
15 utilisés, là, j'ai pris trois états, que je savais
16 qu'il y avait beaucoup de gaz naturel ou de
17 production hydroélectrique, dans ma preuve, à
18 laquelle vous avez fait référence. Tout ce que je
19 voulais démontrer, c'était qu'il y avait une
20 tendance à la baisse dans ces trois états-là.

21 Donc, toute chose étant égale par ailleurs,
22 la position concurrentielle du tarif d'Hydro-Québec
23 est détériorée, de toute évidence. Ceci étant dit,
24 au Québec, il y a un milieu d'affaires qui est sûr,
25 il y a un contexte social politique qui fait en

1 sorte que c'est intéressant d'investir ici. Il y a
2 de la main-d'oeuvre... Enfin, il y a plein de
3 facteurs, là. Donc, je ne fais pas l'adéquation,
4 là, d'un prix à un autre, là.

5 Une décision d'affaires, c'est complexe,
6 puis je suis sûr que Bitfarms ont plein de... ils
7 ont une matrice avec plein de variables pour
8 déterminer où ils investissent. Mais une chose est
9 sûre, ils sont ici, ils ont investi beaucoup, puis
10 c'est leur intention de continuer à - j'ai le terme
11 anglais, encore, là, mais enfin - à faire
12 fructifier les investissements passés qu'ils ont
13 faits ici. Les efforts en temps et en argent.

14 Et bien sûr, c'est sujet à ce que les
15 conditions de service qu'ils avaient, au moment
16 qu'ils ont pris ces décisions-là, ne soient pas
17 détériorées, ne se détériorent pas. (inaudible)

18 Q. **[107]** D'accord. Dans cette réponse et dans les
19 propos que je citais, est-ce que vous faites une
20 différence entre la cryptographie, qu'on dit
21 monétaire, et l'usage cryptographique non monétaire
22 que nous avons décrit un peu plus tôt dans d'autres
23 parties de cette audience?

24 R. Bien, c'est-à-dire qu'en ce qui me concerne, j'ai
25 une position assez puriste. C'est-à-dire qu'il ne

1 devrait pas y avoir de tarification à l'usage.
2 C'est un client industriel qui a des
3 caractéristiques de consommation similaires à
4 quelqu'un d'autre qui est au tarif LG, à une autre
5 entreprise.

6 Donc, non. Ça adonne que Bitfarms fait...
7 mais ils pourraient très bien faire de
8 l'intelligence artificielle dans quelques années
9 avec des machines de calculs.

10 Q. **[108]** Justement, parlons de tarification à l'usage.
11 Vous mentionnez dans votre rapport - ce n'est pas
12 la peine d'aller à la page, mais c'est un peu plus
13 loin - que certains clients... Que certaines
14 installations, déjà existantes, de cryptographie,
15 bénéficient du tarif de développement économique,
16 du TDE. Donc, qui est moindre que le tarif basé
17 selon le coût de service que vous mentionnez. Et
18 vous proposez que... de ne pas perturber, de
19 maintenir ces clients qui bénéficient des tarifs de
20 développement économique.

21 Mais vous ne faites pas la proposition dans
22 votre rapport, je ne l'ai pas vu en tout cas, ni
23 dans des réponses aux demandes de renseignements,
24 vous ne faites pas la proposition, par exemple, que
25 les clients cryptographiques soient tous

1 admissibles au tarif de développement économique ou
2 que certains d'entre eux y soient admissibles selon
3 certains critères.

4 Est-ce que ma compréhension serait correcte
5 suite à justement ce que vous me confirmez que vous
6 n'êtes pas favorable à une tarification à usage?
7 Est-ce que ma compréhension est correcte que vous
8 ne seriez donc pas favorable à ce que les clients
9 cryptographiques bénéficient du tarif de
10 développement économique, parce que ça les rendrait
11 à un tarif différent du tarif basé selon le coût de
12 service que vous proposez, que vous recommandez?

13 R. Ma compréhension du tarif économique, puis je vais
14 vous avouer que je n'ai pas étudié la question, on
15 ne m'a pas demandé d'évaluer l'économique du tarif
16 économique le vingt pour cent (20 %), pourquoi ça a
17 été vingt (20), pas quinze (15) ou quoi que ce
18 soit. À l'époque, ma compréhension de l'intérêt
19 d'Hydro-Québec... Je ne me rappelle pas si le
20 gouvernement avait... est intervenu, probablement.
21 C'était qu'il y avait des surplus énergétiques
22 importants, puis on voulait trouver des débouchés
23 pour vendre cette énergie-là. Il y avait des
24 considérations de développement économique qui
25 étaient en jeu, à ma connaissance. Mais ceci étant

1 dit, je n'ai pas étudié la question.

2 Q. [109] Et je parle des clients cryptographiques.

3 Vous n'avez pas examiné la question qu'ils
4 bénéficieraient ou ne bénéficieraient pas du tarif
5 de développement économique?

6 R. Je dirais que j'ai constaté que, à une certaine
7 époque, Hydro-Québec a octroyé un tarif
8 préférentiel pour favoriser l'installation de
9 centres de calcul qui consomment beaucoup
10 d'énergie. Comme j'ai dit tantôt, généralement, les
11 distributeurs d'électricité aiment bien avoir des
12 clients comme ça, des clients fiables qui
13 consomment de façon flexible et sécuritaire. Donc,
14 j'ai constaté que ça a existé. Bitfarms j'imagine
15 que ne faisait pas partie, je ne travaille pas pour
16 Bitfarms, mais ma compréhension, c'est que c'est
17 certainement une des considérations qu'ils ont
18 considéré quand ils ont décidé d'investir ici.
19 Puis, bien, la preuve, c'est qu'il y a un siège
20 opérationnel à Brossard où est-ce qu'il y a des
21 employés de Bitfarms qui travaillent ici. Avant ça,
22 j'ai constaté qu'il bénéficiait du tarif
23 économique.

24 Q. [110] Madame la greffière, si on peut garder en
25 réserve cette pièce-là, parce que je l'ai évoqué

1 tout à l'heure. Mais je vais passer temporairement
2 à une autre pièce, qui est la pièce...

3 R. Excusez-moi, Maître Neuman! Excusez-moi de vous
4 interrompre! Je vais juste aller me prendre un
5 verre d'eau. Ça ne sera pas long.

6 Q. **[111]** Oui. D'accord. Pas de problème.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Je pense que vous devez quand même demander le
9 numéro de la pièce.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui, c'est ça.

12 Q. **[112]** Donc la pièce en question serait C-Bitfarms-
13 0090 qui est une réponse à la demande de
14 renseignements 2 de la Régie de l'énergie. Et ce
15 serait à la page 7. Monsieur Cormier, vous avez
16 droit au verre d'eau puis même un café. Je pense
17 que, comme on n'est pas en salle, je pense qu'on
18 peut prendre un café aussi.

19 R. Non, je ne prendrai pas de café. J'en ai assez
20 pris.

21 Q. **[113]** Sous réserve, à moins que ça fasse partie du
22 décorum, je ne sais pas. Alors donc, on est à cette
23 pièce-là à la page 7 « le prix de l'électricité ».
24 Ce qui ressort de ce paragraphe, je ne veux pas le
25 lire au complet, mais si monsieur Cormier a besoin

1 de le lire pour se rafraîchir la mémoire.

2 Essentiellement, on dit que, bon, ce texte répète

3 le fait que :

4 [...] la position concurrentielle de
5 l'électricité au Québec s'est
6 détériorée par rapport à celle de
7 nombreuses autres régions au cours des
8 dernières années.

9 C'est au centre du paragraphe.

10 Cette détérioration explique en partie
11 pourquoi la croissance de la
12 consommation d'électricité de cette
13 industrie a stagné au Québec versus
14 une croissance stable, mais non
15 démesurée, ailleurs dans le monde.

16 Et la phrase suivante, c'est celle-là qui
17 m'intéresse :

18 Pour demeurer compétitifs au Québec,
19 les mineurs doivent donc avoir accès à
20 des machines plus performantes.

21 Et ce qui m'amène à revenir... Votre...

22 R. Ah... ça... je...

23 Q. **[114]** Attendez. Excusez-moi. On ne va pas à votre
24 rapport, on va aller à votre... toujours à la
25 réponse à la DDR-2, je m'excuse, Maître... euh...

1 Donc, on est à la bonne pièce, Madame la
2 Greffière, mais juste une page en haut, le bas de
3 la page, en haut. Donc, vous êtes à la page 6. Et
4 vous indiquez, donc, que :

5 L'efficacité des moyens de production
6 influence également le niveau
7 de consommation d'électricité.

8 Et, au centre du paragraphe, que :

9 Les entreprises qui possèdent les
10 machines les plus performantes sont
11 plus compétitives et peuvent continuer
12 à être rentables même quand le prix du
13 Bitcoin baisse ou que le prix de
14 l'électricité augmente. Dans de telles
15 circonstances, les entreprises ayant
16 les machines les moins efficaces
17 doivent cesser leurs opérations.

18 Et :

19 De plus, l'achat et l'accès à ces
20 machines [...]

21 On parle de machines plus efficaces.

22 [...] nécessitent des ressources
23 financières importantes.

24 Et vous citez l'étude de Cambridge University
25 qui rapporte :

1 décentralisation? Donc, une multiplication du
2 nombre d'acteurs? Donc, j'aimerais, un peu, voir
3 vos commentaires par rapport à ça.

4 R. Oui. Écoutez, je réfléchis. En essayant de penser à
5 la réponse à vous apporter, ça me fait réfléchir
6 puis plus je pense à cette monnaie-là, le bitcoin,
7 plus je me dis que c'est bien fait. C'est-à-dire
8 qu'halving répond, en partie aux risques que vous
9 venez de soulever.

10 À tous les quatre ans, il y a doublement de
11 la preuve de travail à faire. Puis, ce qu'on
12 observe, puis j'ai posé la question aux gens de
13 Bitfarms. J'ai dit : Quelle est la plus grande
14 installation dans le monde qui produit... Puis on
15 me parle de trois cents mégawatts (300 MW) sur une
16 capacité de plusieurs milliers de mégawatts dans le
17 monde.

18 Donc, je ne vois pas vraiment le risque.
19 Puis, ce que je me rappelle également du rapport de
20 madame Préfontaine, c'est qu'il faudrait avoir...
21 De mémoire, c'était plus de la moitié de la
22 capacité de calculs pour pouvoir contrôler ou ne
23 serait-ce que mettre en péril la capacité. C'est
24 pratiquement...

25 Puis le niveau d'énergie relatif... Puis,

1 là, je pourrais peut-être compléter en consultant
2 les membres de Bitfarms, sous engagement, mais si
3 vous n'êtes pas satisfaits de ma réponse. Mais, de
4 plus, le niveau d'énergie nécessaire à calculer
5 dépend du nombre d'utilisateurs, du nombre de
6 mineurs. Je n'ai pas le terme là, mais du nombre
7 de... Les centres des calculs qui sont en
8 opérations.

9 Donc, selon les données observées que j'ai
10 pu consulter, il n'y a vraiment pas de risque que
11 ça arrive. En dedans de quatre ans, que quelqu'un
12 peut s'accaparer plus de cinquante pour cent (50 %)
13 de la capacité de calculs nécessaires, aux calculs
14 du Bitcoin.

15 Q. [115] Mais vous (inaudible)...

16 R. Bon, ça coupe... Pouvez-vous...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Neuman, je vous entends très mal. Je pense
19 que votre casque d'écoute est mal adapté.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Je n'ai pas de casque d'écoute. Je ne... Je...

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'était mon commentaire.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 D'accord.

1 LE PRÉSIDENT :

2 J'avais comprise que vous n'aviez pas de casque
3 d'écoute, oui.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[116]** Mais, donc, vous convenez que... En fait,
6 c'est ce que vous écrivez dans le paragraphe qui
7 est à la page 6 de votre réponse à la DDR, qui
8 était écrit... Attendez... Excusez-moi, un petit
9 instant.

10 Vous convenez que les petits joueurs sont
11 appelés à disparaître parce qu'ils ne peuvent pas
12 assumer les coûts élevés de la mise à jour
13 technologique, donc ça revient à mes questions.

14 R. Oui, mais il y a une différence entre passer de
15 vingt kilowatts (20 kW) à deux mégawatts (2 MW),
16 c'est énorme, là, le saut... le nombre de machines
17 avec une installation de vingt kilowatts (20 kW)
18 qui font ça. Là, j'ai eu des chiffres, peut-être
19 que je me trompe, là, mais mon point c'est qu'il y
20 a eu une... une évolution dans l'industrie où les
21 très, très petit joueurs pouvaient participer. Ce
22 que je dis c'est que selon... avec l'évolution, la
23 maturation du... de l'industrie, ces très, très
24 petits joueurs-là c'est plus difficile, là, c'est
25 moins économique, de pouvoir être rentable. Mais il

1 y a une différence entre ça et être capable de
2 contrôler la moitié du marché mondial, qui est
3 toujours en fluctuation puis qui évolue.

4 Q. **[117]** Je ne parle pas du fait qu'un seul client...
5 mais je pense qu'il y a un moindre nombre de
6 clients, d'usagers cryptographiques qui se trouvent
7 à devenir un peu comme des... des banques... dans
8 banques de crypto... de cryptomonnaies, ce qui est
9 un peu ce qu'on souhaitait éviter par la création
10 de ces cryptomonnaies.

11 R. Je vais... je vais répéter, à ma connaissance, les
12 plus gros joueurs ont des... des centres de trois
13 cents mégawatts (300 MW) qui ne sont même pas
14 complétés, là. On parle de cinquante mégawatts
15 (50 MW) avec une possibilité d'atteindre trois
16 cents mégawatts (300 MW) éventuellement. Je pense
17 au Texas, je pense que c'est un projet de Bitmain.
18 Il y a des... moi aussi je vais sur Internet des
19 fois, là, mais j'ai la chance de consulter mes
20 clients pour m'aider, mais on me dit qu'il n'y a
21 personne qui pourrait, dans un futur prévisible,
22 contrôler cette industrie-là.

23 Q. **[118]** Alors je vous remercie énormément, Monsieur
24 Cormier. Cela complète mes questions. Je remercie
25 la Régie. Merci.

1 LE PR ESIDENT :

2 Merci, Ma tre Neuman. Maintenant, dans le d esordre,
3 j'ai pas... il n'y a personne qui avait annonc e du
4 temps en partant en pr ecision, alors j'ai vu
5 tant ot, Ma tre... Ma tre l'AREQ... Ma tre Hamelin,
6 vous avez des questions. Non, Ma tre Sicard
7 d'abord, allez-y, Ma tre Sicard.

8 CONTRE-INTERROG ES PAR Me H EL ENE SICARD :

9 Si vous me permettez, vous  etes bien gentil. Alors
10 dans un... bonjour, Monsieur Cormier.

11 R. Bonjour.

12 Q. **[119]** Bonjour, Ma tre Charlebois, bonjour  a tout le
13 monde. Alors dans un premier temps,  coutez, vous
14 avez mentionn e ce matin que Bitfarms avait des
15 installations pour soixante-neuf m egawatts (69 MW),
16 mais  a la page 19 de votre preuve - et l a, Madame
17 la Greffiere, vous n'avez pas besoin d'y aller si
18 le t emoin a le document en main, l a. Parce que je
19 vais juste donner des chiffres, puis les pages de
20 correspondent pas au PDF, les pages imprim ees quand
21 on...

22 R. Page 19 sur le document.

23 Q. **[120]** Page 19 sur le document. Alors vous indiquez
24 que :

25 Bitfarms poss ede

1 Et je suis au troisième paragraphe.

2 des abonnements avec le Distributeur
3 totalisant cinquante-deux mégawatts
4 (52 MW).

5 Alors est-ce que je dois comprendre que vous avez
6 soixante-neuf (69 MW) en tout? Et là-dessus
7 cinquante-deux (52 MW) avec HQD?

8 R. C'est ma compréhension.

9 Q. **[121]** Et que le reste... et le reste, 17, serait
10 avec les Réseaux municipaux.

11 R. C'est ma compréhension de différents...
12 différentielle entre les deux chiffres. Ces des
13 chiffres qui viennent de Bitfarms, là, je ne les
14 maîtrise pas... je veux dire c'est pas quelque
15 chose que j'ai... ça vient de Bitfarms, mais oui,
16 c'est ce que je comprends.

17 Q. **[122]** C'est ce que vous comprenez. Écoutez, un peu
18 plus loin vous prendrez peut-être un engagement,
19 là, maintenant là-dessus il y a vingt mégawatts
20 (20 MW) qui sont au tarif TDE et ces installations-
21 là sont entièrement chez le Distributeur.

22 R. C'est ma compréhension.

23 Q. **[123]** O.K. Maintenant je vais vous demander...
24 savez-vous dans quel ordre Bitfarms a installé ses
25 installations, c'est-à-dire que est-ce que les

1 premiers cinquante-deux m egawatts (52 MW)  etaient
2 avec le Distributeur, puis par la suite on est
3 all es aux r eseaux municipaux, l a, est-ce que... et
4 j'aimerais juste avoir une id ee, l a, de comment  a
5 s'est d eroul e.

6 R. J'ai pas cette information-l a. J'ai pas
7 l'ordonnancement, l a, des... des...

8 Q. **[124]** O.K. Alors je vais... je vais vous demander
9 de demander   votre client l'ordonnancement...

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Objection. Juste avant, l a-dessus je veux juste
12 comprendre la raison pour laquelle et en quoi  a
13 peut avoir... quelles cons equences sur le dossier,
14 de savoir   quel moment tel centre de calculs a  t e
15 install e.

16 Me H EL ENE SICARD

17 Je vais vous... je vais vous r epondre puis j'allais
18 tout vous expliquer  a parce que c' etait la raison
19 de mon intervention ce matin et je pense que votre
20 client va devoir r epondre. Je cherche   savoir
21 l'ordonnancement et par apr es je cherche   savoir
22 si les d ecisions qui ont  t e rendues dans le
23 pr esent dossier, en d ebut de dossier, ont motiv e
24 Bitfarms   aller dans les r eseaux municipaux.

25 Et j'aimerais savoir... Parce que monsieur

1 Cormier a mentionné que dans les RM, déjà, et c'est
2 avec Sherbrooke et Magog, il y avait un service non
3 ferme qui a été... Des ententes qui ont été signées
4 dès le départ. J'aimerais avoir des informations
5 supplémentaires sur ce service non ferme, à savoir
6 le nombre d'heures d'interruptions et le
7 pourcentage, par rapport à la consommation. C'est-
8 à-dire, est-ce que c'est quatre-vingt-quinze pour
9 cent (95 %), cent (100) heures ou est-ce que c'est
10 trois cents (300) à mille (1000) heures, mais ça
11 peut être cinq pour cent (5 %) et dix pour cent
12 (10 %) du volume qui est interrompu.

13 J'aimerais avoir des informations plus
14 précises sur le service non ferme qui a été donné
15 en réseau municipal. Oui, Monsieur le Président?
16 Ah! J'ai cru...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Excusez, je n'ai rien dit.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Je vous entends.

21 LE PRÉSIDENT :

22 J'ai juste une question.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Nous vous entendons.

25

1 LE PR ESIDENT :

2 Oui, je parle, l a. Ce serait tout simplement pour
3 que vous reformuliez votre question pour qu'on la
4 saisisse bien. Vous avez expliqu e le contexte...

5 Me H EL ENE SICARD :

6 O.K.

7 LE PR ESIDENT :

8 ... mais quelle est votre question, exactement?

9 Me H EL ENE SICARD :

10 Q. **[125]** Alors, ma question, qui va s'adresser, si je
11 comprends bien,   un repr esentant de Bitfarms qui
12 n'est pas l a aujourd'hui, c'est le... pas
13 l'horaire, mais la suite... Les dossiers HQ... Les
14 installations HQ et les installations RM ont  t e
15 faites, ou les contrats conclus, dans quel
16 ordonnancement.

17   moins que monsieur Cormier soit en mesure
18 de me donner le d etail ou les informations plus
19 pr ecises sur le service non ferme, j'aimerais avoir
20 des informations plus pr ecises sur le service non
21 ferme qui est offert avec Sherbrooke et avec Magog.

22 R. Moi, je n'ai pas l'information, l a.

23 Q. **[126]** Alors...

24 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

25 Je veux juste bien comprendre, Ma tre Sicard, l a.

1 Quand vous me parlez d'« ordonnancement », vous
2 voulez savoir quoi? Vous voulez savoir   quel
3 moment l'abonnement a  t ... a d but ?   quel
4 moment on a commenc  la mont e en charge?   quel
5 moment on a commenc    discuter avec le
6 Distributeur? Qu'est-ce que vous voulez savoir,
7 exactement?

8 Me H EL ENE SICARD :

9  coutez, je pense que c'est   quel moment vous avez
10 approch  les r seaux municipaux, puis   quel moment
11 vous avez approch  le Distributeur. Je comprends
12 qu'avec HQD, vous  tes... vous l'avez approch  vers
13 deux mille dix-sept (2017) pour vos premi res
14 installations? Est-ce que je me trompe?

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Je ne suis pas un t moin, Ma tre Sicard. Je vais...

17 Me H EL ENE SICARD :

18 Q. **[127]** C'est bon, mais...

19 R. Je n'ai pas l'information.

20 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

21 Mais je veux comprendre la question.

22 Me H EL ENE SICARD :

23 Q. **[128]** Vous n'avez pas l'information. Alors...

24 R. Je sais que c'est avant... Je sais que c'est - les
25 installations existantes,  videmment il faut

1 qu'elles soient existantes - avant deux mille
2 dix-huit (2018), l'été deux mille dix-huit (2018).

3 Q. [129] C'est ça. Alors... Est-ce que vous avez
4 compris? Maître Charlebois...

5 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 Oui, très bien.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Est-ce que c'est suffisamment clair?

9 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

10 Oui. Non, mais encore une fois, là, je veux... Vous
11 voulez avoir le moment où...

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 L'ordonnancement.

14 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

15 ... on a commencé à discuter avec le Distributeur
16 pour chacune des installations existantes au
17 Québec? Le moment où on a commencé à discuter avec
18 le Distributeur? C'est ça qui vous intéresse?

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Bien, écoutez. Vous pouvez me donner le moment où
21 ils ont commencé à discuter si c'est ça que vous
22 avez. Mais donnez-moi... Vous savez ce que je
23 recherche. Ce que je recherche, finalement, c'est
24 de savoir est-ce que vous avez fait un choix
25 d'aller - et je l'ai dit tout à l'heure - d'aller

1 dans les r  seaux municipaux, en constatant les
2 conditions qui s'avan  aient dans ce dossier-ci avec
3 le Distributeur.

4 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 (inaudible)

6 LE PR  SIDENT :

7 (inaudible)

8 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

9 (inaudible) C'est (inaudible), votre question.

10 LE PR  SIDENT :

11 Ma  tre Sicard, on sait que tout ce qui s'est fait
12 avec Hydro-Qu  bec avant... HQD,   a a d   se faire
13 avant deux mille dix-huit (2018).   a, c'est clair.
14 Autre chose, vous avez les ententes sign  es au
15 dossier qui ont   t   d  pos  es dans l'  tape 1. Toutes
16 les ententes avec les r  seaux municipaux ont   t  
17 d  pos  es comme preuve. Alors, vous pouvez voir   
18 peu pr  s la date o  ...

19 Me H  L  NE SICARD :

20 Bien, alors...

21 LE PR  SIDENT :

22 Ils sont confidentiels, je crois?

23 Me H  L  NE SICARD :

24 C'est   a.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 On me dit qu'ils sont confidentiels.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Et voilà.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Mais vous n'avez pas une pièce qui le dit? Vous
7 n'avez pas...

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Non.

10 LE PRÉSIDENT :

11 ... une pièce qui exprime les dates...

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Moi...

14 LE PRÉSIDENT :

15 ... à quelque part?

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Moi, je n'en ai pas vu.

18 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19 Vous irez voir la preuve de Bitfarms dans
20 l'étape... les étapes 1 et 2. Les informations
21 quant aux moments où les installations de Farnham,
22 Cowansville et les différentes installations sur le
23 réseau du Distributeur ont été installées. Ces
24 informations sont disponibles.

25

1 Me H EL ENE SICARD :

2 Et avez-vous celles sur les r eseaux municipaux?

3 LE PR ESIDENT :

4 Il me semble avoir vu...

5 Me H EL ENE SICARD :

6 Et avez-vous celles sur les r eseaux municipaux?

7 Moi, ce que je cherche   savoir l , si vous me
8 dites j'accepte la r ponse qui semble se d gager
9 que, pour les installations du Distributeur, je
10 vais les retrouver et c'est tout avant deux mille
11 dix-huit (2018), je n'ai pas de probl me avec  a.

12 Mais pour les installations avec les
13 r eseaux municipaux, quand en avez-vous convenu?

14 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

15 Les installations avec les r eseaux municipaux,
16 c'est arriv  avant deux mille dix-huit (2018)
17  galement, Ma tre Sicard.  a fait partie des
18 abonnements existants.

19 Me H EL ENE SICARD :

20 O.K. O.K.

21 LE PR ESIDENT :

22 Avant juin, oui?

23 Me H EL ENE SICARD :

24 Pouvez-vous   ce moment-l , me donner les
25 conditions d'interruption ou de... avec, pour le

1 type de service, type non ferme, là, pour le
2 service non ferme, que vous avez avec les réseaux
3 municipaux?

4 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 Je pense, Maître Sicard, que les termes et
6 conditions des ententes, on vous l'a déjà dit,
7 c'est des informations qui sont confidentielles.
8 Ces conventions-là ont été déposées de façon
9 conventionnelle par les membres de l'AREQ et elles
10 demeurent confidentielles.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Je ne cherche pas avoir tout...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Et nous avons rendu une ordonnance.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Monsieur le Président, je ne cherche pas à avoir le
17 détail de toute l'entente et les prix et tous les
18 avantages qu'ils sont peut-être allés chercher en
19 signant avec les réseaux municipaux. Tout ce que je
20 cherche à comprendre, puis c'est en plein au coeur
21 du présent dossier, c'est : quel est le type de
22 services non ferme, parce que de la façon dont on
23 avance dans le dossier, là, on comprendra que les
24 réseaux municipaux veulent maintenir les contrats
25 et offrir au Distributeur en fonction de ses

1 contrats, l'effacement qui va être donné.

2 On a eu des témoignages, entre autres,
3 monsieur Blain de l'ACEF de Québec qui est venu
4 indiquer que une heure d'interruption d'une façon
5 puis une heure d'interruption d'une autre façon,
6 c'est peut-être pas nécessairement équivalent.

7 Alors, je voudrais juste avoir les termes
8 de l'effacement? Est-ce que c'est trois cents (300)
9 heures? Est-ce que c'est à quatre-vingt-quinze pour
10 cent (95 %) d'effacement à chaque fois? Ou est-ce
11 que c'est des quantités, des volumes par rapport à
12 la charge, d'effacements qui sont moindres?

13 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

14 Monsieur le Président je devoir...

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Je ne cherche pas...

17 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

18 Je vais inviter ma collègue maître Hamelin à se
19 joindre à la discussion, là. Ce sont des ententes
20 qui sont confidentielles et les termes et
21 conditions de ces ententes-là sont confidentielle
22 et doivent le demeurer.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Je ne veux entend pas, Monsieur le Président.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce qu'il n'y a pas une réponse qui vous a été
3 fournie par l'AREQ, les témoins de l'AREQ hier
4 quant à la fourchette au moins entre trois cents
5 (300) et mille mégawatts (1000 MW), est-ce que
6 c'est pas quelque chose qui vous donnait une
7 indication? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres
8 témoignage pour confirmer parce que je cherche à
9 dénouer l'impasse.

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Non. On n'a pas...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Parce qu'à l'audience c'est une... C'est une
14 question que, peu importe votre analyse, mais ça
15 aurait été plus aidant si ça avait été en DDR ou
16 quelque chose du gente. Parce que là on fait face à
17 quelque chose qui est confidentielle. Et je cherche
18 comment je vais vous aider. Est-ce que les témoins
19 ont donné suffisamment d'informations pour guider
20 votre analyste, à savoir la fourchette que je vous
21 ai parlé? Entre trois cents (300) et mille
22 mégawatts (1000 MW), vous en voulez plus, c'est ce
23 que je comprends.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Écoutez, c'est parce qu'il y a des choses qui sont

1 au dossier où on vous dit - et c'est l'essence même
2 de la décision que vous allez devoir rendre - où on
3 vous dit que le service qui est offert dans les
4 réseaux municipaux, l'interruption, l'effacement de
5 trois cents (300) heures est équivalent à
6 l'effacement de trois cents (300) heures à quatre-
7 vingt-quinze pour cent (95 %) qui est demandé chez
8 Hydro-Québec.

9 Bitfarms est un des seuls participants au
10 dossier, qui a une expérience pratique de cet
11 effacement et qui a déjà d'ailleurs, il l'a dit,
12 commencé à vivre le service non ferme dans les
13 réseaux municipaux.

14 À quelque part, il y a une évaluation sur
15 des présomptions à partir des réponses qu'on a eues
16 où les réseaux municipaux ont indiqué que
17 l'effacement, pour le cent (100) heures, peut venir
18 des clients crypto comme il peut venir de d'autres
19 clients. Ça, c'est l'effacement quatre-vingt-quinze
20 pour cent (95 %), cent heures (100), on comprend.
21 Et que pour le reste des deux cents (200) heures,
22 c'est eux qui allaient gérer l'effacement de leurs
23 clients selon les contrats. Et j'ai compris de ces
24 contrats et, en tout cas, des témoignages, que ce
25 n'était pas... Ils disent que c'est équivalent, que

1 c'est miroir, mais que ce n'était pas
2 nécessairement de l'effacement à quatre-vingt-
3 quinze pour cent (95 %) à la fois pour chacune des
4 deux cents (200) heures. Alors, je cherche à
5 comprendre puis à vérifier factuellement le genre
6 d'effacement qui aura lieu si les contrats, tels
7 qu'ils existent dans les réseaux municipaux, sont
8 maintenus pour ce qui est des contrats existants,
9 parce qu'on va exiger des clients existants de HQ
10 qu'eux maintenant s'effacent quatre-vingt-quinze
11 pour cent (95 %) trois cents (300) heures.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Charlebois, avez-vous un commentaire
14 additionnel?

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Monsieur le Président, je voudrais bien vous aider,
17 là, mais je ne suis certainement pas en mesure de
18 vous donner ces informations-là. Je le répète. Les
19 informations, elles sont confidentielles. Les
20 ententes sont confidentielles. Ça a été mentionné à
21 plusieurs reprises par les membres de l'AREQ. Et
22 donc, je maintiens le fait que c'est confidentiel
23 et qu'on n'est pas en mesure de fournir ces
24 informations-là à ce moment-ci. Ce n'est pas
25 quelque chose de nouveau que ces ententes-là sont

1 confidentielles. Ma tre Sicard le sait depuis un
2 certain temps. Et  a arrive   minuit moins une. Les
3 informations sont confidentielles, les ententes le
4 sont. Malheureusement, c'est la situation.

5 LE PR SIDENT :

6 Et l'autre probl matique, Ma tre Sicard, que je
7 verrais   ce que vient de pr ciser ma tre
8 Charlebois, c'est le fait que, l , nous avons un
9 des membres. Donc, c'est tr s cibl . Alors, c'est
10 une information qui probablement est sensible dans
11 le cadre d'une n gociation, parce que  a peut  tre
12 un avantage pour un par rapport   un autre, un
13 autre cryptomonnayeur. Alors, si  a avait  t  une
14 r ponse fournie par l'AREQ hier de fa on globale,
15 « vous savez, il y en a qui sont comme ci, il y en
16 a qui sont comme  a »,  a aurait pu  tre noy  dans
17 le paquet, dans les r ponses. On n'aurait pas pu
18 identifier de fa on nominative qui a b n fici  de
19 plus que l'autre.

20 Me H EL ENE SICARD :

21 O.K.

22 LE PR SIDENT :

23 Dont la r ponse est l  trois cents (300). Alors
24 que, l , vous me demandez pour Bitfarms.

25 Automatiquement une affaire o  est-ce qu'on a rendu

1 une ordonnance de confidentialit  . Vous comprenez
2 que...

3 Me H  L  NE SICARD :

4 Je vais prendre ce que vous venez de me dire. Je
5 vais en fait demander    mon coll  gue, ma  tre
6 Charlebois, de confirmer que ce que vous venez de
7 me dire, l  , entre autres la confidentialit   est
8 importante parce que ces conditions-l   peuvent
9 varier d'un client    l'autre et que   a peut donner
10 des avantages comp  titifs    l'un ou    l'autre si
11 ces informations   taient connues. Et je vais me
12 satisfaire de cette r  ponse.

13 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

14 Ma  tre Sicard, je ne confirmerai absolument rien.
15 Je ne suis pas l   pour confirmer quoi que ce soit
16 qui a   t   dit par quelqu'un d'autre que mon t  moin.
17 Tout ce que je vous dis, c'est que la convention
18 qui a   t   sign  e par mes clients, est
19 confidentielle, et c'est tout ce que je peux vous
20 confirmer.

21 Me H  L  NE SICARD :

22 O.K.

23 LE PR  SIDENT :

24 Ma  tre Sicard, je vais trancher, parce que
25 l'exemple que je vous donnais portait sur le trois

1 cents (300) à mille (1000), qui était pas identifié
2 à quelqu'un, mais je présume que trois cents (300)
3 à mille (1000), ça fait partie d'une négociation.
4 Alors, on ne peut pas accepter de lever une
5 confidentialité de quelque chose qu'on a ordonné la
6 confidentialité dans le cadre de l'étape 1. On a
7 ordonné de rendre les informations confidentielles.
8 Je vais être obligé de vous refuser la demande
9 d'accès à cette info.

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 O.K. Je vous remercie. Je pense qu'on aurait pu
12 libérer un morceau, mais je comprends, puis je vais
13 continuer. Ça donc, c'est confidentiel.

14 Q. **[130]** Monsieur Cormier, vous avez dans votre
15 témoignage parlé de discrimination, tarif à usage,
16 vous avez également parlé d'équité
17 intergénérationnelle par rapport au besoin en
18 puissance qui serait discriminé par l'apport à
19 l'usage. Dans la préparation de vos réflexions,
20 avez-vous pris en compte l'arrêté ministériel et le
21 décret?

22 R. Ça a été discuté en étape 2. Ce que je comprends du
23 cadre réglementaire auquel la Régie est soumise,
24 c'est qu'elle doit considérer l'arrêté ministériel.
25 Elle l'a fait. Et la décision a été rendue. Là, on

1 est à l'étape 3. On doit statuer sur l'application
2 des tarifs, le maintien des tarifs CB pour
3 l'ensemble de l'usage et/ou subsidiairement
4 l'application du tarif CB aux abonnements qui ont
5 été... aux abonnements existants.

6 Q. **[131]** O.K. Alors, je comprends de ce que vous me
7 dites que, selon vous et selon votre client, le
8 décret et l'arrêté ministériel pourraient être mis
9 de côté par la Régie. Ils le considèrent, mais ils
10 peuvent décider à l'extérieur de ce que... ce qui
11 est demandé dans le décret ou l'arrêté ministériel.

12 R. Mon procureur pourra dire en argumentation « c'est
13 une position de droit », là, mais à ma connaissance
14 ça commence à tourner autour...

15 Q. **[132]** Vous pouvez référer à votre procureur.

16 R. Bien sûr, mais je peux dire que ma connaissance
17 générale c'est qu'il y a une gradation, là, puis la
18 Loi sur la Régie de l'énergie c'est celle qui
19 gouverne la Régie de l'énergie. C'est ce que je
20 peux répondre.

21 Q. **[133]** O.K. Maintenant vous avez fait référence à
22 plusieurs moments au fait qu'on est en surplus pour
23 ce qui est de l'électricité patrimoniale et que
24 celle-ci pourrait facilement être utilisée pour
25 répondre aux besoins qui sont créés par les clients

1 qui font de la cryptomonnaie. Avez-vous pris en
2 considération, lorsque vous nous dites, là, que ça
3 peut être facilement utilisé, qu'il y a des grands
4 volumes de disponibles, la gestion de cette
5 électricité patrimoniale qui doit se faire par
6 Hydro-Québec avec des bâtonnets? Qui fait que ça
7 doit être réparti, là, selon des bâtonnets et qu'un
8 volume comme tel ne veut pas nécessairement dire
9 qu'il y a disponibilité au moment requis.

10 R. Bien c'est-à-dire pour être précis, la gestion des
11 bâtonnets se fait après coup. C'est une fois que
12 toutes les... les données sur la production à
13 chaque heure des éoliennes s'est ordonnancée, puis
14 ensuite il y a une détermination de quels bâtonnets
15 s'appliquaient. Donc, au niveau de la gestion dans
16 le « day to day », le Distributeur a une bonne idée
17 de quel bâtonnet va se trouver là, mais il ne le
18 sait pas avec certitude. Ça se sait uniquement à la
19 fin.

20 Ceci étant dit, l'Association... les frais
21 de gestion, c'est-à-dire le coût des employés
22 d'Hydro-Québec pour gérer les approvisionnements,
23 pour les camions, etc., ça rentre dans le coût de
24 service, puis ça c'est inclus dans la détermination
25 des tarifs de l'ensemble des clients, incluant les

1 clients qui font... qui ont des centres de calcul.

2 Je vous rappelle que le tarif LG, si on s'arrête à
3 lui, est à trois... trente-quatre... trois point
4 quatre sous (3,4 ¢) à peu près, ce qui est
5 supérieur au coût du patrimonial, donc j'imagine
6 que la détermination de ce tarif-là inclut d'autres
7 frais que ceux du patrimonial, incluant les frais
8 de gestion, etc.

9 Q. **[134]** Et avez-vous pris en considération les coûts
10 qui viennent de l'entente-cadre avec Hydro-Québec
11 Production qui, lorsqu'il y a entre autres des
12 insuffisances de bâtonnets dans une journée, entre
13 autres pour les heures de pointe, le coût de
14 l'électricité que fournit alors Hydro-Québec
15 Production est très élevé?

16 R. Bien c'est-à-dire c'est relatif. J'ai... c'est bien
17 que vous parliez de ça, j'ai vérifié en me
18 préparant. Le coût moyen de l'achat d'énergie pour
19 le dernier suivi du... de l'entente-cadre,
20 j'avais... j'ai validé les trois cents (300) plus
21 élevés, là, puis on tourne autour de soixante-huit
22 dollars (68 \$), six point huit sous (6,8 ¢) pour
23 les trois cents heures (300 h) de pointe. Donc,
24 oui, j'ai pris en considération ça, ainsi que le
25 fait qu'il y a... il y a une grosse portion du bloc

1 d'approvisionnement du Distributeur qui est à
2 vingt-neuf point sept sous (29,7 ¢).

3 Q. **[135]** O.K. Oups, je m'excuse, je cherche ma feuille
4 de questions.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Votre estimation, Maître Sicard?

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Ah, j'ai presque terminé, Monsieur le Président.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Q. **[136]** Parce que... en fait, on m'a enlevé quelques
13 questions, là, avec votre décision, ça fait que je
14 vais juste... O.K. Maître Neuman tout à l'heure
15 vous a... vous a parlé de ce que vous aviez énoncé
16 dans votre preuve et on était à la page 5, là, aux
17 paragraphes 3 et suivants, où vous nous dites,
18 entre autres, que Bitfarms n'a pas... à cause des
19 nouvelles conditions imposées, Bitfarms n'a pas
20 soumissionné pour l'appel d'offres. Donc, êtes-vous
21 d'accord avec moi que les nouvelles contraintes
22 tarifaires qui ont été imposées par la Régie, à la
23 demande d'Hydro-Québec, ont de fait limité la
24 demande pour ce qui est devenu, là, le tarif CB?
25 Pour les clients à ce tarif.

1 R. Pour qualifier la réponse, la réponse c'est : oui,
2 au Québec. Par contre, au même moment dans d'autres
3 secteurs, l'industrie de la cryptomonnaie, enfin
4 les centres de calcul qui font de la cryptomonnaie
5 ont augmenté leurs activités. Je vous ai donné
6 l'exemple du Montana où il y avait...

7 Q. **[137]** Ah... oui.

8 R. ... un trente-cinq mégawatts (35 MW) qui a été
9 développé. Donc, effectivement, les conditions
10 d'appels d'offres ont fait en sorte que c'était,
11 pour ce client-là, en particulier, que je ne
12 connais pas, d'ailleurs, c'est l'exemple qu'on a
13 donné, il a jugé que c'était préférable de
14 s'installer dans une autre juridiction et
15 d'investir des sous. Parce que trente-cinq
16 mégawatts (35 MW), c'est beaucoup de mégawatts...

17 Q. **[138]** O.K. Je...

18 R. Il n'y a pas beaucoup de clients d'Hydro-Québec qui
19 sont de cette taille-là.

20 Q. **[139]** Merci pour votre réponse généreuse. Tout ce
21 que je cherchais à confirmer, c'est que suite aux
22 décisions de la Régie, en deux mille dix-huit
23 (2018), il y a eu un ralentissement certain et une
24 limite de la demande pour le tarif CB au Québec,
25 alors que cette demande s'est continuée ailleurs?

1 R. Euh... de façon croissante. Elle a baissé...

2 Q. **[140]** O.K.

3 R. ... elle a augmenté, mais de façon croissante,
4 comme il a été mentionné en préambule d'une
5 question de la Régie qu'on a reçue.

6 Q. **[141]** Corrigez-moi si je me trompe. Est-ce qu'on
7 vous a demandé, Maître Charlebois, un engagement
8 pour évaluer le coût de trois cents (300) heures
9 d'interruption sur votre chiffre d'affaires? Parce
10 que je sais que maître Neuman vous a demandé un
11 engagement qui touchait vos... mais je pense que
12 c'est les revenus, seulement. Est-ce que vous
13 savez, êtes-vous en mesure de me donner et
14 d'évaluer le coût d'une interruption de trois cents
15 (300) heures? Outre les équipements que vous allez
16 devoir acquérir, ça, vous nous avez donné un
17 chiffre, trois cent cinquante (350 000) à cinq cent
18 mille (500 000).

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[142]** Mais sur votre chiffre d'affaires, ça
21 représente quoi une interruption de trois cents
22 (300) heures?

23 R. Premièrement, je n'ai pas le détail. Puis,
24 deuxièmement, je peux vous dire que c'est de
25 l'information qui est commercialement sensible.

1 Donc,  tant donn e que le co t d' lectricit e est
2 connu, c'est de l'information sensible. Je vais...
3 je tiens   dire  a l . Commercialement, d'autres...

4 Q. **[143]** Oui.

5 R. ... comp titeurs pourraient d duire certaines
6 choses qui seraient...

7 Me H EL ENE SICARD :

8 Est-ce que je comprends, Ma tre Charlebois, que
9 vous vous objectez   la question?

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Absolument.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 C'est que, moi, je n'avais pas demand  d'engagement
14 de votre...

15 Me H EL ENE SICARD :

16 O.K.

17 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

18 C'est ce que j'allais dire, Ma tre Sicard. Un,
19 l'engagement a  t  fait par CETAC et non pas par
20 ma tre Neuman.

21 Me H EL ENE SICARD :

22 O.K.

23 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

24 Et, deuxi me chose, le chiffre d'affaires de
25 Bitfarms est une information sensible

1 commercialement.

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 Euh... Je...

4 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 Et donc on ne fournira pas ce type d'information-
6 là.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Je ne vous demandais pas le chiffre d'affaires, je
9 vous demandais de me donner le coût, en fait, la
10 perte que vous avez, s'il y a perte sur votre
11 chiffre d'affaires, s'il y a interruption pour
12 trois cents (300) heures.

13 R. Bien, avec égard, ça revient à la même chose. Les
14 pertes, c'est la différence entre les revenus et
15 les coûts. Et quelqu'un d'informé peut avoir une
16 petite idée des coûts étant donné que les machines,
17 c'est un produit qui est vendu. Et le prix de
18 l'électricité est dans un tarif public.

19 Q. **[144]** Je n'insisterai pas, Monsieur le Président.
20 Je vais prendre ça comme réponse, comme impossible
21 de répondre pour le moment. C'est parce que c'est
22 vous qui avez allégué, dans votre preuve, qu'il y
23 avait des conséquences monétaires importantes pour
24 Bitfarms. Mais je comprends que vous ne pouvez nous
25 les préciser.

1 R. C'est ça. Ça complète mes questions, Monsieur le
2 Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Sicard. Prochain intervenant, Maître
5 Thibault-Bédard?

6 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

7 Oui, merci. Juste pour vous aviser, mon électricité
8 a clignoté une ou deux fois cet après-midi. Donc,
9 si par malheur, j'étais déconnectée, attendez-moi
10 quelques minutes ou je me joindrai, à nouveau, par
11 téléphone.

12 LE PRÉSIDENT :

13 O.K. Oui, il n'y a pas de problème. Allons-y.

14 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

15 Alors, bonjour.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Vous avez combien de temps, à peu près?

18 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

19 On avait réservé une dizaine de minutes.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parfait.

22 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

23 Ça risque d'être un tout petit peu plus long, mais
24 je vais faire un effort de concision.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

4 Q. **[145]** Bonjour Monsieur Cormier. Bonjour à tout le
5 monde, à nouveau.

6 R. Bonjour.

7 Q. **[146]** Alors, ma première question... J'aimerais,
8 s'il vous plaît, qu'on affiche la preuve de
9 Bitfarms. Donc, C-Bitfarms-0088 et qu'on aille à la
10 page 7 du PDF, à l'avant-dernier paragraphe.

11 R. Moi, j'ai la version papier. C'est la page 7, sur
12 le papier?

13 Q. **[147]** C'est la page 5 sur le papier.

14 R. O.K.

15 Q. **[148]** Je vais parler bilingue des pages. Alors, on
16 voit, à l'avant-dernier paragraphe, l'affirmation
17 suivante :

18 Selon Bitfarms, la principale raison
19 qui explique ces résultats inférieurs
20 aux attentes exprimées par le
21 Distributeur lors des audiences à
22 l'étape 2 est que les conditions de
23 services offertes aux
24 soumissionnaires, particulièrement
25 celles de nature monétaire, étaient

1 beaucoup trop exigeantes. D'ailleurs,
2 ces contraintes expliquent en grande
3 partie la décision de Bitfarms de ne
4 pas participer à ce processus de
5 sélection.

6 Est-ce que vous pouvez être un peu plus précis sur
7 les contraintes qui étaient trop exigeantes? Est-ce
8 que c'est le tarif en particulier? Est-ce que c'est
9 l'obligation de payer les travaux au préalable?
10 Est-ce qu'il y a un... Est-ce que quelque chose a
11 pesé plus fort dans la balance?

12 LE PRÉSIDENT :

13 Non, mais c'est où cette page-là?

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 La page 5 sur le papier.

16 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

17 Ah, excusez-moi, j'avais... C'est la page 5 sur le
18 papier et 7 du PDF. Madame la Greffière, préférez-
19 vous que j'utilise seulement le numéro de la page
20 papier, à votre intention? Ou de la page PDF?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Un comme l'autre. Un comme l'autre. L'important,
23 c'est de dire lequel des deux.

24 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

25 Oui. J'avais dit...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. **[149]** Parce que des fois, on dit 5... Oui, vous
3 l'aviez dit, effectivement. Ça va.

4 R. Excusez-moi...

5 Q. **[150]** Oui?

6 R. Excusez-moi de clarifier, moi, c'est important
7 d'avoir le... J'ai la version papier uniquement.
8 Donc...

9 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

10 Q. **[151]** Je comprends bien. C'est beau, j'ai compris.

11 LE PRÉSIDENT :

12 5. C'est... On est à la bonne place. Parfait,
13 Madame la Greffière.

14 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

15 Q. **[152]** On est à la bonne place? Je faisais référence
16 à l'avant-dernier paragraphe. Je vais vous faire
17 grâce de le relire, la question étant les
18 contraintes financières, là, jugées trop
19 importantes. Est-ce que c'est possible de... Est-ce
20 qu'il y a une certaine pondération? Est-ce que
21 certaines exigences ont pesé davantage dans la
22 balance? Est-ce que c'est plus le tarif qui fait
23 mal? L'obligation de payer pour les travaux? Autres
24 choses?

25 R. C'est...

1 Q. **[153]** Si vous avez l'information.

2 R. Oui, oui, c'est ça. Je n'ai pas l'information
3 détaillée, je ne faisais pas partie des... Mais ce
4 que je peux vous dire, c'est que c'est l'ensemble
5 des conditions qui a fait en sorte que Bitfarms a
6 décidé de ne pas aller de l'avant. Et...

7 Q. **[154]** O.K.

8 R. ... je peux vous confirmer qu'on m'a dit que les
9 conditions de l'appel d'offres, incluant le...
10 l'accès à un tarif non ferme, ont impacté cette
11 décision-là.

12 Q. **[155]** D'accord. On va maintenant se diriger à la
13 page 12-papier, 14-PDF, le premier paragraphe.
14 Hum... C'est-tu... Je ne vois pas la bonne chose
15 affichée... Madame la Greffière, c'est bien la page
16 14 du PDF? Et c'est le premier paragraphe, s'il
17 vous plaît. Oui, exact. Merci. Donc on lit :

18 Tant l'évolution historique de la
19 demande mondiale que celle observée au
20 Québec tendent à contredire
21 l'affirmation du Distributeur à
22 l'effet qu'il existe une forte
23 corrélation entre l'évolution du prix
24 du Bitcoin et la consommation
25 d'électricité associée.

1 Dans votre témoignage, vous avez abordé ce sujet en
2 rappelant qu'il n'y a pas juste le prix du produit
3 vendu qui affecte la consommation, mais également
4 d'autres facteurs.

5 Est-ce que vous affirmez qu'il n'y a aucune
6 relation entre le prix du Bitcoin et la demande en
7 électricité? Si, par exemple, la valeur du Bitcoin
8 devait tomber à cent dollars (100 \$) et s'y
9 maintenir pour un certain temps ou remonter à cent
10 mille dollars (100 000 \$) et s'y maintenir pour un
11 certain temps, on n'observerait aucune variation
12 dans la consommation?

13 R. Ce n'est pas ce qui est écrit. Ce que je voulais
14 dire, c'était que, comme je l'ai mentionné en
15 réponse - je vais vous référer... sans aller dans
16 le détail, là, au document C-Bitfarms-0090 - je
17 mentionne... enfin, un sommaire, là, des différents
18 facteurs qui influencent cette industrie-là. Il y a
19 le prix du Bitcoin.

20 Donc, pour répondre à votre question, oui,
21 ça a un impact. Il y a l'efficacité des machines,
22 le prix de l'électricité, la structure de
23 détermination du « halving » en question, là, où le
24 doublement de l'effort. Pour répondre à votre
25 question, oui, il y a une corrélation.

1 Q. **[156]** O.K.

2 R. Mais ce n'est pas la seule, il y a d'autres
3 facteurs. Il pourrait y arriver une situation où le
4 prix du Bitcoin monte, puis qu'il y a du
5 « halving » qui arrive en même temps. Puis malgré
6 la hausse du prix du Bitcoin, ça peut donner une
7 activité qui était... qui est moins rentable
8 qu'elle ne l'était avant. Relativement moins
9 rentable. Donc...

10 Q. **[157]** D'accord, merci. On va ensuite se diriger
11 pour monsieur Cormier à la page 15, pour madame la
12 greffière à la page 17. On est environ au centre de
13 la page, le paragraphe qui commence par
14 « Finalement... » Donc, vous y citez une
15 affirmation du Distributeur :

16 Finalement, le Distributeur rappelle
17 que la demande de service non ferme
18 vise également à limiter l'impact sur
19 les coûts d'approvisionnement que les
20 clients de ce secteur d'activité
21 pourraient engendrer, compte tenu de
22 leur forte demande en électricité.
23 Selon le Distributeur, l'effacement
24 permettrait ainsi d'éviter des achats
25 sur les marchés de court terme à des

1 coûts.

2 Un autre élément dont vous avez parlé dans votre
3 témoignage. J'aimerais valider certains éléments
4 avec vous.

5 D'abord, êtes-vous d'accord que la partie
6 énergie d'un tarif représente le coût de l'énergie
7 achetée pour desservir la classe tarifaire et
8 d'autres coûts variables?

9 R. Je peux vous dire que dans la détermination des
10 tarifs, il y a effectivement deux unités de prix,
11 une pour la puissance qui se trouve à être
12 l'équivalent d'une assurance, là, d'avoir le
13 service au moment où on le veut, là, c'est-à-dire
14 peu importe l'heure de l'année. Et il y a une
15 portion énergie qui est, dans le tarif LG, là,
16 c'est trente-quatre point quatre sous (34.4 ¢).

17 Q. **[160]** O.K. Mes questions visent, en fait, qu'est-ce
18 qui est... qu'est-ce qui est couvert par chacune de
19 ces portions? D'où ma première question, je vais la
20 répéter si ça ne vous embête pas.

21 R. Non, non. Allez-y.

22 Q. **[161]** À savoir si vous êtes d'accord que la partie
23 énergie d'un tarif représente le coût de l'énergie
24 achetée pour desservir la classe tarifaire et
25 d'autres coûts variables.

1 R. Oui. En toute logique, quand un client paye une
2 portion en énergie, ça couvre la portion énergie et
3 le treize dollars vingt-six du kilowatt/mois
4 (13,26 kW/mois) pour le tarif LG, là, qui est
5 applicable à Bitfarms, paye pour la prime de
6 puissance, effectivement.

7 Q. **[162]** Êtes-vous d'accord que la partie énergie du
8 tarif n'inclut aucune contribution pour payer les
9 coûts fixes des réseaux de transport et de
10 distribution?

11 R. J'ai... ma compréhension, c'était que ça... J'ai
12 pas la réponse. Ma compréhension, c'était que
13 c'était déterminé à l'aide du coût de service du
14 Distributeur. Évidemment, on s'entend ici, je veux
15 mettre une bémol avec la Loi 34, là, où on n'est
16 plus tarifé au coût de service, là, mais à tous les
17 cinq ans au « rebasing », ça va être le cas. Mais,
18 à tout événement, ma compréhension de la
19 détermination des tarifs, c'est que c'est déterminé
20 à partir du coût de service divisé par la charge à
21 desservir.

22 Q. **[163]** O.K. Donc, si je résumais...

23 R. Incluant... Excusez-moi, juste pour clarifier. Le
24 coût de service évidemment inclut tous les coûts
25 nécessaires pour qu'un distributeur puisse opérer,

1 là, incluant un taux de rendement approuvé par la
2 Régie.

3 Q. **[164]** O.K. Donc, si je vous soumetts que les frais
4 fixes des réseaux de transport et distribution sont
5 généralement récupérés par le biais des tarifs de
6 puissance, êtes-vous d'accord avec cette
7 affirmation?

8 R. Ça me semble cohérent, dans le sens que c'est,
9 comme j'ai mentionné plus tôt, là, l'avantage
10 d'avoir un client ferme, là, qui consomme tout le
11 temps, c'est d'utiliser la totalité des équipements
12 nécessaires. Donc, pour déterminer les grandes
13 lignes de transport qui viennent du nord,
14 effectivement, c'est pour répondre à la pointe du
15 réseau en hiver.

16 Q. **[165]** O.K. Donc, un client qui s'efface pendant la
17 pointe, mais qui est néanmoins présent pendant de
18 nombreuses heures, bien, il s'efface à la fine
19 pointe, excusez-moi. C'est pas ça la fine pointe,
20 mais il va néanmoins être présent pendant certaines
21 heures de pointe et tout le reste des heures. S'il
22 ne paye pas le tarif de puissance, il se trouve à
23 faire aucune contribution aux coûts fixes du réseau
24 malgré le fait qu'il l'utilise?

25 R. Effectivement, il y a une gradation. Mais quand on

1 regarde dans le dossier du Plan
2 d'approvisionnement, il y a des données horaires
3 pour l'ensemble des heures de fine pointe. Puis les
4 trois cents (300) heures, là j'ai pas
5 l'information, je pourrais vous... évidemment, je
6 ne peux pas répondre immédiatement. Mais, de
7 mémoire, les trois cents (300) heures de charge
8 couvrent une grande partie, beaucoup de milliers de
9 mégawatts de pointe.

10 Donc, la plupart des capacités de
11 transport, pour répondre à cette pointe-là, donc il
12 y a... C'est pas pour rien que les tarifs
13 d'électricité interruptible ou GDP Affaires sont
14 limités à un nombre d'heures qui oscille autour de
15 cent (100), trois cents (300), je ne me rappelle
16 pas du détail, là.

17 Mais, il y a vraiment une fine pointe qui
18 est très très importante à monter en charge, à ma
19 connaissance.

20 Q. **[166]** D'accord. Merci. On va peut-être se diriger à
21 la page 18 pour monsieur Cormier et la page 20 pour
22 Madame la Greffière, au dernier paragraphe, s'il
23 vous plaît. On y lit :

24 Il s'avère que le maintien d'un
25 service ferme pour les abonnements

1 existants du Distributeur n'aura pas
2 d'impact significatif sur les
3 approvisionnements du Distributeur.

4 Je comprends de votre témoignage que vous maintenez
5 cette affirmation. Je me demandais si vous aviez lu
6 ou entendu le témoignage de notre expert dans la
7 présente étape?

8 R. Non, malheureusement, j'avais... je ne pouvais pas
9 être là ce matin.

10 Q. **[167]** Aviez-vous lu sa preuve écrite, le rapport?

11 R. Pas au complet.

12 Q. **[168]** D'accord. Bon. Vous m'indiquerez si votre
13 compréhension de son rapport suffit ou non à
14 répondre à mes questions. Êtes-vous d'accord avec
15 lui que l'ajout de quelques centaines de mégawatts
16 de charge pendant les trois cents (300) heures de
17 fine pointe si, par exemple, l'obligation
18 d'effacement devait être retirée, augmenterait
19 inévitablement les achats de court terme pendant
20 ces heures de fine pointe?

21 R. Il faut faire attention ici, il faut parler à la
22 marge. Vous êtes vraiment dans une optique, vous me
23 dites de réalité qui est dans une optique comme si
24 ces trois cents (300) heures-là étaient attribuées
25 aux trois cents (300) heures de fine pointe. Il

1 faut savoir que la charge de trente-sept mille ou
2 trente-neuf mille mégawatts (39 000 MW) est
3 composée de différents usages, incluant la crypto.

4 Et aussi j'aimerais mentionner que l'hiver
5 dernier, l'hiver deux mille dix-neuf, deux mille
6 vingt (2019-2020), les clients comme Bitfarms
7 faisaient partie de la pointe. Et, à ce que je
8 sache, les prix de puissance qui ont été achetés
9 pour répondre aux besoins de pointe étaient autour
10 de cinquante-sept sous du kilowatt/mois
11 (,57 ¢/kWmois) en dollars US. En dollars canadiens,
12 c'est en bas de un dollar toujours. Donc, pour ce
13 qui est de... Puis je ne me rappelle pas avoir
14 entendu en preuve qu'il est arrivé des
15 problématiques particulières pour approvisionner la
16 charge... les besoins en pointe l'hiver dernier.

17 Q. **[169]** Sans nécessairement parler de problématiques,
18 je crois que le but de notre question ici est
19 davantage de parler en termes de coûts, à savoir,
20 et vous m'excuserez de la répéter, peut-être que je
21 n'ai pas bien saisi le fond de votre réponse, ce
22 que je cherche à valider avec vous, c'est
23 simplement si vous êtes d'accord avec moi que, dans
24 l'optique où on retirerait l'obligation
25 d'effacement durant les trois cents (300) heures de

1 fine pointe, la conséquence logique de ce
2 changement serait de, inévitablement, devoir
3 procéder à davantage d'achats de court terme durant
4 les trois cents (300) heures de fine pointe étant
5 donné l'absence d'effacement?

6 R. Si on parle de besoins en puissance, il faut
7 comprendre que la notion de puissance, comme j'ai
8 mentionné plus tôt...

9 Q. [170] Je parle en énergie, s'il vous plaît.

10 R. Ah, en énergie.

11 Q. [171] J'aurais être plus précise. Désolée.

12 R. Comme je vous ai mentionné, comme j'ai mentionné
13 plus tôt, pas à vous, mais j'ai évalué, je suis
14 allé regarder dans le suivi de l'entente cadre,
15 puis le prix moyen des achats en puissance...
16 enfin, le prix moyen des dépassements du
17 patrimonial dans ce document-là était autour de
18 soixante-huit dollars mégawattheures (68 \$/MWh).
19 Donc, si on anticipe que c'est pour trois cents
20 (300) heures, on parle de soixante-huit dollars
21 (68 \$) qui n'est pas un prix énorme par rapport au
22 huit mille quatre cent soixante (8460) heures qui
23 sont beaucoup moins chères.

24 Q. [172] Il y a eu une toute petite coupure. Vous me
25 parliez de l'entente cadre, c'est bien ça?

1 R. Oui. Excusez-moi!

2 Q. **[173]** Non, il n'y a pas de problème.

3 R. Tout ce que je voulais dire, c'est que la meilleure
4 façon pour moi de déterminer quelle est la valeur
5 de l'énergie achetée en fine pointe, c'est d'aller
6 voir dans le document du suivi de l'entente cadre
7 donne les données horaires à chaque heure. Et j'ai
8 fait un tri de l'heure la plus élevée... le prix le
9 plus élevé pour les achats sur les marchés qui sont
10 offerts, de l'entente cadre, c'est-à-dire en excès
11 du patrimonial. Et quand je fais la moyenne de ces
12 trois cents (300) heures-là, j'arrive à soixante-
13 huit dollars (68 \$) pour l'hiver dernier.

14 Q. **[174]** Dans cette analyse, est-ce que vous avez pris
15 en considération le fait que le Distributeur
16 considère que l'entente cadre n'est pas un moyen
17 d'approvisionnement et donc que sa stratégie va
18 faire en sorte de minimiser le plus possible les
19 dépassements, et lorsqu'il y a des dépassements de
20 se tourner davantage vers les marchés externes que
21 vers l'entente cadre pour les combler?

22 R. Oui, oui, oui, je suis d'accord. Toutefois, il faut
23 savoir que le prix des dépassements est basé sur
24 les prix de marché à l'interconnexion avec New York
25 qui fait partie... J'ai parlé plus tôt du onze

1 cents mégawatts (1100 MW) qui déterminait les
2 capacités de court terme. Donc, le soixante-huit
3 dollars (68 \$) que je vous mentionne, c'est les
4 prix basés sur New York Zone M, qui est le point
5 d'interconnexion avec le réseau de New York ISO.

6 Q. **[175]** D'accord.

7 R. Donc, c'est une bonne indication de la valeur de
8 l'énergie pendant ces trois cents (300) heures-là.

9 Q. **[176]** Laissez-moi juste vérifier s'il me reste des
10 questions... Ah! Peut-être une... oui, une petite
11 question. En réponse à une question de CETAC, vous
12 avez affirmé que les coûts en énergie correspondent
13 aux coûts de l'énergie patrimoniale. Ma consœur,
14 maître Sicard, vous a posé quelques questions à ce
15 sujet-là également. Est-ce que vous êtes d'avis
16 qu'à toutes les heures de l'année, l'usage
17 cryptographique pourrait consommer uniquement
18 l'énergie patrimoniale inutilisée?

19 R. Répétez votre question, s'il vous plaît, je veux
20 juste comprendre.

21 Q. **[177]** Oui. Oui, oui, oui. En fait, c'était... c'est
22 une explication que vous avez... une réponse que
23 vous avez fournie à CETAC, là, en lien avec... à
24 savoir si l'usage cryptographique pourrait générer
25 des coûts, un impact financier pour le

1 Distributeur. Vous avez expliqué que non, étant
2 donné les surplus d'électricité... d'énergie
3 patrimoniale inutilisée.

4 R. Hum-hum.

5 Q. **[178]** À ça, je vous pose la question : est-ce que
6 vous êtes d'avis que ces surplus-là permettent de -
7 je vais utiliser le terme « compenser », faute d'un
8 meilleur terme - mais d'alimenter l'usage
9 cryptographique et ce, à toutes les heures de
10 l'année? Tous les jours, à toutes les heures...

11 R. O.K.

12 Q. **[179]** ... on va uniquement aller tirer dans
13 l'énergie patrimoniale inutilisée...

14 R. O.K., O.K. Je...

15 Q. **[180]** ... pour alimenter la crypto?

16 R. Je comprends le... le rationnel à l'arrière de la
17 question. Effectivement, le patrimonial n'est pas
18 distribué également. Il n'y a pas des blocs de...
19 je ne sais pas, moi... Bien qu'on...

20 Si on parle à la marge, que vous parlez, si
21 on parle de quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW), là,
22 il y a peut-être certaines heures au bout du huit
23 mille sept cent soixante (8760) qu'il n'y a plus de
24 patrimonial. Parce que les heures, justement que
25 j'ai mentionnées, où le Distributeur a exercé, ou

1 enfin... l'entente cadre a été exercée, utilisée,
2 malgré le fait que ce n'est pas un outil
3 d'approvisionnement, je suis d'accord avec vous.
4 Bien, c'est-à-dire, c'est l'interprétation de la
5 Régie quand ils ont approuvé ce tarif-là... cet
6 outil-là, je devais dire.

7 Mais il faut avoir en tête que c'est huit
8 mille (8000)... L'arithmétique est assez simple,
9 là : la plus grande partie des heures va être à
10 trente dollars (30 \$). Et je vous rappelle que les
11 clients crypto paient le... Bien, pas tous les
12 clients crypto, ceux qui sont au tarif LG, paient
13 trente-quatre dollars point trois (34,3 \$) de
14 mémoire.

15 Et aussi, c'est une analyse qui est à la
16 marge. Le questionnement que vous nous faites est à
17 la marge. Il faut avoir en tête que quand j'ai
18 produit le tableau comparatif entre la baisse de
19 prévision des besoins pour alimenter les... les
20 papetières, versus les clients crypto... Les
21 papetières aussi, là, c'est un besoin qui est...
22 Ils s'approvisionnaient l'hiver dernier à la
23 marge... à toutes les heures de l'année, là, même
24 en heures de pointe, généraient des achats
25 d'électricité plus élevés.

1 Donc, si on regarde ça de façon globale,
2 ici il n'y a pas de coûts significatifs pour la
3 clientèle, dans la mesure où... C'est marginal, là,
4 quand qu'on compare le volume d'énergie qui est
5 consommé au Québec, là, quand on parle de point
6 neuf térawattheure (.9 TWh) sur cent soixante-dix-
7 huit térawattheures (178 TWh).

8 Q. **[181]** Deux petites dernières questions. J'espère ne
9 pas trop abuser de mon temps. Je vous ramène à la
10 question des frais en lien avec des dépassements
11 possibles. Deux derniers détails.

12 Tout d'abord, je reviens sur l'affirmation
13 que j'ai fait un peu plus tôt, à savoir que le
14 Distributeur ne considère pas l'entente cadre comme
15 un moyen d'approvisionnement.

16 Je vous soumettrais que dans ce contexte,
17 en présence d'un dépassement, même si les coûts
18 prévus à l'entente cadre sont inférieurs, le
19 Distributeur devra se tourner vers les marchés
20 externes pour compenser ce dépassement. Est-ce que
21 vous êtes d'accord avec cette affirmation?

22 R. Oui, marchés externes qui sont généralement basés
23 sur le prix de marché, là, transiger... c'est le
24 « day ahead » qui est souvent vingt-quatre (24)
25 heures d'avance, puis il y a un prix qui change à

1 toutes les heures, dépendamment de si on est en
2 pointe ou hors pointe.

3 Et les indications qui sont à l'entente
4 cadre sont basées sur le prix de marché observé
5 dans ce marché-là du New York ISO. Donc, c'est une
6 bonne indication de la valeur de l'énergie aux
7 frontières du Québec, au moment du... ou la perte,
8 l'utilité achète l'énergie.

9 Q. [182] Et... Merci. Et ma dernière question : vous
10 aviez effectivement fait référence au prix du
11 marché un peu plus tôt. Vous m'avez cité le prix
12 moyen. Connaissez-vous le prix le plus élevé?

13 R. À l'heure de pointe, non. C'est sûrement... Ça peut
14 être deux cents dollars (200 \$). Je ne sais pas. Je
15 n'ai pas la réponse. Je n'ai pas l'analyse devant
16 moi.

17 Q. [183] D'accord, merci. Ça met fin à mes questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Thibault-Bédard. Est-ce qu'il y avait
20 d'autres questions avant Hydro? Maître Endo, vous
21 aviez annoncé du temps?

22 Me GUILLAUME ENDO :

23 En fait, j'aurais simplement, là, deux petites
24 questions à poser au témoin, si possible.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Allons-y avant qu'on passe à... oui, je vois maître
3 Sicard, le temps, puis là je suis inquiet un petit
4 peu parce qu'il reste Hydro-Québec. Allons-y. Oui,
5 Maître Sicard.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Si vous permettez, j'aurais une question que j'ai
8 effacée et que je n'aurais pas dû effacer.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Bon, allez-y rapidement.

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

12 Q. **[184]** O.K. Alors, Monsieur Cormier, à la page 6 de
13 votre preuve vous avez un graphique. C'est la 6
14 papier, Madame la Greffière. Vous avez un graphique
15 qui est votre graphique 1, qui montre la tendance
16 récente des prix de l'électricité dans trois états.
17 Je présume que vous avez choisi de nous donner la
18 période deux mille dix-huit (2018) à cet été parce
19 que c'est la période, là, où ce dossier se déroule.
20 Mais est-ce que... si vous aviez un horizon plus
21 grand, genre dix (10) ans, est-ce que la tendance
22 serait la même?

23 R. J'ai pas les chiffres en tête, là. Dans le fond,
24 c'est l'évolution du prix du gaz, là. Je peux vous
25 dire que de deux mille deux (2002) à deux mille

1 neuf (2009) le prix du gaz était très, très élevé,
2 donc les prix montaient. Ensuite, il y a eu la
3 crise économique, les prix ont stagné, mais non,
4 l'obj... comme vous dites, là, j'ai sélectionné
5 cette période-là pour démontrer l'évolution. Puis
6 c'est un petit peu avoir en tête l'attrait de
7 l'appel d'offres, l'appel de propositions, là,
8 c'était pendant cette période-là. Puis je voulais
9 indiquer que les prix baissaient généralement.

10 Q. **[185]** O.K. Et pouvez-vous m'expliquer, là, pourquoi
11 il y a des pointes ici et là dans les... sur vos
12 graphiques, là, la... entre autres, votre ligne
13 mauve et votre ligne bleue, il y a plusieurs
14 pointes.

15 R. C'est la saisonnalité, là, principalement. Dans le
16 sud des États-Unis, c'est les besoins de
17 climatisation, donc c'est des pointes l'été. Et
18 dans les...

19 Q. **[186]** O.K. Et...

20 R. C'est ça.

21 Q. **[187]** O.K. Et pouvez-vous me confirmer que sur ce
22 graphique ce ne sont pas les tarifs que vous
23 suivez, mais les revenus moyens, c'est-à-dire la
24 facture totale sur la consommation?

25 R. Je peux vous confirmer que c'est « Energy Sales »,

1 selon l'EIA, donc ça inclut... c'est ce qui est
2 effectivement payé par le consommateur. C'est ma
3 compréhension.

4 Q. **[188]** Ça, c'est la facture totale. O.K. Je vous
5 remercie. Ça complète mes questions, Monsieur le
6 Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci. Maître Endo, autres questions?

9 Me GUILLAUME ENDO :

10 Oui, merci, Monsieur le Président. Oh, désolé
11 pour... pour la lumière.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui, ça va. C'est pas grave.

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GUILLAUME ENDO :

15 Q. **[189]** Oui, Monsieur Cormier, vous avez parlé plus
16 tôt du tarif interruptible au Nouveau-Brunswick.
17 Est-ce qu'il serait possible d'avoir l'information
18 relative au tarif interruptible au Nouveau-
19 Brunswick, par exemple, sous forme d'engagement?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Allez-y, j'avais un petit problème, il est réglé.

22 Me GUILLAUME ENDO :

23 Q. **[190]** D'accord. Je vais répéter ma question. Est-ce
24 qu'il serait possible, vous avez parlé d'un tarif
25 interruptible au Nouveau-Brunswick, Monsieur

1 Cormier, plus tôt, est-ce possible d'avoir plus
2 d'informations relatives au tarif interruptible au
3 Nouveau-Brunswick, sous forme d'engagement? Il
4 serait possible de... d'obtenir l'infor...

5 R. Ça a coupé, là, mais... Est-ce que vous aviez
6 terminé votre question?

7 Q. [191] Oui, j'ai terminé ma question.

8 R. O.K. Oui, oui, je peux certainement sous forme
9 d'engagement donner le lien vers les tarifs de...
10 Énergie Nouveau-Brunswick, là, au NB Power, avec...
11 c'est N-12 à N-14, là, verbalement, mais je vais le
12 confirmer par engagement par écrit si vous le
13 désirez.

14 Q. [192] Parfait, merci.

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Donc, ce serait, Monsieur le Président, engagement
17 numéro... numéro 2 de Bitfarms.

18 Me GUILLAUME ENDO :

19 Et dans cette même lignée...

20 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

21 Est-ce que vous pouvez le... est-ce que voulez
22 reformuler, Monsieur Endo, ou bien Monsieur
23 Cormier, ça vous convient comme... comme
24 engagement?

25 R. Si je comprends bien, c'est de fournir la source où

1 ce tarif-là est décrit, avec le détail, là.

2 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

3 Très bien.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Vous avez bien compris.

6 Me GUILLAUME ENDO :

7 Q. **[193]** Alors ensuite, dans la même lignée, est-ce

8 qu'il serait possible d'avoir l'info...

9 l'information relative au tarif de moyenne et

10 grande puissance au Nouveau-Brunswick, pour nous

11 permettre, là, de... de voir les différences entre

12 le Québec et le Nouveau-Brunswick? Est-ce que vous

13 pourriez le fournir à titre d'engagement, tout

14 simplement en donnant les sources?

15 R. C'est-à-dire que le lien que je vais vous donner

16 donne l'ensemble des tarifs, puis vous avez les...

17 par kilowatt, donc vous allez être capable d'avoir

18 l'ensemble de l'information que vous désirez avec

19 le lien que je vais vous envoyer.

20

21 ENG-2 (Bitfarms) Fournir la source d'informations

22 relatives au tarif interruptible

23 et l'information relative au

24 tarif de moyenne et grande

25 puissance au Nouveau-Brunswick

1 (demandé par Floxis)

2

3 Parfait, donc ce serait possible d'avoir les Tarifs
4 et conditions d'Hydro-Québec où il y a la
5 description du tarif LG, L, et caetera.

6 Me GUILLAUME ENDO :

7 Est-ce qu'il serait possible, Monsieur le
8 Président, d'avoir un autre engagement à cet effet?

9 LE PRÉSIDENT :

10 Bien, j'ai compris que ça fait partie du même
11 engagement.

12 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

13 (inaudible), ça pourrait être le même engagement.

14 Si ça convient, je comprends que tout pourrait être
15 envoyé d'un seul coup?

16 Me GUILLAUME ENDO :

17 Parfait, ça me convient.

18 R. À l'adresse courriel.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Euh...

21 R. Euh... je commence à être fatigué là, un lien Web.

22 Me GUILLAUME ENDO :

23 Merci, Monsieur...

24 R. C'est un lien Web.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. Alors, c'est complet, Maître Endo?

3 Me GUILLAUME ENDO :

4 Oui, c'est complet, Monsieur le Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci. Est-ce qu'on est rendu à Hydro-Québec?

7 Maître Cardinal?

8 Me JOELLE CARDINAL :

9 Oui, bonjour.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui.

12 Me JOELLE CARDINAL :

13 Je vois encore maître Endo qui se promène.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, c'est ça. Je vais sauter maître Hamelin parce

16 que je me suis dit : Elle ne s'est pas levée. Je

17 présume, Maître Hamelin, que vous êtes correcte.

18 Alors, Maître Cardinal.

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOELLE CARDINAL :

20 Q. **[194]** Donc, bonjour Monsieur Cormier.

21 R. Bonjour.

22 Q. **[195]** En fait, je comprends qu'on est déjà dans la

23 preuve de Bitfarms. Je vous demanderais de prendre

24 la page 14, donc la page papier 14 où on voit le

25 Tableau 2, dans le mémoire de Bitfarms.

1 R. Euh... oui.

2 Q. **[196]** C'est le Tableau 2, à la page 14. Donc, on
3 n'est pas à la bonne page, du côté du greffe. Oui.
4 En fait, c'est une simple question de
5 compréhension.

6 Je comprends que dans ce tableau-là, vous
7 comparez deux bilans en puissance qui ont été
8 fournis par le Distributeur. Donc, on a le tableau
9 R-7.3 qui provient du plan d'approvisionnement.
10 Puis on a également le tableau A-2 qui provient du
11 bilan au dossier, qui est le bilan le plus récent
12 qu'on a déposé.

13 Vous arrivez à certaines conclusions
14 suivant ce tableau, cette analyse, dont une baisse
15 de demandes en puissance. Puis vous indiquez qu'il
16 n'y aurait donc pas vraiment d'enjeu en puissance.

17 Je vous réfère à certaines lignes parce
18 qu'on a essayé d'analyser votre tableau, puis,
19 malheureusement, on se rend compte que les données
20 que vous avez indiquées ne sont pas véritablement
21 les bonnes données, j'ai l'impression.

22 Donc, je vous réfère là. Dans le haut du
23 tableau, on parle du Tableau 7.3.

24 R. Oui.

25 Q. **[197]** Je vous réfère...

1 R. J'ouvre ma calculatrice, oui.

2 Q. **[198]** Bien, en fait, peut-être même pas besoin de
3 calculatrice. Je me suis, peut-être, mal exprimée.
4 Quand vous allez voir les lignes « Marchés de court
5 terme » et « Approvisionnement de long terme »,
6 dans le haut du tableau, ce que je vous dis, c'est
7 que les chiffres qui apparaissent dans votre
8 tableau ne sont pas les chiffres qui apparaissent
9 au Tableau 7.3, qui est votre référence.

10 Donc, c'est, peut-être, simplement, juste
11 une petite erreur. Puis j'aurais aimé ça qu'on
12 puisse prendre la pièce, ensemble, qui est la pièce
13 du plan d'approvisionnement, mais j'ai essayé, moi-
14 même de la prendre juste avant de venir, en ligne,
15 puis c'est une pièce qui est très, très
16 volumineuse.

17 Donc, je ne sais même pas si madame la
18 greffière va pouvoir la trouver parce que... Peut-
19 être, que ça serait plus simple de prendre un
20 engagement de simplement vérifier les données qui
21 sont au Tableau 2 par rapport au marché de court
22 terme et approvisionnement de long terme.

23 R. O.K.

24 Q. **[199]** Pour nous indiquer si ce sont les bonnes
25 données. Puis, si c'est simplement une erreur, nous

1 fournir un Tableau 2 révisé.

2 R. O.K. Sans problème.

3 Q. **[200]** Donc, là, je...

4 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 Très bien, alors ça sera l'engagement numéro 3,

6 Maître Cardinal.

7 R. Euh... le numéro 4.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Quelqu'un a dit : « Numéro 4 ».

10 R. Moi, j'étais à 4 là, mais peut-être que je me suis
11 trompé.

12 LE PRÉSIDENT :

13 C'est le numéro 3. C'est l'engagement numéro 3.

14 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

15 Numéro 3. Vous en avez un de CETAC, un de Floxis et
16 ça serait le troisième.

17 R. O.K. Désolé.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Euh... Euh... c'est ça. Oui.

20 Me JOELLE CARDINAL :

21 Donc, l'engagement numéro 3. Parfait.

22

23 ENG-3 (Bitfarms) Vérifier les données qui sont au
24 Tableau 2 par rapport au marché
25 de court terme et indiquer si ce

1 sont les bonnes données. Puis, si
2 c'est simplement une erreur,
3 fournir un Tableau 2 révisé
4 approvisionnement de long terme
5 (demandé par HQD).

6
7 Q. **[201]** Maintenant, j'ai écouté votre témoignage, il
8 y a quelques instants. Je comprends que vous
9 indiquez que le secteur de l'usage cryptographique,
10 c'est un secteur qui est vigoureux.

11 Vous avez donné l'exemple de PayPal,
12 précédemment. Vous, à titre d'économiste, je
13 comprends que ce que vous me dites, c'est que vous
14 considérez que c'est un secteur qui est en demande?
15 Que c'est un secteur en croissance? C'est exact?

16 R. Euh... oui, oui.

17 Q. **[202]** Puis, là, vous nous avez également dit que,
18 selon vous, les plus gros joueurs au monde, dans
19 cet usage-là, toujours, ils ont des centres d'un
20 maximum de trois cents mégawatts (300 MW)? C'est
21 bien ce que j'ai compris?

22 R. C'est l'information qu'on m'a partagée, à
23 l'intérieur... ce que j'ai eu comme information.

24 Q. **[203]** Puis là on a compris du dépôt qui a été fait
25 en preuve de CREE, là, pas besoin de sortir la

1 pièce, là, je pense que vous l'avez lue tantôt, on
2 voit que Bitfarms souhaite développer un centre de
3 deux cents mégawatts (200 MW) en Amérique du Sud.
4 Est-ce que selon vous on peut dire que Bitfarms est
5 un des gros joueurs dans le monde actuellement?

6 R. Je peux dire... je peux pas me... Actuellement,
7 c'est avant ou après l'investissement, là. Je peux
8 vous dire que Bitfarms est un gros joueur au Canada
9 puis que c'est un joueur qui est en expansion.

10 Q. **[204]** Dans le monde?

11 R. Dans le monde.

12 Q. **[205]** Parfait. Maintenant, vous nous avez fourni un
13 graphique qui représentait les ventes de pâtes et
14 papiers.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[206]** Encore une fois, pas besoin de le reprendre,
17 là, je pense que vous le connaissez très bien. Vous
18 nous avez indiqué dans ce graphique-là, votre
19 conclusion, c'est que les ventes dans ce secteur
20 des pâtes et papiers sont en baisse puis vous me
21 dites qu'on a un surplus énergétique. J'ai bien
22 compris?

23 R. Ce que je constate, c'est que la prévision des
24 ventes pour ce secteur-là est en baisse, la
25 prévision des ventes est en baisse.

1 Q. **[207]** O.K. Puis là, c'est à votre connaissance que
2 la prévision de la demande du Distributeur, elle
3 n'est pas basée simplement sur le secteur de
4 l'usage cryptographique et le secteur des pâtes et
5 papiers. Vous comprenez que le Distributeur prend
6 en considération, dans sa prévision de la demande,
7 l'ensemble des secteurs au Québec?

8 R. Oui, oui. Basée sur des hypothèses que
9 malheureusement on n'a pas pu valider, là, ou...
10 j'ai le terme anglais, là, « challenger » ou...

11 Q. **[208]** Oui. Vous comprenez que ça va être...

12 R. Par exemple... Excusez-moi, juste pour compléter.
13 Par exemple, la décarbonisation, ou sur des
14 politiques qui ne sont pas encore annoncées, par
15 exemple.

16 Q. **[209]** Oui. Donc, vous comprenez que, ça, ça va être
17 fait dans le cadre du Plan d'approvisionnement?

18 R. Oui. Sauf que la preuve au dossier ici, je constate
19 que pâtes et papiers est en baisse puis... Ce qui
20 est cohérent avec ce qu'on... l'information qui est
21 rendue publique dans les médias, là, que c'est un
22 secteur qui est...

23 Q. **[210]** D'accord.

24 R. ... qui est affecté par les fondamentaux de
25 l'économie suite à la pandémie.

1 Q. [211] D'accord. Dans un autre ordre d'idée, là,
2 vous nous avez parlé de... Je pense que c'est
3 maître Sicard qui en parlait, là, puis c'est dans
4 votre preuve, de toute façon, dans votre mémoire.
5 Vous nous avez dit qu'en ce moment Bitfarms avait
6 environ soixante-neuf mégawatts (69 MW) sur cent
7 quarante-neuf mégawatts (149 MW) d'installés au
8 Québec. On comprend que c'est en évolution, là,
9 mais pour les biens... les besoins en ce moment-là,
10 c'est approximatif.

11 Puis vous nous avez aussi indiqué que ce
12 serait injuste d'attribuer la responsabilité des
13 besoins de long terme aux clients de l'usage
14 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs. Puis
15 là vous nous avez parlé de deux termes, là. Vous
16 avez mentionné l'équité intergénérationnelle puis
17 la causalité des coûts.

18 J'aurais aimé mieux comprendre ce que vous
19 voulez dire, là. Est-ce que selon vous ça ne serait
20 pas juste pour les abonnements existants de
21 Bitfarms d'avoir à subir ces coûts pour ce qui a
22 trait à la puissance autorisée déjà en place ou
23 aussi pour les projets à venir?

24 R. C'est-à-dire que c'est comme une industrie, une
25 autre industrie, là, une aluminerie par exemple qui

1 a des projets d'expansion ou... ça fait partie de
2 l'ensemble de la charge à desservir par le
3 Distributeur. Et c'est... le tarif a toujours été
4 déterminé comme une desserte, l'ensemble des
5 produits à desservir.

6 Donc, je trouve ça... je trouve ça
7 questionnable d'attribuer une... ne serait-ce que
8 le cinquante-deux mégawatts (52 MW) des abonnements
9 existants de Bitfarms qui ont été mis en place ou
10 qui vont être mis en place dans les prochains mois
11 ou années, pour un besoin qui va... qui va être en
12 baisse au moment que... de deux mille vingt-quatre
13 (2024), deux mille vingt-cinq (2025), là. Le besoin
14 total des clients en crypto va baisser à ce moment-
15 là.

16 Q. **[212]** Mais là vous me dites que...

17 R. Pourtant, il y a d'autres usages qui vont être en
18 hausse.

19 Q. **[213]** Mais là vous me dites qu'il y a des projets
20 qui vont être mis en place, là. Donc, vous êtes
21 conscient qu'il reste environ quatre-vingts
22 mégawatts (80 MW) à être installés puis là je parle
23 réseaux municipaux et Distributeur pour les projets
24 de Bitfarms.

25 R. J'ai pas les chiffres exacts là, malheureusement je

1 ne peux pas opiner avec certitude sur ces chiffres-
2 là. Mais effectivement, il y a des projets de
3 développement à venir. Là je ne sais pas à quel
4 moment qu'ils vont avoir lieu.

5 Q. **[214]** D'accord.

6 R. Mais la logique s'applique de façon certaine aux
7 mégawatts qui sont consommés présentement.

8 Q. **[215]** Je comprends.

9 R. Par Bitfarms.

10 Q. **[216]** Là, vous nous avez également parlé du fait
11 que... Là, je fais référence au service non ferme.
12 Vous nous avez dit que Bitfarms avait signé des
13 contrats avec des services non fermes. Là, j'ai
14 tenté de prendre des notes pendant que vous
15 parliez, donc je vous cite mais pas vraiment :
16 parce qu'il y avait des conditions de marché qui
17 existaient à l'époque, des conditions spécifiques.
18 J'imagine que vous référez, quand vous parlez de
19 « à l'époque », c'est au moment de la signature, on
20 sait qu'on n'a pas exactement les dates exactes,
21 mais c'était probablement deux mille seize (2016),
22 deux mille dix-sept (2017), deux mille dix-huit
23 (2018), parce que c'était avant la date qui est
24 prévue aux abonnements existants du tarif.

25 R. Au moment de la signature ou au moment de prendre

1 la décision d'aller de l'avant avec le projet, les
2 conditions de marché qui existaient à ce moment-là.

3 Q. **[217]** O.K.

4 R. Conditions de marché qui incluait plein de
5 facteurs, comme j'ai dit. Il y a les moyens de
6 production, il y a le prix de la ressource que l'on
7 produit, et caetera.

8 Q. **[218]** Puis quand vous me dites « conditions de
9 marché », est-ce que vous faites référence au fait
10 qu'il y avait d'autres marchés dans lesquels il y
11 avait un service non ferme?

12 R. Non, conditions de marché, c'est de façon globale.
13 C'est conditions commerciales. Appelez ça comme
14 vous voulez. C'est dans le contexte économique dans
15 lequel, et commercial, spécifique à Bitfarms, qui
16 lui est propre. J'imagine que c'est la même chose
17 pour l'autre partie de la signature.

18 Q. **[219]** O.K. Parce que, là, c'est à votre
19 connaissance, vous en avez parlé dans votre
20 mémoire, vous savez que Bitfarms a des abonnements
21 existants sur le territoire du Distributeur d'une
22 charge d'environ cinquante mégawatts (50 MW)?

23 R. Des abonnements existants du Distributeur, c'est
24 cinquante-deux mégawatts (52 MW) qu'on m'a dit,
25 effectivement.

1 Q. **[220]** O.K. Puis est-ce que vous savez à quelle
2 époque Bitfarms a commencé à s'installer chez le
3 Distributeur?

4 R. Je n'ai pas le détail malheureusement.

5 Q. **[221]** Mais vous comprenez que c'est dans la même
6 époque, c'est dans les mêmes années, on parle de
7 deux mille seize (2016), deux mille dix-sept
8 (2017), deux mille dix-huit (2018), il est allé
9 chez les réseaux municipaux puis il est allé
10 également chez le Distributeur?

11 R. Tout ce que je peux confirmer, c'est que c'est des
12 abonnements existants qui ont été... on a convenu
13 d'avoir des abonnements existants avant la date, je
14 n'ai pas la date exacte, en deux mille dix-huit
15 (2018), mais ça a été fait avant ce moment-là.

16 Q. **[222]** Chez les réseaux municipaux et chez le
17 Distributeur?

18 R. Ce que la Régie a déclaré comme étant des
19 abonnements existants dans des décisions passées.

20 Q. **[223]** Puis là je reviens un peu sur quelque chose
21 sur lequel vous avez été questionné par maître
22 Thibault-Bédard. Vous nous dites que si un client a
23 un service non ferme non rémunéré, alors il ne
24 devrait pas payer sa prime de puissance, c'est bien
25 ça?

1 R. Ce que je dis, c'est que la prime de puissance
2 vient avec un service qui est une garantie de
3 puissance toutes les heures de l'année. Donc, le
4 treize dollars et vingt-huit (13,28 \$) quand il a
5 été déterminé, c'était pour une desserte à la un
6 CP, mettons que vous êtes sûrement familière avec
7 ce concept-là. Le réseau du Québec est conçu
8 effectivement par les capacités de transport pour
9 répondre à l'heure de pointe de l'année.

10 Q. **[224]** O.K. Donc, ce que vous me dites, c'est, étant
11 donné que le tarif de puissance... Bien, étant
12 donné que Bitfarms n'aurait pas une garantie de
13 puissance toute l'année, il ne devrait pas payer la
14 prime de puissance dans son tarif?

15 R. Enfin, pas au tarif qu'elle est déterminée
16 présentement puisque ce tarif-là a été déterminé
17 pour un service qui n'est pas... qui ne correspond
18 pas au service qui serait offert si jamais la Régie
19 acceptait d'appliquer un service non ferme à
20 Bitfarms sur ses abonnements existants.

21 Q. **[225]** Donc, selon vous, on pourrait avoir une prime
22 de puissance, mais il faudrait qu'elle soit
23 moindre?

24 R. Bien, c'est-à-dire que l'énergie, comme dans le cas
25 du Nouveau-Brunswick, la valeur de l'énergie a été

1 approuvée par la Régie avec un débat
2 contradictoire, j'imagine, devant... Ils sont
3 régulés comme vous. C'est un monopole naturel. Je
4 ne prétends pas nécessairement que le prix de
5 l'énergie du tarif LG pourrait s'appliquer dans une
6 situation de tarif interruptible, mais je prétends
7 que la modulation du tarif actuel correspond à un
8 service ferme toutes les heures de l'année. Alors,
9 si on enlève ça, il y aurait certainement une
10 modification, une baisse du coût du produit étant
11 donné que le produit est de moindre qualité, dans
12 la mesure où l'effacement de ces mégawatts-là, à la
13 pointe, correspond à un besoin de puissance en
14 moins à desservir. Donc, clairement une valeur
15 économique à ce produit-là.

16 Q. [226] O.K. Puis, là, je comprends que vous... vous
17 l'avez dit, vous n'êtes pas un analyste tarifaire,
18 mais vous êtes un économiste. Mais je vous pose des
19 questions là-dessus parce que c'est une proposition
20 que vous faites dans votre mémoire.

21 Donc, vous avez dit que, selon vous, la
22 prime de puissance, c'était comme une assurance,
23 précédemment, dans votre témoignage. Je comprends
24 que maître Thibault-Bédard vous a demandé si vous
25 pouviez nous expliquer les coûts qui sont inclus

1 dans la prime de puissance.

2 Puis elle vous a mentionné qu'il y avait,
3 là-dedans, les coûts d'approvisionnement, les coûts
4 de transport, les coûts de distribution. Puis, je
5 comprends que ce n'était pas à votre connaissance,
6 mais vous avez dit que c'était cohérent. C'est bien
7 ça?

8 R. Bien, pour être précis ou pour clarifier ma pensée,
9 le produit de puissance peut être considéré comme
10 une assurance. Donc, je vous rappelle que comme la
11 définition que j'ai soulevée dans mon témoignage de
12 l'OEB, le régulateur doit réguler un monopole
13 naturel pour imiter les forces du marché.

14 Puis, je peux vous dire qu'à ma
15 connaissance, sur les marchés voisins, il y a un
16 produit qui s'appelle la puissance, il y a un
17 produit qui s'appelle l'énergie. Et c'est deux
18 produits distincts. C'est dans ce contexte-là que
19 j'ai fait mon commentaire.

20 Q. **[227]** O.K., mais dans nos tarifs, également?

21 R. Dans les tarifs, il y a clairement une tarification
22 pour un produit qui s'appelle la puissance. Et il y
23 a une partie de la tarification pour un produit qui
24 s'appelle l'énergie.

25 Q. **[228]** Parfait. Puis, là, vous êtes d'accord que,

1 même si un client est interruptible, puis peu
2 importe le nombre d'heures, mais pour les fins de
3 l'exercice, ici, on parle de trois cents (300)
4 heures, vous êtes d'accord avec moi qu'il va y
5 avoir une pointe à chaque période de facturation?

6 R. Euh... je veux juste être sûr de bien comprendre
7 votre question.

8 Q. **[229]** C'est-à-dire que même si un client
9 s'interrompt, à la demande d'Hydro-Québec, il va
10 avoir une pointe sur sa période de facturation?

11 R. Dans la mesure où le client est tarifé au Tarif LG
12 et qu'il a un tarif ferme, la détermination de la
13 prime de puissance est basée sur sa consommation
14 maximale. Je pense que c'est quinze (15) minutes de
15 consommation maximale de l'année qui détermine la
16 facturation.

17 Q. **[230]** Donc, même si sa pointe n'est pas
18 nécessairement coïncidante avec celle du
19 Distributeur, il va y avoir une consommation
20 maximale, comme vous l'appellez?

21 R. C'est le fonctionnement du Tarif LG pour un client
22 qui est au Tarif LG et qui peut se couper, avec
23 rémunération. Il va faire affaire à différents
24 produits là, dont le GDP Affaires, qui va être sous
25 examen sous peu. Je ne peux pas mettre de prix à ce

1 produit-là, mais (inaudible) pour le moment.

2 Q. **[231]** Un jour, peut-être.

3 R. Oui.

4 Q. **[232]** Vous êtes aussi d'accord avec le fait que
5 même si on demande à un client de s'interrompre, il
6 utilise le réseau de transport puis il utilise le
7 réseau de distribution pendant toute l'année?

8 R. Au même titre qu'un client qui achète de l'énergie
9 sur les réseaux voisins, l'énergie, elle arrive sur
10 les installations de transport. C'est comme la
11 capacité résiduelle. Le réseau de transport a été
12 conçu pour répondre à un besoin de pointe, pour
13 alimenter tout le monde qui en a de besoin.

14 Puis, dans les heures entre les pointes,
15 c'est la capacité inutilisée qui est utilisée.
16 C'est comme pour les pipelines. La même chose sur
17 tous les réseaux de... Il y a des similarités avec
18 d'autres réseaux énergétiques comme les gazoducs où
19 est-ce que les capacités de transport à court terme
20 sont utilisées.

21 Q. **[233]** D'accord. Puis, là, en toute transparence,
22 j'ai eu un peu de difficulté à comprendre vos
23 explications, tantôt, par rapport à la loi sur la
24 simplification et la relation avec la prime de
25 puissance parce que... Est-ce que je comprends?

1 C'est que ce que vous me dites, c'est que la Loi
2 34, donc la loi sur la simplification, elle aurait
3 pour effet de modifier les coûts qui sont intégrés
4 dans la prime de puissance?

5 R. Ah! Non, pas du tout. Ce que je voulais dire, c'est
6 que toute chose étant égale, par ailleurs, peu
7 importe l'évolution du coût de desserte ou de
8 revenus du Distributeur, ma compréhension, c'est
9 que le tarif d'électricité, qui avant était
10 déterminé avec l'évolution du coût de service, sera
11 déterminé, basé sur indice indépendant, c'est-à-
12 dire l'IPC, en grande partie indépendante.

13 C'est-à-dire que l'indice des produits à la
14 consommation, excluant l'alcool et les boissons
15 alcoolisées, de mémoire. Donc, je veux juste dire
16 que si, pour une période X, les tarifs des clients
17 ne sont pas affectés par une hausse des revenus ou
18 une baisse des revenus.

19 Q. **[234]** O.K. Puis je comprends que vous avez pris
20 connaissance de la pièce qui a été déposée par CREE
21 ce matin... ce midi c'est-à-dire?

22 R. Vous parlez du...

23 Q. **[235]** De l'annonce de Bitfarms.

24 R. Rapidement.

25 Q. **[236]** Rapidement, est-ce que vous avez lue?

1 R. Je l'ai lue... je l'ai lue rapidement, là, je ne
2 l'ai pas en mémoire l'ensemble. Je sais qu'on parle
3 de deux cents mégawatts (200 MW) en Amérique du
4 Sud.

5 Q. **[237]** O.K. Bien je vais vous poser une question là-
6 dessus. Si jamais vous trouvez que c'est pertinent
7 que vous la relisiez plus en détail avant de
8 répondre...

9 R. Est-ce que c'est possible de la mettre à l'écran?
10 Ce serait bien apprécié. Puis je vais en profiter
11 pour aller me chercher une troisième bouteille
12 d'eau pour ma troisième heure.

13 Q. **[238]** Oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Le numéro de la pièce encore?

16 Me JOELLE CARDINAL :

17 Je pense que c'était C-CREE-0068, mais je ne suis
18 pas certaine. J'y vais de mémoire.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci.

21 Me JOELLE CARDINAL :

22 Q. **[239]** Parfait. Donc, précédemment je... vous avez
23 été questionné là-dessus puis ce que vous nous avez
24 dit c'est qu'il n'y avait pas une adéquation un
25 pour un sur le choix de l'entreprise à usage

1 cryptographique pour choisir la juridiction dans
2 laquelle elle irait en fonction du prix de
3 l'électricité. Puis vous nous avez dit qu'il y
4 avait plein de variables, c'est bien ça? Je
5 n'entends plus. Je pense que vous êtes...

6 R. C'est bien ça, oui, je le confirme.

7 Q. **[240]** Puis là, ce que je comprends également c'est
8 qu'en ce moment l'ensemble des installations de
9 Bitfarms sont au Québec.

10 R. C'est ma compréhension.

11 Q. **[241]** Est-ce que... je comprends que vous l'avez lu
12 rapidement, mais vous voyez dans l'article que
13 l'annonce qui est faite par Bitfarms parle
14 uniquement du prix de l'électricité, puis on
15 indique que c'est... c'est vital pour Bitfarms,
16 est-ce qu'on a la même lecture de cet article-là?

17 R. C'est clairement un des facteurs qui est important,
18 donc c'est ce que je lis, mais est-ce qu'ils ont
19 décidé de mettre d'autres informations ou de ne pas
20 mettre d'autres informations? C'est propre à... à
21 leur décision. Comme je l'ai dit, j'ai jamais... on
22 a... j'ai jamais... Bitfarms n'a jamais dit que le
23 prix du Bitcoin n'était pas un facteur important.
24 C'est un des facteurs très importants, comme le
25 prix des machines, comme la... comme l'ensemble

1 des... des éléments, qui fait en sorte de mettre en
2 place une installation pour un centre de calcul.

3 Q. [242] Parfait, bien je n'avais pas d'autres
4 questions. Merci, Monsieur Cormier.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Cardinal. Bon, alors nous avons
7 complété les questions. Nous aurions pu passer à
8 celles de la Régie, mais il n'y a pas le temps
9 requis pour poser nos questions. Il est déjà quatre
10 heures moins quart. Alors vous avez trois heures
11 (3 h) de faites, Monsieur Cormier, avec trois
12 bouteilles. Donc, nous allons revenir avec nos
13 questions vendredi matin, neuf heures (9 h), comme
14 prévu, parce que j'aimerais voir maître Cardinal,
15 ainsi que maître...

16 Mme ESTHER FALARDEAU :

17 Hamelin.

18 LE PRÉSIDENT :

19 ... Hamelin pour l'évaluation du temps par rapport
20 aux plaidoiries. Vous avez indiqué chacune quatre-
21 vingt-dix (90) minutes maximum, ce qui veut dire
22 une heure trente (1 h 30) chacun. Parce que
23 j'essaye de planifier avec les questions de la
24 Régie. Nous allons commencer, nous, à neuf heures
25 (9 h) nos questions, que je présume que nous allons

1 avoir autour d'une demi-heure à peu près. Est-ce
2 que vous avez une contre-preuve, Maître Cardinal,
3 de prévue?

4 Me JOELLE CARDINAL :

5 À ce stade, on n'a pas de contre-preuve de prévue.

6 LE PRÉSIDENT :

7 O.K. Donc, on est rendu aux questions de la Régie,
8 alors ce serait très étonnant, mais on va vous
9 garder une petite porte.

10 Me JOELLE CARDINAL :

11 Très bien.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Hamelin et Maître Cardinal, une heure trente
14 (1 h 30) chacune, vous avez annoncée, au maximum?

15 Me JOELLE CARDINAL :

16 Exact.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Est-ce que c'est toujours dans les mêmes eaux?

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Oui, toujours dans les mêmes eaux de notre côté
21 aussi, Monsieur le Président.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Donc, on va être capable de finaliser tout ça
24 vendredi. Alors on va se revoir vendredi, Monsieur
25 Cormier, à neuf heures (9 h) on va compléter les

1 questions. Maître Charlebois, désolé, mais ça vous
2 permettre en même temps de... de vous rafraîchir.
3 Maître... Monsieur Gauthier, vous avez quelque
4 chose? Maître Gauthier, pardon?

5 Me MICHEL GAUTHIER :

6 C'est la même personne, Monsieur le Président. Je
7 ne suis pas certain qu'il y a eu un engagement de
8 la part d'Hydro-Québec de nous fournir le résultat
9 après le trente (30) octobre de l'appel de
10 proposition, à savoir : il y aura-tu plus qu'un
11 point cinq (1,5) ou non des contrats qui... qui
12 seront signés? Ce serait peut-être bien d'avoir
13 l'information après le trente (30) octobre.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Nous allons vous revenir vendredi. Écoutez, on est
16 quelle date, le vingt-huit (28)? Le vingt-neuf
17 (29), trente (30), alors, Maître Cardinal?

18 Me JOELLE CARDINAL :

19 Bien écoutez, là, j'ai un petit enjeu, là, parce
20 qu'on comprend que... je regarde mon calendrier,
21 là, nous, on plaide le trente (30) octobre au
22 matin. Les soumissionnaires ont jusqu'au... bien
23 trente (30) octobre à minuit, si je ne m'abuse,
24 donc là on va... on va plaider puis ensuite de ça
25 il va être ajouté en preuve un élément, là, j'ai

1 beaucoup de difficulté avec ça, là.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui, puis je dirais que si la preuve est close du
4 côté d'Hydro-Québec et est close de votre côté
5 aussi, Maître Gauthier, alors il n'y a pas eu
6 d'engagement. Et ça permettrait probablement de
7 faire un tour... recommencer la... la « run » de
8 lait avec chacun des intervenants, donc c'est clos
9 pour l'instant. Pour le moment. Alors nous allons
10 nous revoir vendredi matin avec vous, Maître...
11 Maître Charlebois et Monsieur Cormier. Alors merci
12 à tout le monde, à vendredi.

13

14 AJOURNEMENT

15

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7

14